

Université de Liège,
Faculté des Sciences Sociales
Master en Sciences du Travail (60 crédits)
HMEM0007-1
Travail de Fin d'Etudes

Le parcours de vie de personnes sans-abri en région liégeoise

David TANCREDI

Promoteur :

Madame GAVRAY Claire, Professeur à L'Université de Liège

Lecteur :

Monsieur VRANCKEN Didier, Professeur à L'Université de Liège

-Liège-

-Année académique 2015/2016-

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier ma famille, et plus particulièrement, ma compagne, mes parents, mes frères et mes belles-sœurs pour leur soutien afin que je puisse mener à bien ce projet.

Je souhaite également remercier Madame GAVRAY Claire qui a accepté de m'aiguiller lors de mes recherches et qui m'a donné de précieux conseils pour la réalisation de ce travail. Je la remercie d'avoir accepté de me suivre en qualité de Promoteur.

Je remercie Monsieur ORIANNE Jean-François pour sa disponibilité et les informations communiquées tout au long de mon parcours universitaire.

Un remerciement sincère aux acteurs de terrain que j'ai eu l'occasion de rencontrer lors de ce travail, et plus particulièrement aux assistants sociaux des différentes maisons d'accueil de la ville de Liège, ainsi qu'au personnel du CPAS et de l'abri de nuit de la ville de Liège.

Je remercie également tous les usagers qui ont accepté de m'accorder un peu de temps. Sans leur apport, ce travail n'aurait pas été réalisable.

Merci enfin à TANCREDI Antonio, à de THOMAZ de BOSSIERRE Chloé et à NOBEN Alice pour avoir participé à la relecture de ce document.

Sommaire

Introduction.....	5
Chapitre 1. Méthodologie.....	7
Section 1. La phase exploratoire.....	7
Section 2. Le travail de terrain.....	8
Chapitre 2. Cadre théorique.....	12
Section 1. La complexité du « sans-abrisme ».....	12
Section 2. Les théories sociologiques mobilisées.....	15
Section 3. Les schèmes d'intelligibilité.....	18
Chapitre 3. Analyse des données.....	19
Section 1. Les matériaux.....	19
Section 2. Du contexte institutionnel au contexte individuel.....	19
Section 3. Le travail en centre d'accueil.....	26
Section 4. L'importance du parcours de vie.....	33
Section 5. Les moyens de survie.....	45
Section 6. Le sans-abrisme au féminin.....	51
Section 7. Les logements sociaux.....	55
Section 8. Les invisibles et le sentiment d'injustice.....	56
Section 9. Des dispositifs de sortie.....	58
Section 10. Synthèse des résultats d'analyse.....	62
Conclusions.....	63
Bibliographie.....	68
Annexes.....	71

Introduction

Le thème du sans-abrisme est tout à fait en phase avec l'actualité, c'est une problématique internationale. Les médias et les réseaux sociaux regorgent d'articles portant sur les SDF¹. En Belgique, un nombre important de sans-abri jalonne les rues des grandes villes. Pendant la période hivernale, la presse n'hésite pas à faire les gros-titres sur ce sujet. Mais que renferme cette problématique ? Des associations caritatives existent afin d'assister les plus démunis pourtant, certains SDF refusent de se rendre dans les centres d'hébergement. Comment comprendre cette problématique ? Faut-il rompre avec certaines images véhiculées par les médias ?

Lors d'un travail précédant portant sur les politiques sociales, nous avons constaté qu'en Belgique, le seuil de pauvreté effleurait les 15% pour l'année 2015². Ces dix dernières années, ce seuil de pauvreté n'a cessé d'augmenter en Belgique. Certaines personnes, dans une situation de précarité, sont à la recherche d'un emploi sans parvenir à le trouver. D'autres n'ont même plus la volonté de chercher. Avec le phénomène de la dualisation du marché du travail et l'arrivée des formes précaires de travail (intérim, temps partiels, contrats à durée déterminée), une partie de la population devient vulnérable. Certains n'ont pas d'emploi. De ce fait, bénéficient de faibles revenus (allocations sociales). D'autres exercent une profession sans parvenir à joindre les deux bouts. D'autres encore, n'ont aucun revenu. Les personnes concernées pourront connaître des privations matérielles et des conditions de vie précaires. Le passage sous le seuil de pauvreté peut amener des sentiments d'humiliation et d'échec poussant les personnes vers l'exclusion sociale.

Dans le centre ville de Liège, des sans-abri et des personnes errantes se trouvent en nombre sur le territoire communal. En nous promenant quelques minutes dans les quartiers, nous comprenons l'étendue de cette problématique. Nous constatons des personnes en déperdition, allongées sur des bancs publics, manifestement sous l'influence d'alcool ou de produits stupéfiants. Ces consommations abusives de produits toxiques sont des indicateurs de la souffrance sociale des personnes les plus précarisées. Par ces comportements, certains SDF peuvent engendrer un sentiment d'insécurité pour la population. De plus, il faut garder à l'esprit que certains d'entre eux n'ont aucun revenu. La vie à la rue est « un règne de débrouille » où tous les moyens sont bons pour obtenir un peu d'argent.

¹ Terme utilisé dans la littérature signifiant « Sans Domicile Fixe »

² Source : Eurostat, Office statistique de l'Union européenne (voir annexe 01). Le seuil de pauvreté est calculé sur base de 60% de la médiane du revenu au niveau individuel.

Certains sont assistés par les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et bénéficient d'allocations, d'autres n'ont aucun revenu. Pour obtenir un peu d'argent et subvenir à leurs besoins, les sans-abri vont avoir recours à un pan entier de méthodes comme la mendicité, les actes de délinquance ou encore la prostitution. Les conditions pénibles du monde à la rue peuvent pousser certains à consommer excessivement des substances illicites pour surmonter leurs difficultés. Les conditions de vie compliquées en plus des assuétudes constituent un « cercle vicieux » où le retour à l'emploi et la réinsertion dans la société paraissent difficilement réalisable. En outre, ces personnes sont souvent victimes d'exclusion sociale. La problématique de l'exclusion sociale est à mettre en corrélation avec le nombre important de SDF vivant dans nos rues.

Vivre à la rue est une grave injustice et une violation des droits fondamentaux. Pour ne citer que quelques réglementations, la Déclaration universelle des droits de l'homme³ en son article 25 prévoit que *« toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté »*. Selon l'article 31 de la Charte sociale européenne revisitée⁴ : *« tout un chacun a droit au logement et les Etats ont l'obligation de prendre des mesures qui favorisent l'accès à un logement convenable et abordable pour tous, ainsi que prévenir et réduire l'état de sans-abri en vue de son élimination progressive »*. Pourtant, le phénomène du sans-abrisme se trouve encore au cœur de nos sociétés. Cela nous a donné envie de porter notre recherche sur ce thème fort visible. Nous avons souhaité mieux comprendre les raisons de cette dégringolade sociale, et d'autre part, les difficultés rencontrées pour sortir de ce mode de vie.

Pour commencer, nous expliquerons notre méthodologie qui comprend notre phase exploratoire et notre travail de terrain. Le second chapitre portera sur notre cadre théorique et proposera de comprendre la complexité du phénomène du sans-abrisme, les théories sociologiques retenues parmi la littérature parcourue et les schèmes d'intelligibilité utilisés. Le troisième chapitre sera consacré à l'analyse des données. Cette partie comprend notamment les matériaux, le contexte (du niveau institutionnel au niveau individuel), le travail en centre d'accueil, l'importance du parcours de vie, les moyens de survie, le sans-abrisme au féminin, les logements sociaux, les invisibles et le sentiment d'injustice et des dispositifs de sortie. Ensuite, nous proposerons une première synthèse des résultats d'analyse. Enfin une conclusion finale sera établie en guise de clôture.

³ La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée par 58 Etats membres de l'Assemblée générale des Nations unies à Paris le 10 décembre 1948. Aujourd'hui cette Assemblée compte 193 Etats membres.

⁴ La Charte sociale européenne a été revisitée (Strasbourg, 1996). Cette charte revisitée garantit les droits économiques et sociaux fondamentaux de tous les individus dans leur vie quotidienne

Chapitre 1. Méthodologie

Section 1. La phase exploratoire

Pour initier notre travail, nous avons fait émerger une question de départ afin de baliser notre recherche : « Comment expliquer la présence d'autant de personnes, dites sans-abri, qui dorment dans nos rues ? ».

Dans un premier temps, nous avons parcouru des ouvrages, des revues et nous avons eu des contacts avec des spécialistes du domaine liés à la précarité et à l'aide aux personnes démunies. Nous avons pris des renseignements auprès de divers organismes professionnels s'occupant des personnes sans-abri. Nous nous sommes rendus au CPAS⁵ de Liège où nous avons discuté avec plusieurs intervenants sociaux. Cela nous a permis d'établir une grille d'entretien destinée aux professionnels du secteur de l'aide aux personnes démunies.

Par la suite, nous avons effectué l'entretien exploratoire d'un intervenant spécialisé dans un centre d'accueil de jour⁶ pour les personnes précaires. Cet entretien non-directif consistait à poser des questions ouvertes et à effectuer des relances afin d'obtenir un maximum d'informations auprès d'un professionnel du secteur. Cet entretien nous a permis d'obtenir des matériaux dont nous ferons l'analyse ci-après⁷.

A ce stade, nous avons pris conscience de la complexité du phénomène étudié, avec cette première question de départ, nous nous trouvions à un niveau « macro », la vue sur le phénomène était trop vaste. Nous avons reformulé notre question de départ pour obtenir une question de recherche au niveau « micro ». Nous nous sommes intéressé à l'individu et à sa carrière : « Comment se construit la carrière d'un sans abri ? ». Trois concepts clefs composent cette question de recherche : « construction », « carrière » et « sans-abri ».

⁵ CPAS est l'abréviation de « Centre Public d'Action Sociale ». A Liège, il est situé place Saint-Jacques n°13 et propose une antenne SDF.

⁶ Accueil-Botanique ASBL, rue de l'Evêché 12 à 4000 Liège (Centre Liégeois de Service Social).

⁷ Chapitre 3 : Analyse des données / Section 3 : Travail en centre d'accueil

Nous nous sommes inspiré de la grille d'analyse de A.J. Greimas⁸ et de son schème actantiel pour postuler qu'un individu (sujet) construit sa carrière de sans-abri (objet). Pour le sujet, nous retrouvons des adjuvants (qui encouragent à la construction de cette carrière) et des opposants (qui s'opposent à la construction de cette carrière)⁹.

Pour répondre à cette nouvelle formulation, nous avons élaboré une grille d'entretien destinée aux usagers (SDF)¹⁰. Cette grille est composée d'une série de questions à poser aux personnes sans-abri afin d'obtenir une diversité d'informations quant au parcours de vie des personnes.

Section 2. Le travail de terrain

Le choix du terrain

Notre recherche s'est déroulée dans la ville de Liège en Belgique entre le mois de novembre 2015 et le mois de Juillet 2016. Liège est la quatrième ville la plus peuplée de Belgique après Anvers, Gand et Charleroi. La commune de Liège dénombrait 195.968 habitants en 2015¹¹. Géographiquement, cette ville est au cœur de l'Europe et se situe à 25 km de Maastricht (Pays-Bas) et 40 km d'Aix-la-Chapelle (Allemagne).

La ville de Liège compte une quantité importante de personnes vivant dans la précarité¹². Un CPAS est présent sur la ville de Liège, ainsi que de nombreuses associations caritatives.

⁸ Algridas Julien GREIMAS (1917-1992) est un linguiste et sémioticien (groupe de recherche sémio-linguistique du CNRS). GREIMAS est fondateur de la sémantique structurale, il crée le schème actantiel en 1966 qui rassemble le rôle et les relations qui ont pour fonction la narration d'un récit par acte.

⁹ La grille d'analyse inspirée du schème actantiel de Greimas (voir annexe 06)

¹⁰ Grille d'entretien destinée aux usagers (voir annexe 02).

¹¹ Source : www.statbel.fvov.be, structure de la population selon le lieu de résidence : communes les plus peuplées.

¹² Pour l'année 2013 : 6.868 personnes ont bénéficié du revenu d'intégration sociale (RIS), 2.072 ont bénéficié de l'aide sociale et 248 personnes ont bénéficié du revenu d'intégration sociale SDF (RIS SDF). Un total de 9.188 personnes a été aidé (soit près de 5% de la population totale de la ville de Liège), source : Ville de Liège, tableau de bord de la population Liégeoise (voir annexe 19.1)

Les entretiens et les observations

Nous avons décidé d'aborder le phénomène du sans-abrisme par différents prismes. Nous avons effectué des observations « directes », des entretiens « semi-directifs », des entretiens « en incognito » et des entretiens « sur notre lieu de travail ». L'objet de notre recherche se porte sur le cas du sans-abri en phase de rupture¹³ (PAUGAM, 1991 : 10), le plus souvent victime d'exclusion sociale, logeant sur la voie publique ou dans les squats, se trouvant en situation de précarité profonde et présentant des troubles (maladies et maladies mentales) ou des assuétudes (toxicomanie, alcoolisme). Nous avons réalisé à une dizaine d'entretiens ainsi qu'à une courte phase d'observation avant l'entretien.

En effet, avant de procéder à un entretien, nous débutons par une observation directe en effectuant une prise de notes au carnet. Nous relevons quelques données comme le jour et l'heure, la température extérieure, la description physique de la personne, son comportement et l'environnement. Ensuite, nous prenons contact avec la personne observée. Nos premiers entretiens sont réalisés comme suit : nous expliquons notre démarche universitaire et nous demandons à réaliser un entretien avec cette personne. Dans le cas où les personnes acceptent notre démarche, nous leur expliquons l'importance d'un entretien sincère et fidèle afin de ne pas fausser nos résultats. Nous avons conscience que certaines données de nos entretiens pourraient être faussées en raison de la relation usager/chercheur qui se crée. L'utilisateur pourrait vouloir redorer, voire cacher certains comportements dans le but d'améliorer son image. Pour ce type d'entretien, nous leur demandons l'autorisation d'enregistrer l'entrevue dans le but d'une retranscription fidèle.

Lors de notre première phase de recherche avec les entretiens « semi-directifs »¹⁴ (VAN CAMPENHOUDT/QUIVY, 2011 : 171), nous tâchons de mettre la personne en confiance. Nous lui posons des questions simples (identité, situation familiale). Ensuite, nous continuons l'entretien en lui demandant des informations plus précises, relatives à sa biographie et à son parcours de vie. Nos entretiens sont réalisés avec tact et au cas par cas, et ce, en raison de la situation de vie difficile du public cible. Nous nous aidons d'une grille d'entretien, sans pour autant l'appliquer en détail, dans le but d'éviter un questionnement trop rigoureux et figé. Parfois, nous nous éloignons de cette grille d'entretien pour entamer une discussion avec la personne et obtenir notre matériau. Enfin, pour remercier la personne de sa participation, nous lui remettons un colis alimentaire¹⁵.

¹³ Pour Paugam, ceux en phase de rupture connaissent un cumul de handicaps (éloignement du marché de l'emploi, problème de santé, absence de logement, perte de contacts avec la famille etc.), c'est le produit d'une accumulation d'échecs qui conduit à une forte marginalisation. Ces personnes se sentent inutiles à la société.

¹⁴ L'entretien semi-directif n'est ni entièrement ouvert, ni complètement canalisé par un grand nombre de questions précises (utilisation de questions-guides relativement ouvertes)

¹⁵ Colis alimentaire composé de gaufres, de barres de chocolat, de biscuits, d'une bouteille d'eau et d'un carton de jus d'orange.

Avec cette méthode, nous obtenons quelques entretiens positifs, mais aussi, un nombre important de refus de la part de SDF désintéressés par notre démarche scientifique.

Suite à des refus, nous décidons d'adapter notre méthode de recherche. Dès lors, la seconde phase d'entretien consistera à ne plus dévoiler notre statut de chercheur. Nous apportons directement un colis alimentaire à la personne démunie. Nous effectuons nos entretiens sur base d'une discussion « en incognito ». Cette démarche nous permet d'obtenir des informations sur le parcours de vie de la personne sans l'appui visuel d'une grille d'entretien. Cette démarche est spontanée et immédiate. En bref, il s'agit d'une conversation entre un simple citoyen apportant une aide et un sans-abri. Pour ces entretiens « en incognito », nous démarchons d'une manière quelque peu différente. En effet, après l'apport de vivres, nous engageons immédiatement une « discussion » avec la personne sans-abri, tout en lui portant de l'intérêt et en lui posant des questions sur son parcours de vie. Avec cette technique d'entretien, nous ne dévoilons pas notre statut de chercheur et cela nous permet d'obtenir un nombre inférieur de refus de la part des SDF. De plus, les matériaux que nous récoltons semblent plus fidèles à la réalité. Nous effectuons une retranscription des éléments pertinents immédiatement après l'entrevue afin de garantir la fidélité et l'intégralité des matériaux obtenus.

Enfin, notre troisième méthode pour l'obtention des matériaux est la conversation libre avec un sans-abri « sur notre lieu de travail » à la suite d'une intervention policière. En effet, en notre qualité d'inspecteur de police, nous sommes parfois requis pour un SDF ayant besoin d'assistance (recherche de logement d'urgence), étant indésirable à une adresse (se trouvant devant l'entrée d'une habitation, dans le sas d'une banque), ayant commis un fait délictueux (vol, bagarre, consommation de produits stupéfiants, ivresse publique, racolage). A cette occasion, nous portons assistance ou nous faisons cesser le trouble. Ensuite, nous en profitons pour avoir une discussion avec le sans-abri. Nous lui posons quelques questions quant à son parcours de vie. Cet entretien se déroule soit dans un local soit sur la voie publique et sous forme d'une conversation entre un inspecteur de police et un sans-abri. Pour cette méthode, nous n'utilisons pas de grille d'entretien, il s'agit d'une discussion où nous récoltons les matériaux que le sans-abri accepte de nous communiquer en raison de notre statut d'inspecteur de police. Nous retranscrivons ensuite l'entretien dans les plus brefs délais.

Nos observations et nos entretiens réalisés auprès des personnes sans-abri sont tous retranscrits. Par souci de confidentialité et pour le respect de la vie privée des personnes questionnées, l'identité des SDF a été modifiée dans la cadre de ce travail.

Les entretiens et observations ont été réalisés tant de jour que de nuit, dans les endroits fréquentés par les SDF dans la ville de Liège ou auprès de diverses associations sociales liégeoises.

Le public cible

Notre public cible concerne les sans-abri en âge de travailler (18 ans - 67 ans), en possession d'un titre de séjour sur le territoire belge (ayant la possibilité de travailler légalement sur notre territoire) et vivant dans des conditions de vie précaires dans la rue ou en logement d'urgence.

Selon la typologie européenne de l'exclusion liée au logement réalisée par la FEANTSA¹⁶, notre public cible se trouverait dans les deux premières catégories conceptuelles à savoir :

-le sans-abri (personne vivant à la rue ou en logement d'urgence de manière épisodique). Ce sont les sans-abri les plus visibles sur la voie publique.

-le sans-logement (personne résidant en foyer d'hébergement, sortant d'institution ou bénéficiaire d'un accompagnement en logement). Ces personnes sont réputées sans-abri car elles bénéficient d'un logement provisoire (court ou moyen terme).

Nous souhaitons prendre en compte le critère de l'âge de la population étudiée par rapport au phénomène. Sur le marché du travail, quatre générations se côtoient¹⁷. Pour ce faire, nous diviserons les populations en deux sous-groupes distincts, soit les jeunes adultes âgés de 18 à 36 ans (les générations « Y » et « Z ») et les adultes âgés de 36 à 67 ans (la génération « X » et « baby boomers »).

Nous procédons de cette façon car d'une part, nous avons un échantillon de personnes plus âgées nées directement dans la période de l'après-guerre et pendant les golden sixties. Période au cours de laquelle apparaît l'évolution des mœurs, une période de libération des femmes, d'accès au travail et de création. Période de convention keynésienne où le gouvernement garantit l'emploi pour tous. A défaut d'emploi, les personnes évoluent avec la certitude de percevoir des allocations de chômage en guise d'assurance. D'autre part, les plus jeunes évoluent dans la crise, avec les contrats de travail précaires (contrats à durée déterminée, intérim, temps partiels...), en pleine période d'individualisation où les politiques actives responsabilisent l'individu à la recherche de l'emploi. Ces politiques visent à l'autonomie des demandeurs d'emploi dans leur recherche. Ces derniers sont sanctionnés par la dégressivité ou la perte des allocations sociales en cas de chômage prolongé dans le temps. Ces jeunes sont nés dans la période des nouvelles technologies et de la mondialisation, mais aussi, dans un climat où le risque est omniprésent. Des assurances privées vont être prises, cela crée des inégalités car tous les citoyens n'ont pas accès de façon similaire à ces assurances.

¹⁶ FEANTSA : Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri – www.feantsa.org. La typologie ETHOS est placée en annexe 03.

¹⁷ Les baby boomers (naissance approximative entre 1946 et 1964) ; la génération X (naissance approximative entre 1965 et 1979) ; la génération Y (naissance approximative entre 1980 et 1992) et la génération Z (naissance approximative entre 1993 et 2005).

Chapitre 2. Cadre théorique

Section 1. La complexité du « sans-abrisme »

L'historicité : le mendiant d'autrefois au sans-abri d'aujourd'hui

En Europe, au cours de l'histoire, les mendiants, marginaux et vagabonds ont traversé les siècles selon différentes représentations. L'église a joué un rôle essentiel pour administrer secours et assistance aux plus nécessiteux (VRANCKEN, 2010 : 11).

Dès le XIIe siècle, la société dichotomise les mendiants en « pauvres honteux » ou « mendiants valides ». Jusqu'au XVIe siècle, les individus dits « mal famés » et « de mauvaise vie », à moins d'être déclarés et reconnus inaptes au travail, seront condamnés dans toute l'Europe (emprisonnement, bannissement). Entre le XVIIe et le XVIIIe siècle, on préférera une rééducation par le travail forcé dans des maisons spécialisées (ateliers de charité, dépôts de mendiants). Au siècle suivant, le mendiant devient problématique dans toute l'Europe puisque le travail s'affirme comme la clef de la seconde révolution industrielle de la société moderne (EYSERMANN, 2005 : 168).

En France, sous l'Ancien Régime, il y a une progression de la pauvreté et de la mendicité dans les grandes villes. Des mesures sont mises en œuvre pour lutter contre le phénomène : au XVIIe Siècle, les vagabonds seront bannis de Paris (BALLEST, 2005 : 267-273). En 1810, le délit de vagabondage apparaît dans le code pénal mis en place par Napoléon Bonaparte¹⁸, les vagabonds encourent une peine de trois mois à six mois d'emprisonnement. Ce délit sera abrogé du code pénal en France (1992) et en Belgique (1993).

Au XIXe Siècle, le social, en tant qu'assurance pour les travailleurs et d'assistance pour les réputés incapables de travailler, a émergé pour répondre aux dysfonctionnements de la société industrielle et pour organiser les conditions de la solidarité. Au cours du XXe Siècle, l'Etat social tentera de répartir les richesses et réduire les inégalités.

¹⁸ L'article 270 du code pénal donnait la définition juridique suivante : « Les vagabonds ou gens sans aveu, sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyen de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession ».

Vers les années 1960, en pleine convention keynésienne et avec l'adhésion massive des citoyens de classe moyenne au projet de solidarité, le modèle verra son apogée (VRANCKEN, 2002 : 17-19). L'Etat Providence¹⁹ se crée dans la crise. Il assure les personnes contre le risque de la perte de leur emploi. Les aides octroyées se sont vues évoluer à un plus large public. Les handicapés, les invalides ont bénéficié d'aides. C'est à cette période que les SDF ont été pris en charge par les CPAS. Les indigents et errants de toutes sortes ne sont plus considérés comme « vagabonds ou clochards » mais deviennent « sans-abri, SDF ». Avec cette évolution de terminologie, nous comprenons aussi que cette catégorie de personne, victime d'exclusion sociale, doit être prise en charge par l'institution pour, à défaut de l'inclure dans la société, lui garantir certains droits comme le logement provisoire, la nourriture, l'accès aux sanitaires. Mais ces droits ne sont pas garantis en suffisance. Aujourd'hui, le nombre important de personnes à la rue nous permet de nous rendre compte que l'institution n'a pas mis tout en œuvre pour garantir l'inclusion sociale de tous les citoyens. Des femmes victimes de violences en sphère intrafamiliale approchent désormais les centres d'aide sociale (DAMONT, 2012 : 174). En relevant les données chiffrées du CPAS de Liège, et plus précisément, le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, nous constatons directement que la population victime d'exclusion sociale est en augmentation au cours de ces dernières années en Belgique²⁰.

La fin du XXe Siècle est marquée par une protection sociale efficace, cependant aucune résolution du chômage n'est apparue. Le chômage fait pression sur les salaires pour éviter l'inflation. En effet, en raison de la forte baisse du chômage observée dans la plupart des pays européens à la fin des années 1990, des difficultés de recrutement ont commencé à apparaître dans certaines branches. Or, qui dit difficultés de recrutement, dit inversion possible du rapport de force entre salariés et employeurs, et donc potentielle hausse des salaires, source de hausse future des prix. Au final, c'est donc la menace d'inflation future, entretenue par la boucle prix-salaires, qui fait son apparition à cette époque. (RAVEAUD, 2004 : 4). Le chômage est un mal nécessaire et la responsabilisation des individus à trouver un emploi les stigmatise. Depuis les années 1980, la société, la sécurité sociale, la famille et les formes de pauvreté se sont développés et ont évolués. De nouvelles catégories sont apparues. Aujourd'hui, un nombre important de personnes, dont des travailleurs « ordinaires », se retrouvent victime d'exclusion sociale et en état de précarité profonde. Cela est à mettre en corrélation avec les contrats de travail atypiques proposés sur le marché du travail qui permettent l'augmentation du taux d'emploi et la flexibilité des travailleurs. Par cela, certains travailleurs deviennent vulnérables, ils n'arrivent plus à joindre les deux bouts et ils peuvent se retrouver à la rue. Par son nombre important, la population marginale devient « invisible » aux yeux du reste de la société.

¹⁹ Selon Gosta Esping-Andersen (Les trois mondes de l'état providence, 1999). Les trois mondes de l'état providence sont : le modèle libéral « anglo-saxon » (système d'assurances sociales limité), le modèle corporatiste « continental européen » (les assurances obligatoires) et le modèle social-démocrate « scandinave » (haut niveau de protection sociale)

²⁰ Voir annexe (04, 04.1 et 04.2)

Définitions

Le terme « sans-abrisme » n'est pas simple à définir. Un des objectifs a souvent été de tenter de dénombrer les personnes sans logement. Aucune banque de données ne recense le nombre de sans-abri. Au cours de notre recherche, nous avons constaté une diversité de définitions pour ce phénomène en raison de variables comme l'époque ou le lieu. En cause de cette difficulté de définir ce terme, notons les divergences d'opinions entre les associations caritatives ou le pouvoir politique. En effet, souvent, les associations souhaitent apporter une définition large du phénomène pour englober un maximum de personnes dans cette catégorie et pour recevoir davantage de subsides, alors que le pouvoir politique aurait tendance, lui, à définir la problématique en la minimisant.

Selon le dictionnaire Larousse, le terme « sans-abri » désigne une personne qui n'a pas de logement. Cette définition ne peut être suffisante. En effet, sur une courte période, une personne vivant à la rue peut se voir octroyer un logement temporaire, bénéficier d'une assistance, ensuite, perdre ses droits et se retrouver une nouvelle fois à la rue.

Selon l'accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez soi du 12 mai 2014, le sans-abri est considéré comme la personne qui ne dispose pas de son logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a, dès lors, pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition.

La FEANTSA²¹ a développé une typologie de l'exclusion au logement appelée ETHOS²² développée afin d'améliorer la connaissance et l'évaluation du phénomène en Europe. Cette typologie catégorise quatre formes d'exclusion liées au logement selon que les personnes sont : sans-abri (personnes sans refuge quel qu'il soit, vivant dans la rue) ; sans-logement (personnes disposant d'un endroit où dormir mais seulement provisoirement en institution ou en refuge) ; en logement précaire (personnes menacées d'exclusion grave du fait d'un statut d'occupation précaire, d'un risque d'expulsion, de violences domestiques) ; en logement inadéquat (en caravane sur des sites illégaux, en logement indigne ou dans des conditions de surpeuplement sévères). Cette approche confirme que l'exclusion liée au logement est un processus complexe et variable. En 2005, la FEANTSA estimait le nombre de personnes sans-abri en Belgique à 17.000²³.

²¹ FEANTSA : Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri – www.feantsa.org

²² ETHOS : European Typology on Homelessness and housing exclusion – source : www.feantsa.org (la grille ETHOS est placée en annexe 03)

²³ Source : www.feantsa.org

Dans la littérature, plusieurs termes sont souvent évoqués pour parler des personnes sans-abri : « SDF, sans-logis, clochards, itinérants, vagabonds, errants, etc. ». Il faut être prudent avec l'emploi de ces termes car le sens n'est pas toujours le même. Certains d'entre eux peuvent revêtir un caractère péjoratif et ne sont d'ailleurs pratiquement plus utilisés. Le changement de terme peut aussi résulter d'une banalisation du phénomène.

Les médias représentent souvent le sans-abri comme un être asocial, souffrant de solitude, étant de façon perpétuelle en état d'ivresse, et passant ses journées à ne rien faire. Nous avons observé que cette vision médiatisée pouvait être parfois erronée.

Section 2. Les théories sociologiques mobilisées

Nous avons parcouru une partie de la littérature abondante sur le sujet. Plusieurs théories sociologiques ont attiré notre attention. Nous avons remarqué que l'entrée dans le monde du sans-abrisme relève de différents parcours de vie. Le phénomène présente une certaine complexité afin d'être étudié. Lors de l'enquête « INED »²⁴ (MARPSAT et FIRDION, 2001 : 91-112), plusieurs facteurs ont été relevés expliquant les trajectoires du « sans-abrisme » chez les jeunes : un milieu social généralement modeste, des ruptures ou l'affaiblissement des liens familiaux, une faible qualification peuvent engendrer une pente glissante menant à une situation de précarité.

Le processus de disqualification sociale

La typologie en trois phases du processus de disqualification sociale²⁵ (PAUGAM, 1991 : 3-13) va être adaptée par Julien DAMONT à la problématique des SDF : « La fragilisation, l'habitude et la sédentarisation » (DAMONT, 2012 : 152-157).

La première phase, « la fragilisation » représente les nouveaux SDF arrivés à la rue. Ils se dissimulent parmi la population et ne souhaitent pas se confondre avec les sans-abri de plus longue date, ils aspirent à sortir de la rue.

²⁴ INED : Institut National d'Etudes Démographiques. Cette enquête a été réalisée à Paris en 1998 auprès de 461 jeunes (sans-domicile ou en situation précaire) âgés de 16 à 24 ans.

²⁵ Typologie du processus de « disqualification sociale » selon PAUGAM : La fragilité et la difficulté d'insertion professionnelle (les fragiles), la dépendance vis-à-vis des travailleurs sociaux (les assistés) et la rupture du lien social (les marginaux).

La seconde phase, « l'habitude » représente les individus à la rue depuis un certains temps (plusieurs semaines). Ici, les sans-abri deviennent dépendants des aides sociales, leur apparence physique se dégrade.

La troisième phase, « la sédentarisation » représente les SDF les plus marginaux. Ils refusent l'aide proposée par les assistants sociaux, ils n'ont plus de projet de vie, leur apparence physique est misérable. C'est la phase de la rupture.

L'exclusion sociale

L'exclusion sociale est la résultante de ruptures, de décalages et de pannes que les personnes ont vécu (ROSANVALLON, 1995 : 202-204). Les individus ont souvent un parcours de vie similaire : ruptures sociales ou familiales, décrochages professionnels. L'exclusion résulte d'un processus de désagrégation²⁶. L'exclusion décrit les difficultés à établir des solidarités, c'est une faille du tissu social.

L'importance du rôle de la famille dans la vie éducative

Une recherche portant sur les inégalités de santé en milieu de vie au Québec²⁷ a démontré que la famille joue un rôle très important dans la vie éducative de l'individu et ce, dès son plus jeune âge (ROY, DE KONINCK, CLEMENT, COUTO, 2012 : 32-54). Un cadrage parental inadéquat amène souvent vers un avenir incertain car les expériences vécues dans la petite enfance sont déterminantes. Trois facteurs ont été distingués : la force ou faiblesse de l'ancrage familial (pouvoir se tourner vers sa famille dans des moments difficiles), la désorganisation dans la famille (toxicomanie des parents, violences familiales, maladie mentale) et l'affection reçue dans l'enfance. Des expériences négatives dans la petite enfance, des lacunes tant au niveau affectif qu'au niveau du parcours scolaire (violences, humiliations, échecs, etc.) sont des éléments primordiaux pour la vulnérabilité d'un individu.

²⁶ Sens du terme évoqué : décomposition, morcellement, désintégration.

²⁷ Etude réalisée sur des hommes de 45 à 64 ans au Québec entre 2002 et 2006.

Le niveau d'éducation

Une personne ayant un faible niveau d'étude « de type primaire » ou « secondaire inférieur » engendre un parcours de vie plus compliqué par rapport à une personne ayant atteint un niveau d'éducation plus élevé « de type supérieur » ou « universitaire »²⁸. C'est un cercle vicieux car la personne ayant un faible niveau d'éducation aura plus difficilement accès à l'emploi, et par ce fait, la précarité au sein de sa famille sera plus que probable. Un mal-être pourra se faire ressentir auprès de tous les membres de la famille. Les parents ont pour rôle d'apporter du réconfort, de l'aide et de l'éducation aux enfants afin que se construise au mieux leur identité primaire. Si les parents ressentent des sentiments comme la frustration, l'humiliation ainsi que la perte de confiance en soi par le fait d'une situation de vie précaire, leur rôle d'éducateur vis-à-vis des enfants pourrait être mis en péril. De plus, dans une famille monoparentale, ces difficultés devront être surmontées, dans la plupart des cas, par une femme. Celle-ci se verra appréhender des difficultés supplémentaires en raison des inégalités de genre existantes au sein de nos sociétés.

²⁸ Source : Eurostat, voir annexe (5, 5.1 et 5.2)

Section 3. Les schèmes d'intelligibilité

La grille de Greimas

Pour rendre intelligible notre recherche, nous avons élaboré une grille d'analyse sur base du schème « actantiel » de A.J. Greimas²⁹. Selon cette grille d'analyse, un individu (sujet) construit sa carrière de sans-abri (objet). Pour le sujet, nous retrouvons des adjuvants (qui encouragent à la construction de cette carrière) et des opposants (qui s'opposent à la construction de cette carrière)³⁰.

Nous réaliserons l'analyse de nos résultats par ce schème actantiel au terme de notre recherche.

En effet, nous postulons que ce schème peut nous apporter des éléments pertinents car les acteurs agissent, leurs actes sont rationnels et intentionnels.

La grille d'Ardoino

La grille d'Ardoino³¹ permet d'avoir une vue d'ensemble pour l'étude d'un phénomène. En effet, cette grille apporte une approche multi-référentielle. Celle-ci semble appropriée pour l'analyse de certains objets (pratiques ou théoriques) que l'on souhaite interroger. Le "modèle" distingue cinq niveaux : institutionnel, organisationnel, groupal, relationnel et individuel. Dans cette recherche concernant les personnes sans-abri, nous tâcherons d'explorer ces différents niveaux d'analyse afin de visualiser le thème dans son ensemble.

²⁹ Algridas Julien GREIMAS (1917-1992) est un linguiste et sémioticien (groupe de recherche sémio-linguistique du CNRS). GREIMAS est fondateur de la sémantique structurale, il crée le schème actantiel en 1966 qui rassemble le rôle et les relations qui ont pour fonction la narration d'un récit par acte.

³⁰ La grille d'analyse inspirée du schème actantiel de Greimas (voir annexe 06)

³¹ Grille d'Ardoino, réalisée par Jacques Ardoino (1927-2015), théoricien dans le département des sciences de l'éducation (Université de Paris VIII), (les différents niveaux de la grille d'Ardoino, voir annexe 07)

Chapitre 3. Analyse des données

Section 1. Les matériaux

Nous avons obtenu des matériaux de différentes manières et nous avons fait des liens entre l'analyse des données et le cadre théorique.

Les observations nous ont permis de récolter différentes informations sur une multitude d'éléments. Nous avons observé des situations objectives concernant les sans-abri : les lieux fréquentés ; les comportements ; les moyens de subsistance ; les déviances.

Quant aux entretiens « semi-directifs », « en incognito » et « sur notre lieu de travail », nous avons obtenu des éléments plutôt subjectifs. Ceux-ci auraient été difficilement observables. Les informations obtenues relèvent notamment de la biographie de l'individu : le contexte familial ; le contexte économique ; le niveau d'éducation ; le temps passé à la rue ; l'état de santé. Nous avons souvent découvert grâce à ces entretiens les éléments particuliers significatifs dans la vie de l'individu menant à la construction de sa carrière de sans-abri.

Section 2. Du contexte institutionnel au contexte individuel

Les facteurs institutionnels peuvent avoir une influence sur la vulnérabilité des individus³². Les personnes ayant besoin d'être accompagnées seront vulnérables à l'exclusion du marché du logement si l'accompagnement n'est pas disponible ou ne répond pas à leurs besoins. L'accompagnement peut ne pas avoir lieu car les services n'existent pas (zone rurale) ou ne sont pas disponibles pour des besoins particuliers. Les personnes peuvent manquer d'accompagnement si leur état physique ou psychiatrique n'est pas diagnostiqué ou si elles ne sont pas en contact avec des services sociaux et médicaux.

³² Source : Observatoire européen sur le sans-abrisme : Bilan de statistiques sur l'exclusion liée au logement en Europe (Bill EDGAR, 2009, FEANTSA)

Le manque de réseaux sociaux de soutien crée également une vulnérabilité accrue pour certains. La réglementation en matière d'allocation des logements sociaux ou de financement du logement est un aspect important de la vulnérabilité pour ceux qui ont de faibles revenus. L'expérience de vie en milieu institutionnel crée en soi une vulnérabilité pour l'accès au logement.

Les politiques sociales

Pour comprendre le phénomène des SDF dans son ampleur, il est nécessaire de comprendre le fonctionnement de l'institution sociale et des dispositifs ainsi que les moyens mis en œuvre par le pouvoir politique pour gérer ce problème.

L'évolution des politiques sociales en Belgique est en lien direct avec les nouvelles formes de pauvreté apparues ces dernières décennies dans notre pays. Les logiques sociales « assurantielle »³³ et « assistantielle »³⁴ sont présentes pour aider les personnes en difficultés (VRANCKEN 2014 : 17). Aujourd'hui, ces bénéficiaires sont envoyés d'une logique à l'autre afin d'être aidés. Certains sont exclus du système chômage et arrivent au CPAS. Ne s'agit-il pas d'une forme de bricolage institutionnel en vue de laisser passer du temps tout en laissant les personnes dans une situation de pauvreté ? Une forme de réponse provisoire où les personnes se trouvent perdues dans un système qui leur propose un retour vers l'inclusion mais au final, où les personnes sont perdues entre « assistance et assurance » sans vraiment parvenir à quitter cette situation de vulnérabilité.

L'aide et l'action sociale ne sont pas apparues récemment. Après la seconde guerre mondiale, les différents services ont été créés, ils se sont développés au cours des dernières décennies pour arriver aujourd'hui à quelque chose de très compliqué avec une multitude d'acteurs. Nous retrouvons un partenariat entre divers services et diverses personnes, c'est ce que Julien DAMONT nomme l'étoile du partenariat³⁵ (DAMONT, 2012 : 215). Au vu du nombre important de partenaires, il paraît juste de rappeler la notion de « ping-pong » pour l'usager entre ces différents partenaires. C'est la complexité du système existant. Cet élément peut, en outre, expliquer une des raisons du refus de bénéficiaires d'être pris en charge dans ces conditions complexes.

³³ L'assurance pour les travailleurs

³⁴ L'assistance pour les incapables de travailler

³⁵ L'étoile partenariat est composée comme suit : institutionnel ; orienté institution ; imposé ; politique, organique ; opaque ; éphémère ; de terrain ; opérationnel ; orienté usagers ; spontané ; technique ; conventionnel ; transparent ; structurel ; d'apparat.

Le taux de pauvreté et le CPAS en Belgique

Le taux de pauvreté en Belgique effleure le seuil de 15% de la population totale pour l'année 2015³⁶. Les gouvernements de l'Union Européenne communiquent régulièrement leur intention pour faire diminuer les chiffres de ce phénomène au sein de l'Europe³⁷. Des initiatives sont mises en place par le pouvoir politique en vue d'aider les sans-abri à retrouver l'inclusion au sein de la société comme les logements d'urgence, la création d'institutions sociales, les formations pour un public précarisé, les articles 60§7 des CPAS (mise au travail d'un bénéficiaire du CPAS, par le biais du CPAS, dans le cadre du droit à l'intégration sociale)³⁸. Pour l'année 1999 en Belgique, 9.072 personnes ont bénéficié de l'article 60§7. En 2014, ce chiffre est passé à 23.547³⁹. Cela prouve qu'au cours de ces dernières années, un nombre plus important de personnes dans la précarité ont été aidées par le CPAS, mais cela ne prouve pas pour autant qu'il y ait moins de sans-abri que par le passé. En effet, certaines de ces mesures sociales visent un accès direct vers l'emploi ou la formation du bénéficiaire. Cependant, sans suivi à long terme ou plus individualisé de la personne, la réinsertion par l'emploi ou la formation ne peut pas aboutir, ce public étant parfois fortement marginalisé, en perte de repères ou en totale exclusion sociale.

Aujourd'hui, la Belgique compte 589 communes⁴⁰ et autant de CPAS. Chaque CPAS a pour mission de garantir le droit à l'intégration sociale aux personnes qui ne disposent pas de revenus suffisants et qui remplissent les conditions légales⁴¹ pour obtenir cette aide. Une intégration et une participation maximale à la vie sociale doivent être recherchées. Le CPAS dispose à cet effet de trois instruments pour garantir le droit d'intégration sociale : l'emploi ; le revenu d'intégration et le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) ou une combinaison de ces instruments⁴². Pour pouvoir bénéficier au droit à l'intégration sociale sous quelque forme que ce soit, le demandeur doit satisfaire à plusieurs conditions. Le revenu d'intégration n'est cependant qu'une des formes de l'aide du CPAS. La mission du CPAS n'est pas d'attribuer un revenu, mais d'offrir la possibilité à la personne de reprendre sa propre vie en main de façon autonome. Lorsque c'est possible, on tente de garantir l'intégration dans la société via un emploi.

³⁶ Source : Eurostat, Office statistique de l'Union européenne, le seuil de pauvreté est calculé sur base de 60% de la médiane du revenu (le taux de pauvreté en Belgique en 2015, voir annexe 01).

³⁷ « Europe 2020 » est la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée pour dix années à venir, les cinq objectifs ambitieux sont l'emploi, l'innovation, l'éducation, l'inclusion sociale et l'énergie.

³⁸ Collaboration entre le CPAS et une autre entité juridique pour la réinsertion de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale

³⁹ Source : www.mi-is.be (études, publications et statistiques / articles 60§7)

⁴⁰ A la naissance de l'Etat belge, en 1831, il y avait 2.739 communes. Depuis la fusion des communes opérée en 1975, leur nombre a été réduit à 589 (Source : www.belgium.be)

⁴¹ Conditions : de nationalité, de résidence, d'âge, de ressources, de disposition au travail, d'épuisement des droits sociaux.

⁴² Source : Loi du 26 mai 2002, droit à l'intégration sociale (www.mi-is.be)

Quant au revenu d'intégration sociale, la loi détermine le montant à percevoir en catégorisant les allocataires⁴³. Le nombre moyen mensuel de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale auprès des CPAS de Belgique est en nette augmentation au cours de ces dix dernières années en passant de 76.329 pour l'année 2005 à 115.137 pour l'année 2015⁴⁴. L'année 2015 détient le record du taux de croissance des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale le plus élevé de ces dernières années (12,4 %), cette augmentation est à mettre en parallèle avec la dégradation du contexte socio-économique suite à la crise économique et financière de 2008. Cette dernière n'explique cependant pas à elle seule les raisons de cette augmentation du nombre de bénéficiaires au revenu d'intégration sociale. Outre les facteurs conjoncturels, des facteurs structurels peuvent ainsi influencer à la hausse le nombre de bénéficiaires au revenu d'intégration sociale⁴⁵ : la précarisation d'un groupe à risque (personnes peu qualifiées, travailleurs à temps partiels, familles monoparentales, allochtones, etc.) ; l'apparition de nouveaux bénéficiaires de l'aide des CPAS ; le transfert vers le droit à l'intégration sociale des bénéficiaires d'une aide sociale équivalente (ASE) suite à leur inscription au registre de la population⁴⁶ ; les transferts vers les CPAS des chômeurs sanctionnés par l'Office National de l'Emploi (ONEM) ; les modifications de la législation en matière d'assurance chômage (limitation dans le temps d'allocations d'insertion professionnelle, allongement à un an du stage d'insertion professionnelle pour les nouveaux demandeurs d'emploi, le refus du droit aux allocations d'insertion suite à la non-démonstration d'une participation active à une offre de trajet individuel d'insertion, le renforcement de la dégressivité des allocations de chômage et l'instauration de la procédure DISPO⁴⁷).

Le CPAS et les associations liégeoises

La ville de Liège compte un CPAS ainsi que diverses associations sociales et caritatives qui aident les plus démunis. Le siège central du CPAS de Liège est situé place Saint-Jacques n° 13 à 4000 Liège. Ce CPAS offre tout une série de services à la population liégeoise (service d'aide sociale⁴⁸ et service d'action sociale⁴⁹). Le budget pour l'année 2014 du CPAS de Liège était de 149.064.359 €.

⁴³ Au 01 avril 2106, le revenu d'intégration sociale était de 566,92 € pour un cohabitant légal ; 850,39 € pour un isolé et 1.133,85 € pour une personne ayant une famille à charge.

⁴⁴ Voir tableau (annexe 04) sur l'évolution des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale par année et par région.

⁴⁵ Source : SPP Intégration Sociale (bulletin statistique, mars 2016)

⁴⁶ Les personnes inscrites au registre des étrangers peuvent demander leur inscription au registre de la population après cinq années.

⁴⁷ Procédure DISPO : possibilité d'exclusion du bénéficiaire d'allocations d'insertion dans le cadre de la procédure d'activation du comportement de recherche

⁴⁸ Antennes sociales, antennes sociales de quartier, antenne jeune (-24 ans), service d'accueil des demandeurs d'asile, antenne SDF, service hospitalisation, placement en maison de repos

⁴⁹ Relais (santé, logement, dispositif d'urgence sociale), service endettement, service insertion, service enfance et service des projets européens

Le CPAS de Liège collabore avec divers partenaires associatifs comme le centre de coordination et de soins à domicile⁵⁰, le relais social du pays de Liège⁵¹, Liège énergie ASBL⁵², article 27 ASBL⁵³, coup d'envoi ASBL⁵⁴, vaincre la pauvreté ASBL⁵⁵, régie des quartiers ASBL⁵⁶, ISoSL⁵⁷, l'abri de nuit ASBL ainsi que des maisons d'accueil⁵⁸.

Au niveau de l'aide sociale, la loi organique des CPAS⁵⁹ prévoit (en son article 1^{er}) le droit à l'aide sociale pour chaque citoyen dans le but de mener une vie conforme à la dignité humaine. Des antennes spécialisées ont vu le jour dans les quartiers de la ville de Liège (antenne jeune⁶⁰, SADA⁶¹, antenne SDF). Ces antennes ont pour missions de répondre aux besoins d'aide financière, d'assistance médicale introduites par tous les citoyens nécessiteux résidant sur le territoire liégeois.

Le dispositif d'urgence sociale de Liège comporte trois services : le service d'urgence sociale, l'abri de nuit et la cellule SDF.

Le service d'urgence sociale est un service « généraliste ». Il est ouvert à toute la population liégeoise. Il traite une grande variété de problèmes, son accueil est inconditionnel et les permanences sont sans rendez-vous, c'est un service de seconde ligne. L'objectif de ce service est de répondre sans délai aux situations sociales qui exigent une intervention immédiate (problèmes d'hébergement, problèmes alimentaires, problèmes de santé, les situations de crise telles que la détresse sociale ou la détresse psychologique, les conflits tels que enfants maltraités, cas psychiatriques, etc.).

⁵⁰ Ce service propose aux personnes âgées, malades, handicapées ou qui rencontrent des difficultés d'ordre social, familial et autres, différents services d'aide à domicile.

⁵¹ Ce service aide les personnes en grande précarité (réinsertion, projets partenariaux, mise en relation des usagers) avec le travail de rue, l'accueil de jour, de soirée et de nuit, l'urgence sociale, l'accompagnement des personnes prostituées, plan grands froids, relais santé.

⁵² Projet d'investissement visant à économiser l'énergie, ce service propose un prêt à tempérament avec 0% d'intérêt pour des travaux d'isolation

⁵³ Facilitateur d'accès à la culture (usager paye 1,25€ pour une sortie culturelle)

⁵⁴ Facilitateur d'accès au sport (usager paye 1,25€ pour un ticket sportif)

⁵⁵ Lutte contre l'exclusion sociale (journées des insertions comme « la ferme de la vache »)

⁵⁶ Le but est l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers d'habitation par la mise en œuvre de politique d'insertion intégrée (animation, formation)

⁵⁷ ISoSL : Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège, s'articule autour de trois grands secteurs d'activités (la psychiatrie et les soins spécialisés en santé mentale ; la gériatrie, la psycho-gériatrie, la revalidation et les soins palliatifs ; l'accueil, l'hébergement et les services pour personnes âgées)

⁵⁸ Les maisons d'accueil en province de Liège en annexe 13 (Source : SPW Logement)

⁵⁹ Loi organique des CPAS du 08 juillet 1976

⁶⁰ Aide en matière de revenu d'intégration sociale, d'aide sociale, d'aide à la santé (construction de projets, encadrement et accompagnement, aide à l'entrée dans la vie active)

⁶¹ SADA est le Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile (accompagnement et suivi du demandeur d'asile, affiliation à une mutualité etc.)

L'urgence sociale est en charge notamment du projet « hébergement d'urgence » comprenant les lits d'urgence en maison d'accueil, les lits à projets et l'abri supplétif⁶² organisé en collaboration avec la Défense Nationale en hiver, pendant la période dite « plan grands froids »⁶³. En 2011, 21796 démarches ont été effectuées par ce service dont la création de 908 nouveaux dossiers et 1226 personnes différentes ont été reçues par l'équipe de l'urgence sociale⁶⁴.

L'abri de nuit est situé rue Sur-la-Fontaine 106 à 4000 Liège. Il est financé par le Plan de Cohésion Sociale de la ville de Liège et existe depuis 1994. Ce service de première ligne offre un hébergement aux personnes se trouvant sans toit. Il peut accueillir 23 personnes (et 2 en urgence) par nuit, 365 jours par an. L'accueil y est inconditionnel et nominatif. Ce service est accessible entre 21h00 et 22h30 (après 22h30, uniquement via un service d'urgence). L'abri de nuit vise à permettre l'hébergement à toute personne en demande, quel que soit le nombre de nuits, pour autant qu'il y ait de la place. En cas de surnombre des demandes par rapport aux places disponibles, les usagers seront accueillis selon une série de règles de priorités (présent ou non la vieille, nombre de nuits effectuées etc.). Les seules règles de restriction sont : le non-respect du règlement d'ordre intérieur, le nombre de places disponibles et l'heure d'arrivée. Un suivi et un accompagnement sont offerts aux personnes désireuses de mettre en place un projet de sortie de la rue⁶⁵. Au cours de l'année 2013, 8.665 nuitées ont été offertes aux demandeurs et 894 personnes différentes ont fréquenté l'abri de nuit de Liège. En catégorisant selon le sexe : 16,87 % sont des femmes, 83,13 % sont des hommes⁶⁶.

L'antenne SDF de la ville de Liège est située rue du Vertbois n°88 à Liège. Cette antenne a pour mission de prendre en charge les dossiers concernant les SDF, tant au niveau de la remise en ordre administrative, de l'aide financière qu'au niveau de la recherche de logement et des aides d'installation. Ce service réalise ses missions selon les législations du 02/04/1965, du 08/07/1976 et du 26/05/2002. Il réalise les inscriptions en adresse de référence et la gestion des courriers et il octroie diverses attestations notamment pour les logis sociaux. Les aides financières octroyées sont les aides urgentes, le revenu d'intégration sociale de rue et les aides à l'installation (1^{er} loyer-caution). Pour l'année 2011 : 999 demandes d'aide ont été introduites auprès de ce service, 568 dossiers ont abouti dont 180 revenus d'intégration de rue (RIS de rue) et 431 inscriptions en adresse de référence.

⁶² Notamment l'abri de nuit supplémentaire ouvert pendant les périodes hivernales (caserne Saint-Laurent à Liège)

⁶³ Lors du plan « grands froids », 30 lits supplémentaires sont mis à disposition des bénéficiaires à la caserne de Saint-Laurent (Quartier Médecin Lieutenant Joncker, rue Saint-Laurent n° 79 à 4000 Liège). Les différents centres ouverts à Liège lors du plan « grands froids » pour l'hiver 2015/2016 (voir les annexes 22, 22.1 et 22.2).

⁶⁴ Source : Rapport annuel de 2011 du CPAS de Liège

⁶⁵ Source : www.cpasdeliege.be

⁶⁶ Source : Rapport annuel de 2013 du CPAS de Liège

L'antenne SDF de Liège est impliquée dans le projet « interface de quartier »⁶⁷ mis en place par le relais social du pays de Liège en partenariat avec le centre liégeois de service social. Ce projet vise à installer durablement les personnes connues comme SDF par leur service dans leur nouveau logement. L'accès à l'antenne SDF de Liège est cependant réglementé : il est ouvert au public à raison de trois jours par semaine⁶⁸. Les quelques conditions existantes suffisent pour effrayer ou désintéresser certains des bénéficiaires les plus exclus. La ville de Liège dit prendre des mesures pour éviter la situation de sans-abrisme sur son territoire et pourtant, nous constatons encore un nombre important de SDF dans les rues de cette commune.

L'association sans but lucratif « Opération Thermos Liège » lutte contre l'exclusion des plus précarisés de nos sociétés depuis 1992⁶⁹. L'association compte près de 300 bénévoles et propose chaque année, entre octobre et avril, un abri de nuit avec 24 lits où des douches sont à la disposition des bénéficiaires. De plus, au cours de cette même période, un local repas propose quotidiennement une centaine de repas (rue Volière n°1 à Liège). L'approvisionnement en denrées est récolté par les bénévoles auprès d'une banque alimentaire ou de différents commerçants. Le soutien à l'association en qualité de bénévole ou encore les dons privés⁷⁰ sont acceptés par l'ASBL en vue de porter assistance aux plus nécessiteux.

L'association sans but lucratif « Centre Liégeois de Service Social » (CLSS) a été créée en 1974. Cette association regroupe six antennes situées sur la ville de Liège⁷¹ qui permettent aux personnes en errance de rompre avec leur isolement social, de favoriser l'autonomie de la personne accueillie, de permettre à l'usager d'améliorer son bien-être, de veiller à ce que chacun puisse bénéficier des droits sociaux, et de faciliter l'accès à tout individu aux équipements collectifs. L'ASBL travaille principalement en réseau avec les services du CPAS, les services de la ville de Liège, le Relais Social, les autres antennes du CLSS et la banque alimentaire de Liège.

La Fédération Belge des Banques Alimentaires (FBBA) regroupe neuf banques alimentaires et elle procède à la récolte des vivres. Les banques alimentaires ne s'adressent pas directement aux plus démunis. Celles-ci vont distribuer des vivres aux 629 associations caritatives agréées qui sont sur le terrain en Belgique.

⁶⁷ Projet d'insertion par la stabilisation dans leur logement des personnes concernées

⁶⁸ Horaire d'ouverture du service : de 9h00 à 11h30.

⁶⁹ Les locaux de cette association sont situés rue Chevaufosse n°80 à Liège.

⁷⁰ Exemple de dons : lait, café, draps, couverture, vêtements, sacs poubelles, numéraire

⁷¹ Cap migrant (rue de Fétille 98 à 4020 Liège) ; La maison de Fragnée (place des Franchises 11 à 4000 Liège) ; Service social Liège-Laveu (rue des Wallons 43 à 4000 Liège) ; Service social Liège-Ouest (rue Saint-Marguerite 51 à 4000 Liège) ; Télé-service Liège (rue d'Amercoeur 55 à 4020 Liège) ; Accueil Botanique (rue de l'Evêché 12-14 à 4000 Liège)

Ces 629 associations belges remettent les vivres aux plus démunis sous forme de colis alimentaires ou de repas. Pour l'année 2015, 12.926 tonnes de vivres ont été collectées dont 40% venant du Fond européen d'aide aux plus démunis, 30% de l'industrie agro-alimentaire, 20% de la distribution, 5% des criées agricoles et horticoles et 5% des collectes et actions spéciales. Ces aliments ont été distribués à 138.557 personnes démunies⁷².

Section 3. Le travail en centre d'accueil

Nous avons rencontré Pierre (assistant social) travaillant dans un centre accueillant les personnes précarisées en journée. Cet accueil offre un moment de détente et une aide alimentaire aux personnes démunies, mais en plus, il permet d'informer, d'orienter et d'intégrer les plus exclus. Les SDF ont l'occasion de venir se réchauffer quelques instants autour d'une tasse de café en hiver, de discuter avec des professionnels du secteur social (assistants sociaux, psychologues) ou encore d'acheter des vêtements à un tarif très avantageux. Des bénévoles et des volontaires sont présents pour reconforter et porter assistance. En effet, certaines réponses aux questions administratives complexes sont communiquées aux personnes nécessiteuses. Cette ASBL travaille régulièrement en réseau⁷³.

Extrait d'entretien de Pierre (assistant social, accueil Botanique, 19/10/2015)

« (...) L'ASBL « accueil Botanique » c'est avant tout un centre de jour de première ligne de matinée. L'horaire classique est l'ouverture au public de 9h à 11h tous les matins. De 9h à 10h30, on propose un petit-déjeuner entièrement gratuit (en hiver, l'horaire est modifié avec plus d'accueil). Ça reste un endroit où les gens peuvent se poser, pour lire des journaux. L'endroit est chauffé et il y a la possibilité de rencontrer un travailleur social (me rencontrer) ou rencontrer ma collègue « Elise » dans un souci de première ligne avec missions d'information et d'orientation. Le public qui vient à la salle d'accueil est un public précarisé. Si on prend les statistiques de 2014, on a plus ou moins 50 % de personnes SDF et 50% de personnes avec un logement mais qui viennent aussi pour lutter contre la solitude et participer aux activités mises en place et puis aussi pour avoir accès au petit-déjeuner. Si tu prends les statistiques de 2014, c'est une moyenne de 80 personnes par jour, mais avec 45 places assises. L'hiver dernier, on est monté jusque 137 personnes ici, alors bien sûr, il y a la salle accueil mais ce n'est pas tout, à l'été on a des magasins de seconde main. (...) »

⁷² Source : www.banquesalimentaires.be (voir les annexes 15 et 15.1)

⁷³ Le travail en réseau consiste à rediriger les bénéficiaires vers les services appropriés et compétents en fonction de la problématique.

Selon les dires de Pierre, chaque jour, l'accueil Botanique est complet. Cet endroit permet l'accueil de 45 personnes. En moyenne (hors période hivernale), ce centre reçoit presque deux fois plus de personnes que sa capacité effective au cours de l'année. En hiver, l'accueil reçoit en moyenne trois fois plus de personnes que sa capacité initiale. Cela nous démontre le manque structurel de places dans les centres d'accueil durant l'année et d'autant plus en période hivernale. Ces centres d'accueil sont des solutions provisoires (rustines), pour un problème bien présent. Les structures sont complètes, ce qui implique que les individus doivent faire la file, faire preuve de patience pour recevoir un simple service (chaleur, petit-déjeuner, information). Cela peut être source de conflit et provoquer des tensions au niveau individuel dans un lieu pourtant prévu pour le soutien, l'apaisement et le réconfort pour personnes précarisées.

Extrait d'entretien de Pierre (assistant social, accueil Botanique, 19/10/2015)

« (...) Il y a une réunion d'équipe. Si « untel » n'est pas bien, on a un bureau à disposition. Pour ne pas voir les gens au milieu de la salle d'accueil où il y a beaucoup de bruit, où il n'y a pas beaucoup d'intimité, pour tout ce qui est relation de confiance et cadre de rencontre, on a trouvé un bureau à disposition. On travaille énormément le réseau évidemment à Liège. (...) La problématique des assuétudes est quotidienne. Comme on travaille énormément en réseau et qu'on est un centre d'informations et d'orientations, on peut réorienter vers les structures d'accueil de Liège, comme il y a le « START », « accueil drogues », des choses comme cela ou aussi reprendre des rendez-vous pour des hospitalisations comme « le petit bourgogne », à Glain aussi, mais là, voilà, nous on se veut être une salle d'accueil, juste un service en première ligne donc, il est très rare qu'on prenne la situation globale mais on va réorienter vers un responsable du CPAS qui va suivre la personne, vers un autre service social, vers un référent de la cellule SDF. (...) Comme on a un accueil « bas seuil », on brasse des problématiques différentes et en fonction de la problématique prioritaire, car il y a toujours un cumul des difficultés, on va réorienter ailleurs, parfois, on fait beaucoup de réorientations pour les besoins primaires ou alors vers les abris de nuit. On travaille avec les abris de nuit. On s'inscrit avec les partenaires sociaux, le relais social, ça c'est important de le dire. En hiver, on va ouvrir plus, on va proposer d'autres services. (...) Ici, aucune possibilité de logement, mais une nouvelle fois, nous on réoriente vers le réseau, l'abri de nuit (rue sur la Fontaine), l'abri de nuit de Seraing, et en hiver, il y aura les abris supplétifs « Thermos » et « la caserne Saint-Laurent (...). Ici, on est une ASBL, on n'a pas des moyens énormes que ce soit pour le culturel ou autre, donc je réoriente en permanence. Il y a des réunions de concertation concernant le relais social. Ça peut arriver de faire des réunions de concertation autour des suivis les plus problématiques, vraiment dans le souci de rassembler les différents partenaires qu'il y a autour de la personne et avec la personne, c'est encore mieux pour éviter de faire des doublons dans

les démarches ou alors des démarches contradictoires. La façon dont se véhiculent les informations c'est très important aussi et voilà, maintenant, on peut réorienter, on a des guides d'orientation par thématique. Par exemple, la problématique « sans-papier », c'est une problématique qui, de par la qualité, va aussi revenir en première ligne. Il y a des partenaires à Liège qui travaillent spécifiquement cela. On peut renvoyer. L'aspect santé, on va travailler avec pas mal de maisons médicales ou avec directement des médecins traitants, ou pour des prises de rendez-vous, ça c'est vraiment au niveau de la matinée. L'après-midi, je fais partie d'un projet spécifique où on suit des personnes qui étaient à la rue, et qui ont retrouvé un logement et on les encadre dans le logement. (...) Certaines situations sont parfois tellement complexes que s'il y a par exemple un gros problème « alcool » ou « assuétudes », le budget, il part là-dedans. Ce sont des choses qui sont possibles, mais en parallèle à cela, je peux mettre des tas de situations individuelles où il y a de la réussite, où il y a des personnes qui sont depuis 5, 6, 7 ans en logement alors qu'elles ont un gros parcours, elles ont relevé un gros défi. (...) Certains arrivent à se remettre au travail. C'est souvent via des petits modules de formation. Ici tout dernièrement, une personne qui était à la rue, ensuite a retrouvé un logement, et a repris une petite formation d'aide soignante, qui ici, est en train de demander son numéro INAMI pour pratiquer et qui a réussi son travail de fin d'étude. (...) ».

Nous remarquons par cet extrait d'entretien de l'importance du travail en réseau. L'accueil Botanique se trouve en première ligne. Ce service est en contact direct avec des personnes souffrant de précarité et vivant dans la rue. Les assistants sociaux portent assistance à ces personnes en les réorientant vers des services plus spécialisés ou plus appropriés. L'assistant social est un facilitateur, il va pouvoir apporter des conseils et son expertise afin de diriger la personne au mieux, il va l'activer et tenter de la rendre plus autonome. Le bénéficiaire sera aiguillé dans ses démarches par les assistants sociaux cependant, il lui reviendra la responsabilité finale de se rendre aux autres endroits du réseau. Des personnes ayant plusieurs problématiques (assuétude, problème de santé / santé mentale, recherche de formation ou de travail, recherche de logement) pourront être envoyées d'un service à un autre afin d'y rencontrer le personnel compétent. Les personnes les plus exclues de la société, en raison de la complexité du système en vigueur, peuvent être découragées et désorientées dans le cadre des démarches administratives.

Extrait d'entretien de Pierre (assistant social, accueil Botanique, 19/10/2015)

« (...) Moi, ça fait 5 ans que je travaille ici. Au niveau des permanences sociales de l'accueil, les statistiques explosent. Il y a un public de plus en plus jeune, de plus en plus déstructuré avec un cumul de difficultés. L'aspect c'est une chose mais il y a un isolement social, un aspect financier et il peut y avoir des problématiques à côté (assuétude, santé, santé mentale). (...) Ici, il y a un climat très positif, ça fait partie des priorités de l'ASBL. Il y a bien entendu l'aspect individuel mais l'aspect collectif et l'aspect de groupe, qui passent par l'ambiance générale, sont très importants. Moi, j'ai une vision du cadre qui est un peu plus souple tout en gardant le contrôle. Et pour moi, je le regagne en relation de confiance, pour le climat, ici et ça fait très longtemps qu'on a plus eu d'incident. Quand on a des incidents, c'est toujours extérieur à l'ASBL, c'est-à-dire, soit c'est des règlements de compte dans la rue. Le monde de la rue, ce n'est pas non plus toujours très gai, c'est des problématiques de santé mentale. Nous on privilégie toujours le dialogue, évidemment, expliquer les règles, mais lorsqu'il y a une très grosse problématique de santé mentale avec des personnes en crise, on peut utiliser tous les mots qu'on veut, c'est là que j'ai eu une grosse bagarre. (...) »

La problématique de la santé mentale serait bien présente dans le monde de la précarité. Les centres d'accueil ne sont pas épargnés par cette difficulté. De plus, les jeunes sont touchés par la précarité. Le nombre de jeunes de moins de 25 ans étant bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale est en augmentation entre 2003 et 2012⁷⁴.

Extrait d'entretien de Pierre (assistant social, accueil Botanique, 19/10/2015)

« (...) Les abris de nuit sont extrêmement compliqués car il n'y a pas assez de place. En temps normal, il n'y a pas assez de place, si tu te balades dans la rue, tu verras des SDF partout. D'une part, il n'y a pas assez de place donc il y a des refus (par les abris). Mais ce n'est pas la même politique en hiver. Puis, il y a des gens qui n'y vont pas, selon leurs dires, par insécurité. La collectivité au niveau des abris de nuit ce n'est pas toujours évident, par exemple, s'il y en a un qui ronfle, ou alors, en raison des assuétudes. Là, c'est tolérance relativement 0 donc, ceux étant les plus sous influence se font refoulés. D'autres, n'ont pas envie d'y aller. Il y a la problématique des animaux aussi, et il y a aussi un règlement de travail là-bas. (...) Les personnes avec leur chien ne seront pas admises à l'abri de nuit. Maintenant, à côté de cela, il y en a, c'est clairement par choix. Il y en a pas mal qui dorment à la gare pour le moment, il y a une petite tolérance au niveau du parking en haut, voilà, il y en a c'est par choix, parfois c'est

⁷⁴ Source : SPP intégration sociale. Voir annexe 14

par manque de place. En hiver, c'est différent. Sinon, l'accès c'est 7 jours renouvelables tous les 3 mois, il faut avoir un projet de vie pour renouveler les 7 jours, c'est très peu. (...) La politique en hiver, c'est 0 personne à la rue. Donc toute personne qui va se présenter, elle sera logée ici à Liège, ou alors réorientée à la caserne Saint-Laurent, à Thermos ou à Seraing, mais la politique c'est 0 personne et le cas extrême, c'est les chambres d'hôtel par arrêté du Bourgmestre. (...) J'ai été à la dernière réunion pour le « plan grand froid », pour préparer tout cela. Tous les services, que ce soit en accueil de jour, de soirée, de nuit, peu importe, tout confondu, on est déjà très alarmé par le nombre de personnes refusées. Mais voila, tout ce qui est pôle nuit, moi je travaille pôle jour. On travaille avec eux, ce n'est pas toujours évident. Il y a une volonté politique, surtout en hiver. On essaye d'avoir en gros 24 heures d'accueil continu, 7j/7, sur l'entièreté du réseau. C'est pour cela que nous, on ouvre plus tôt pendant cette période soit à 8h ce qui permet, directement à la sortie des abris de nuit de pouvoir avoir un endroit pour se poser pour les personnes les plus précarisées. (...) Au niveau de l'abri de nuit, ici à Liège, c'est 26 lits et 2 lits d'urgence si je ne dis pas de bêtises, à Seraing, c'est une dizaine de lits, donc c'est très peu. (...)

Cette partie d'entretien nous permet de comprendre la volonté politique de sortir des personnes de la rue pendant certaines périodes de l'année et notamment en hiver. Des mesures sont prises comme l'ouverture de locaux comme la caserne militaire Saint-Laurent à Liège. En cas d'extrême nécessité, des chambres de certains hôtels pourront être réquisitionnées par arrêté du Bourgmestre. Yvon Henri (coordinateur du Relais Social de Liège) déclarait, en janvier 2013, que les trois abris de nuit de Liège et Seraing, y compris l'abri de nuit supplétif à la caserne Saint-Laurent, ont été complets (102 lits d'urgence). Le Bourgmestre de Liège a pris un arrêté de réquisition des chambres d'un hôtel afin de remédier à l'insuffisance d'hébergement en abri de nuit. En 2012, le dispositif avait déjà été mis en œuvre pendant quinze jours⁷⁵. Des mesures sont prises par le pouvoir politique à certaines périodes de l'année et pas à d'autres. Ces mesures prises par le pouvoir politique nous confirment qu'il existe un manque de place au niveau de la structure des hébergements d'urgence au sein de la collectivité liégeoise.

⁷⁵ Source : www.rtb.be, article du 18 janvier 2013 (Marc Hildesheim)

Extrait d'entretien de Pierre (assistant social, accueil Botanique, 19/10/2015)

« (...) Il y a eu beaucoup de mesures, je vais donner mon avis personnel. Il y a de plus en plus de mesures qui font en sorte que les personnes les plus déstructurées, si elles ne rentrent pas dans le moule, elles sont à nouveau plus exclues, je vais m'expliquer : par exemple, toute personne SDF peut s'inscrire en adresse de référence ici au CPAS, place Saint-Jacques n°13. Or de plus en plus, il y a des quotas, parce que voilà, il faut réduire les adresses de référence. Donc, si les personnes de par leurs problématiques importantes, ratent un/des rendez-vous, ils vont être exclus de leur adresse de référence et sans adresse de référence, tu n'ouvres pas de droit, donc aucun droit au CPAS. Alors qu'on sait très bien que de toute façon, ils ne sauraient pas retrouver un logement et se réinsérer et de toute façon, ils vont devoir refaire une demande et recommencer toute la procédure, ce sont des freins. Les mesures « chômage », les personnes exclues, par exemple, tu vas être exclus du chômage, tu ne vas pas toucher dans les 15 jours une indemnité CPAS, je fais des clichés... Et tu vas avoir un mois de délai. Si les arriérés tombent ça va, mais si tu ne les as pas parce qu'il te manque des papiers ou autre, comment payes-tu ton loyer ? (...) »

Le parcours compliqué pour obtenir et garder une adresse de référence nous permet de mieux saisir une des raisons de la perte de l'aide sociale pour les plus marginaux dont un accompagnement intensif serait nécessaire pour les faire sortir de l'impasse. Le non-respect de certaines conditions implique donc la perte des droits sociaux. Des mécanismes et des manœuvres sont établis pour limiter les adresses de référence au sein des CPAS pour les bénéficiaires. Nous sommes là dans un processus d'activation du bénéficiaire pour le respect des conditions qui lui sont imposées par le CPAS comme : se présenter aux convocations, développer un projet, apporter des justificatifs. Cela implique que les bénéficiaires les plus démunis aient du mal à respecter l'entièreté des normes et des conditions qui leurs sont imposées par le CPAS pour l'octroi d'un revenu d'intégration sociale de rue et qu'ils soient, par ce fait, exclus du système « assistantiel ». Les exclus devront par la suite se débrouiller par eux-mêmes auprès de centres d'accueil de jour, des abris de nuit, des ASBL et d'autres services associatifs afin de remonter « la pente glissante ». D'autres étant exclus du chômage se trouvent dans une telle situation de précarité qu'ils se retournent alors vers le CPAS de leur commune pour demander une aide financière. Toutes ces démarches prennent du temps à s'accomplir. Une personne dans le besoin peut se retrouver en difficultés financières. Cette situation peut provoquer l'arrivée à la rue d'une personne. Les centres d'accueil permettent d'apporter du réconfort aux personnes et de leur donner des conseils pour sortir de l'impasse. Ces centres d'accueil ne sont pas l'ultime solution, raison pour laquelle, ils collaborent avec d'autres institutions et d'autres services.

Le travail en réseau entre différents partenaires est quelque chose d'essentiel pour diriger la personne vers le service qui correspondra le mieux à ses attentes en fonction de ses besoins (médicaux, formations, assuétudes, etc.).

Extrait d'entretien de Pierre (assistant social, accueil Botanique, 19/10/2015)

« (...) On fait aussi pas mal d'activités socioculturelles, on a encore pour un an des coupons via le relais social, après les réserves c'est terminé. Il n'y a plus d'argent dans le culturel, on distribue des « coupons articles 27 » au niveau du relais social, c'est pour ceux qui ne bénéficient pas du CPAS, ils ont droit contre 1,25 € de voir des manifestations culturelles, sportives, ils ont droit à différentes aides, pour recréer du lien familial, pour 1,25 € mais ça va être fini pour des raisons budgétaires. (...) »

Le discours de Pierre exprime le manque de soutien par le pouvoir politique pour la culture dans le social. Il s'agit là de constater que la priorité en terme d'investissement ne se trouve sans doute pas dans le social ou le culturel pour les plus précarisés.

Refus de l'hébergement d'urgence par les bénéficiaires

La cohésion sociale du groupe auquel le sans-abri va appartenir et les nouvelles valeurs acquises au sein de ce groupe seront souvent préférées à la solitude offerte par un dortoir dans une institution réglementée comme les abris de nuit. Les difficultés vécues au quotidien par les sans-abri nous permettent de comprendre les raisons pour lesquelles les SDF ne se rendent pas toujours dans les centres d'hébergement proposés par les services sociaux. Les SDF ont parfois connu des ruptures au cours de leur vie. De plus, pour maintenir l'ordre et l'hygiène dans les locaux, il est nécessaire que les institutions abritant les SDF soient réglementées. Le respect de la vie en communauté est une priorité des centres d'urgence. Les SDF les plus marginaux ont parfois perdu le sens du respect des règles imposées par un système (se coucher à une certaine heure, respecter le personnel, ne pas consommer d'alcool). Les errants peuvent remettre en cause le fonctionnement du système et ne pas apprécier les formes de pouvoir qui règnent au sein de nos sociétés. Il est aisé de comprendre que le fait de se rendre dans un abri de nuit et devoir respecter des normes n'est pas simple pour tous. Certaines règles sont vues comme des contraintes qu'il est difficile de respecter. Le fait de recevoir un refus ou encore se faire expulser d'un centre peut provoquer un sentiment de frustration ou d'humiliation dont les SDF veulent fuir à tout prix. Ces sentiments pourraient être considérés comme un nouvel échec.

L'arrivée à la rue

Le parcours de vie de la personne est un facteur prépondérant pour l'arrivée à la rue. Les ruptures ou les problèmes au niveau relationnel peuvent créer une certaine forme de vulnérabilité et d'exclusion sociale (ROSANVALLON, 1995 : 202-204). L'augmentation de la violence domestique est associée à la privation de logement pour de nombreuses femmes et leurs enfants, ces derniers n'ayant d'autre choix que de se tourner vers des logements temporaires et provisoires. Les divorces et les séparations peuvent créer des difficultés dans les familles et certains jeunes devront quitter leur maison à un âge précoce. Certaines catégories de personnes peuvent simplement manquer de connaissances concernant les possibilités qui s'offrent à elles (les migrants, les jeunes). Les problèmes personnels ne sont pas souvent reconnus (l'addiction au jeu, les dettes) avant que le problème ne devienne manifeste par la perte d'une maison. Par honte, les personnes peuvent développer des stratégies pour cacher la vraie nature de leur situation. Malgré tous les dispositifs mis en œuvre par l'institution, des personnes peuvent se retrouver sans logement.

En relation avec notre théorie, nous avons observé que certaines situations de vie pouvaient être similaires pour les SDF : les situations familiales difficiles causant des ruptures de liens familiaux ; un divorce avec une situation de précarité à la clef ; le décès d'un parent proche ; la précarité liée à la perte d'un emploi ou à l'invalidité ; un faible niveau d'éducation rendant difficile l'accès à l'emploi ; les assuétudes (alcoolisme, toxicomanie). Ces facteurs ne sont évidemment pas exhaustifs.

Section 4. L'importance du parcours de vie

Connaître le parcours de vie d'un individu est essentiel pour comprendre sa carrière de sans-abri et sa situation de précarité. Un événement particulier significatif dans la vie de la personne peut l'obliger à rejoindre la rue et ce, pour diverses raisons qui lui appartiennent. Chaque cas est isolé, le SDF présente un parcours de vie qui lui est propre. Nous avons constaté diverses situations individuelles au cours de nos entretiens.

Nous proposons quelques extraits d'entretiens et leur analyse, ce qui nous permet de faire le lien avec les théories mobilisées.

Les assuétudes

Extrait d'entretien d'Eric (SDF, 49 ans, Liège, ancien toxicomane, 12/02/2016)

« (...) Je n'aime pas le contact avec les gens en institution. Je préfère être seul ou avec mes amis pour passer la nuit. Dehors, je dors en groupe pour éviter les agressions, j'ai toujours un morceau de bois à mes côtés pour me défendre pendant la nuit. Je dors à proximité du carré et parfois, j'ai été ennuyé pendant mon sommeil par des jeunes en état d'ivresse. Je vis depuis 7 ans à la rue. J'ai pu bénéficier d'un logement à certaines périodes, mais je suis souvent tombé sur des marchands de sommeil. Je payais mon loyer trop cher et j'avais un logement insalubre. Actuellement, je bénéficie du RIS de rue soit 270 € tous les 10 jours mais la vie à la rue coûte cher. Moi je ne mendie pas car je suis trop gêné par cela. Je dors dehors mais parfois, j'ai besoin de confort et je me prends une nuitée à l'hôtel (...). A l'époque, j'ai commencé à consommer pour faire comme les autres, pour faire le malin et jouer au cow-boy. Mes amis m'ont fait découvrir les stupéfiants, ce n'était pas les gens de la rue à ce moment-là. J'ai commencé par fumer des joints avec mes connaissances qui travaillaient aussi, soit du cannabis et ensuite le LSD (psychotrope hallucinogène), enfin j'ai essayé l'héroïne et ça a été la chute immédiate. En étant dehors, c'est très dur de remonter. J'ai perdu mon logement suite à la drogue, je consommais en groupe. Maintenant je prends un traitement. Les journées sont longues, je fais mes papiers, ensuite je vais voir à droite à gauche pour un logement mais quand on est au CPAS, les propriétaires ne sont pas très intéressés de louer. C'est comme ça que je tombe souvent sur des marchands de sommeil (...). Je n'ai eu aucun soutien de ma famille. Le seul soutien est le CPAS, les assistants sociaux, des fois à la caserne (pour y passer la nuit) mais je ne m'y retrouve pas, donc j'y vais peu. Parfois, la population donne à manger ou autre chose, mais pas les commerçants (...) ».

Nous avons réalisé l'entretien « semi-directif » d'Eric en journée. L'intéressé se trouvait avec plusieurs autres personnes sur une place située à proximité du CPAS de Liège. Ses deux amis consommaient une bière. Tous deux nous ont dit avoir un logement pour le moment. Dans ce groupe, seul Eric est sans-abri. Nous lui demandons si nous pouvons réaliser un entretien et nous lui en décrivons les modalités. L'intéressé marque son accord en nous disant que ce n'est pas la première fois qu'il réalise une telle démarche. Il nous informe avoir obtenu son diplôme en gestion/bâtiment (maçonnerie), il y a de cela 30 ans. Il a travaillé pendant 15 années dans le secteur de la construction et ensuite dans une brasserie comme garçon de café. Il explique avoir touché à la drogue avec son cercle d'amis (cannabis, LSD⁷⁶, cocaïne et héroïne). Selon lui, c'est ce qui a causé sa situation actuelle.

⁷⁶ LSD (Lysergsäurediethylamid en allemand) soit « diéthylamide de l'acide lysergique » est un psychotrope hallucinogène

Aujourd'hui, celui-ci est suivi par traitement médical (méthadone⁷⁷), il nous informe ne plus prendre de produits stupéfiants. Il aurait fait plusieurs passages en prison pour des faits de vols avec effraction dans les habitations et pour un fait de vol à main armée dans une bijouterie. Pour lui, la prise de drogue est une voie directe vers la prison. Eric vit à la rue depuis de nombreuses années. Durant certaines périodes, il a pu bénéficier d'un logement. Nous constatons que la vie à la rue n'est pas linéaire et des parcours de sortie sont envisageables. Ce SDF perçoit le revenu d'intégration sociale de rue (RIS de rue). Il a traversé les différentes phases de la disqualification sociale adaptée aux sans-abri (DAMONT, 2012 : 152-157). Cependant, il ne peut se trouver actuellement dans la phase de sédentarisation malgré le nombre d'années qu'il fréquente les rues de Liège. En effet, ce dernier a encore la volonté de s'en sortir, il cherche un appartement et il est d'ailleurs tombé à plusieurs reprises sur des marchands de sommeil. Selon ses dires, ceux-ci sont les plus enclins pour louer un bien immobilier aux SDF. Ces logements ne répondant pas forcément aux normes de sécurité ou de salubrité. Nous avons constaté que cet homme entretient son hygiène corporelle et sa tenue vestimentaire. Il respecte les conditions imposées par le CPAS pour bénéficier du revenu d'intégration sociale. Nous comprenons que certains SDF ont un parcours parsemé de hauts et de bas avec des épisodes de sortie de la rue et de retour à la rue. Eric nous déclare qu'il ne consomme plus de stupéfiants et qu'il espère retrouver un logement grâce aux revenus dont il bénéficie par le CPAS. Son état de santé ne lui permet plus de travailler, il tente de sortir de la rue grâce à l'appui de l'institution sociale. Pourtant, Eric a perdu sa confiance envers les institutions. Il fréquente peu les abris de nuit, pour lui, les réfugiés sont les bénéficiaires les mieux lotis en ce qui concerne les logements sociaux. En effet, il pense que les SDF devraient être davantage assistés par les pouvoirs politiques. Nous constatons par ses dires que les personnes vivant dans la précarité peuvent être jalouses d'autres catégories de populations vulnérables.

Les assuétudes et la prise de produits stupéfiants peuvent engendrer la perte de l'emploi, la perte du revenu et la rupture de liens sociaux impliquant pour certains l'arrivée au monde de la rue. Pour d'autres SDF, le commencement de la carrière de sans-abri peut résulter d'une maladie de longue durée causant une invalidité professionnelle et donc la perte de l'emploi.

⁷⁷ La méthadone est un opioïde analgésique qui est utilisé comme substitut des opiacés chez les consommateurs d'héroïne. En tant qu'analgésique narcotique, la méthadone est utilisée pour soulager des douleurs sévères

La maladie

Discussion avec René (61 ans, atteint de la maladie de Parkinson, 14/11/2015)

« (...) J'ai travaillé comme enseignant. Je suis licencié en histoire à l'ULG. J'ai la maladie de Parkinson, j'ai de grandes difficultés à m'exprimer, je bave beaucoup, à cause de cela, j'ai tout perdu. La maladie s'est manifestée à mes 55 ans. A cause de cette maladie, je me suis vite retrouvé sans emploi. J'aurai ma pension à 65 ans et pas avant. Par le passé, j'avais un salaire raisonnable (...) ».

René est assis seul sur un banc public, sous la pluie. Il a une bière en main. Sa tenue vestimentaire dégradée nous permet de penser qu'il est en situation de grave précarité. Nous décidons de lui poser quelques questions sur son parcours de vie et nous entamons avec ce dernier une discussion. Cet homme nous informe qu'il aime parfois revenir dans le quartier des Vennes à Liège où il a vécu pendant de nombreuses années. Aujourd'hui, René est là car il pense aux événements tragiques qui se sont passés le 13/11/2015 en soirée à Paris (attentats terroristes). René présente un haut niveau d'éducation (enseignement universitaire). Il est atteint de la maladie de Parkinson⁷⁸ depuis plusieurs années et par le fait de cette maladie, l'intéressé a perdu son emploi. Selon lui, il ne bénéficiera pas de sa pension avant l'âge de ses 65 ans. Il trouve cependant que beaucoup de gens sont dans une situation plus pénible que lui. Pourtant cet ancien enseignant ne nous parle pas du revenu d'invalidité dont il bénéficie. Ce revenu est certainement insuffisant pour ses besoins car nous remarquons dans ses propos qu'il attend avec impatience le revenu supplémentaire que lui apportera sa pension. René est séparé depuis de nombreuses années et il a des enfants. Cependant, il ne voit plus beaucoup sa famille. Celui-ci reviendra sur les attentats de Paris en nous déclarant :

« (...) Tous les musulmans ne sont pas des extrémistes. Dans la maison que je fréquente, la moitié du personnel est musulman. Dans notre société, à une autre époque, nous avons fait pareil que ces terroristes. Le massacre des Juifs... La violence a toujours existé et les violences religieuses sont tenaces. Ce n'est pas un fait nouveau, au XVIème et XVIIème Siècle, on criait déjà dans les conflits : « Que Dieu soit avec nous... » (...) ».

Malgré les difficultés que présente René pour parler, nous constatons que son niveau d'éducation est élevé. Nous lui demandons s'il présente des assuétudes, ce dernier nous informera qu'il aime boire un peu d'alcool de temps en temps. En raison de sa précarité, il est obligé de mendier pour pouvoir s'octroyer ses quelques extras (boissons alcoolisées).

⁷⁸ La maladie de Parkinson est une maladie dégénérative qui résulte de la mort lente et progressive de neurones du cerveau. La zone dans le cerveau atteinte par la maladie joue un rôle important dans le contrôle des mouvements, les personnes atteintes font peu à peu des gestes rigides, saccadés et incontrôlables (source : www.passeportsante.net)

René nous déclare qu'il a fumé deux fois du cannabis cependant il n'a pas apprécié ce produit. Il explique également avoir des amis toxicomanes. Il nous confie que la vie n'est pas facile pour eux car certains deviennent dealer pour payer leurs produits, d'autres se prostituent et peuvent engendrer des maladies (hépatite, sida...). Nous lui demandons les raisons pour lesquelles ces toxicomanes ne cherchent pas un travail pour tenter de s'en sortir. René nous répondra que l'on s'habitue très vite à l'assistance et que l'on se fait des contacts avec les autres ce qui rend la sortie de cette situation difficile. De plus, il nous confie qu'il y a un manque de logements sociaux. Selon lui, on laisse les gens survivre. Ce SDF nous dit qu'il se rend aux restos du cœur régulièrement car il paye 1,20 € pour un repas qui est très bon. Pour lui, certains abusent de ces services car ils arrivent en taxi pour venir manger, il juge cela injuste. Une nouvelle fois, nous relèverons les formes de jalousie entre les personnes précaires avec une impression que les autres ont plus de facilités. Pour terminer notre discussion, René mettra un terme en prétendant devoir se rendre à l'église. Nous supposons que celui-ci était à la recherche d'un moment de solitude et que notre présence l'empêchait d'obtenir cet instant recherché.

L'inconnu agressif

Vers minuit, nous avons rencontré un SDF agressif dont nous ignorons l'identité. Nous avons voulu appliquer la méthode de l'entretien « semi-directif ». Cependant, l'intéressé était sous l'influence de la boisson et très nerveux. Notre entretien n'a duré que quelques instants. En effet, notre attention est attirée par deux personnes couchées devant l'entrée d'une sortie de secours d'un bureau d'assurance à Liège. Un des deux SDF est complètement enveloppé dans son couchage et dort. L'autre fume une cigarette. Il est également dans un couchage. Selon son apparence physique, l'intéressé est âgé d'environ 60 ans, il est chaudement vêtu avec un bonnet sur la tête (la température extérieure avoisine les 2 degrés). L'intéressé n'est pas propre, il consomme une bière alcoolisée. Nous lui demandons pour lui poser quelques questions en l'informant de notre qualité d'étudiant à l'université. Le SDF nous déclare d'emblée :

« La vie de bohème est une vie de liberté totale, à un prix de 820 € ».

Ce sans-abri est manifestement sous l'influence de boissons alcoolisées, il bredouille, il parle sans répondre à notre question. Nous tentons alors de lui poser une nouvelle question, cependant l'intéressé nous informe qu'il en a déjà assez dit. Les propos du sans-abri sont peu cohérents et l'intéressé devient rapidement agressif envers nous. Ce dernier nous déclare spontanément quelques phrases, nous les retenons. Plusieurs autres SDF dorment à proximité. Nous décidons de ne pas nous éterniser sur place.

Extrait d'entretien, identité inconnue (SDF sous l'influence de la boisson, agressif, 52 ans, Liège, invalide, 05/03/2016)

« (...) Moi j'ai 52 ans, je travaille depuis l'âge de 13 ans, maintenant je suis invalide, j'ai cotisé pour tout ce que tu vas gagner dans ta vie, j'ai été indépendant et j'ai payé des lois sociales comme un cochon, ça fait 4 ans qu'on me paye des indemnités de chôm-du, d'invalide. Toi, tu as choisis ton option : déranger les gens ! Tu es inhumain ! (...) ».

Nous notons ces quelques phrases alors que le SDF refuse notre entretien « semi-directif », cela nous permet tout de même de faire le lien avec la théorie parcourue. En effet, nous retrouvons une personne marginale de type « sédentaire » selon la typologie de « disqualification sociale » adaptée aux SDF (DAMONT, 2012 : 152-157). L'intéressé est sous l'influence de boissons alcoolisées et il manifeste de l'agressivité. Sa description physique est fortement négligée. Selon notre observation, l'intéressé est en exclusion sociale. Nous déchiffrons les quelques informations qu'il nous livre. Celui-ci a travaillé de nombreuses années en qualité d'indépendant. Etant donné qu'il travaille depuis l'âge de ses 13 ans, nous en déduisons qu'il ne possède pas un haut niveau d'éducation scolaire (niveau primaire). Ce SDF bénéficie d'un revenu d'invalidité ou d'intégration sociale de rue soit 820,00 € par mois. Le revenu d'intégration sociale de rue est souvent remis en main propre du bénéficiaire par un administrateur de biens. Souvent, une partie de cet argent leur est distribué tous les dix jours. Il est important de préciser que le fait d'avoir un revenu n'empêche pas que cet argent soit très rapidement dépensé pour les consommations d'alcool ou de stupéfiants. L'argent peut aussi être l'objet de vol. En effet, en raison de leur état de vulnérabilité permanente, les disputes, les bagarres et les vols entre les personnes sans-abri sont possibles. Ce sans-abri, n'est pas du tout intéressé par notre démarche scientifique, il a un profond dégoût pour ce que nous représentons soit le système, l'institution. De plus, il n'est pas impossible que ce sans-abri souffre d'une problématique au niveau santé mentale ou assuétude le rendant nerveux. Ce que nous pouvons affirmer est que le SDF ne souhaite pas s'entretenir avec nous. Son agressivité démontre son refus de se conformer aux règles ou simplement d'être aidé. À la suite de plusieurs refus d'entretien « semi-directif » en qualité d'étudiant, nous décidons d'adapter notre méthodologie et nous continuons notre recherche avec des entretiens « en incognito » et « sur notre lieu de travail ».

Extrait d'entretien de Léon (52 ans, SDF qui gêne l'entrée d'un salon de coiffure, appel 101, 27/06/2016)

« (...) Je vis dans la rue depuis 15 ans à Liège. Je me suis retrouvé à la rue à la suite d'une maladie (cancer des poumons), j'ai perdu mon emploi et mes revenus. Je travaillais dans une scierie au noir. Actuellement, je ne bénéficie d'aucun revenu de remplacement. De plus, je ne suis pas en ordre administrativement donc je n'ai pas droit au revenu d'intégration sociale du CPAS. En effet, je dois aller à la cité administrative pour demander une nouvelle carte

d'identité mais je n'ai pas d'argent pour faire cette démarche. J'ai séjourné en prison à plusieurs reprises. Je n'ai plus de contact avec ma famille. Par le passé, j'étais consommateur d'héroïne, mais aujourd'hui, je prends de la méthadone pour me soigner. Je ne vais pas en abri de nuit car j'ai épuisé toutes mes nuitées, de toute façon, les places sont réservées pour les femmes et les étrangers (...) ».

Nous effectuons l'entretien de Léon « sur notre lieu de travail », au cours d'une intervention où nous sommes requis par un commerçant pour un sans-abri qui est jugé indésirable devant son établissement (salon de coiffure). Nous réveillons Léon qui dort sur des morceaux de carton avec des couvertures usagées recouvrant son corps. Des détritiques sont présents à ses côtés ainsi que des cannettes de bière vides. Il ne sent pas bon et il n'est pas propre. Nous en profitons pour nous entretenir avec lui. Ce dernier nous informe avoir perdu son emploi à la suite d'un problème médical. Il s'est vite retrouvé dans une situation de vie précaire et victime d'exclusion sociale (ROSANVALLON, 1995 : 202-204). Situation à laquelle il n'a pu faire face. Léon n'a plus de contact avec sa famille. Il vient de sortir de prison et il avait donc perdu son revenu d'intégration⁷⁹. De plus, il n'est pas en ordre administrativement, ce qui ne lui ouvre aucun droit pour obtenir un revenu d'intégration sociale de rue. Léon doit simplement renouveler sa carte d'identité pour bénéficier de ce revenu, en vain, Léon nous dit ne pas avoir les moyens d'effectuer cette démarche dans l'immédiat. Et pourtant, dans le même temps, nous constatons qu'il possède un paquet de cigarettes et des boissons alcoolisées à ses côtés. Le comportement de Léon nous paraît irrationnel car il privilégie l'achat de produits toxiques à la place de sa remise en ordre administrative qui lui donnerait accès à des droits sociaux. Nous lui demandons la raison pour laquelle il ne privilégie pas sa remise en ordre administrative afin de récupérer ses droits avant l'achat des cigarettes et de boissons alcoolisées. Cependant, Léon ne peut répondre à notre question. Nous comprenons par ces incohérences entre les dires et les faits que Léon se trouve, selon la typologie de « disqualification sociale » adaptée aux sans-abri (DAMONT, 2012 : 152-157), dans la troisième phase à savoir « la sédentarisation ». De plus, la santé mentale de Léon est probablement atteinte par la consommation abusive, pendant de nombreuses années, de produits tels que la drogue ou l'alcool. Léon tousse fortement et crache de la salive pendant toute la durée de notre entretien. Selon nous, il ne ressent pas le besoin d'être assisté dans l'immédiat et pourtant son état de santé n'est pas bon, il ne prend pas soin de lui. Léon semble se conforter dans cet état de misère, il est en rupture complète avec la société et il a totalement accepté son image de sans-abri.

⁷⁹ Le paiement du revenu d'intégration est interrompu pendant un séjour en prison, les situations suivantes sont assimilées à être en prison : être en permission de sortie ou en congé pénitentiaire ; être en semi-liberté ou en détention limitée ; être sous surveillance électronique (source : guide pour les sans-abri, version septembre 2015, SPP intégration sociale)

L'accident

Un accident peut aussi être un événement particulier significatif et traumatisant dans la vie d'une personne. Cela peut provoquer par la suite de grandes difficultés et influencer la carrière professionnelle. John nous a exprimé ses difficultés.

Extrait d'entretien de John (SDF, 34 ans, Liège, Toxicomane, 06/03/2016)

« (...) J'ai été renversé par une voiture et j'ai commencé les stupéfiants. A l'hôpital, à Bruxelles, on m'a donné de la morphine⁸⁰, et comme ils n'avaient pas mon dossier médical ici à Liège, ils n'ont pas su me donner du valtran (anti-douleur), alors ils m'ont fait un sevrage à la méthadone. Je prenais du valtran, c'est de la morphine, car j'ai été blessé aux jambes suite à l'accident. Ensuite, j'ai eu une rupture avec ma femme. J'ai quitté la ville de Bruxelles où j'étais suivi médicalement, je prenais plusieurs médicaments différents (morphine, contramal, codéïne, valtran...). A Liège, les psychiatres n'avaient pas mon dossier médical, ils m'ont dit : « au lieu des 6 ou 7 médicaments, on va te donner un seul (la méthadone) (...). J'ai été marié pendant 10 ans et j'ai travaillé comme facteur, pompiste, j'ai travaillé à la chaîne et dans le bâtiment. J'ai été écrasé par le véhicule en 1999 mais après mon accident, j'ai encore travaillé. Je prends de la cocaïne pour faire la fête car j'aime bien cela. J'aime beaucoup les sorties, je fais des sorties en discothèque. J'aime aller « au Fuse, au Real, au Kid's, au Carré à Bruxelles ». De temps en temps, je vais aux festivals, j'aime bien le festival « I love techno », c'est 15 balles pour 6 salles. Je n'ai aucun revenu. J'ai reçu quatre fois 40 euros par le CPAS et puis, plus rien et cela suite à une nouvelle loi liégeoise... Nous ne sommes pas aidés car il y a des familles avant qui perçoivent les aides, souvent les familles étrangères. Les syriens, ceux qui arrivent, ils ont des aides, 1200 euros par tête par mois, nous on a rien. J'ai dû poireauter un mois, j'ai eu quatre fois 40 euros et puis plus rien (...). Les squats, moi je n'aime pas c'est dégueulasse. Je préfère encore dormir dehors. Moi ici, j'ai mon linge propre. Une fois, j'ai été dans un abri de nuit, je me suis retrouvé en slip, on m'avait volé tous mes vêtements. Mon sac à dos a été volé, j'ai rien entendu pourtant ce sac était juste à côté de moi. Parfois, on a des gens bourrés qui viennent nous ennuyer ici. Ca m'est arrivé deux ou trois fois. Je me suis battu, je les ai explosés, plein de sang dans le visage, des bourrés, ils viennent et crient « hé les clochards... ». Moi ça ne me plaît pas alors je leur dis : « C'est ta mère la clocharde... » et ils viennent faire les malins. Depuis 4 ans, ça m'est arrivé 3 fois, on est à deux, c'est bien, comme ça on vient moins nous ennuyer (...) ».

⁸⁰ La morphine est un alcaloïde de l'opium utilisé comme médicament contre la douleur (analgésique)

Nous nous sommes entretenus avec John en adoptant l'approche « en incognito ». Nous avons apporté des denrées alimentaires à ce dernier alors qu'il se trouvait dans son sac de couchage sur le seuil d'une banque située en retrait par rapport au trottoir. John était en compagnie de son ami Denis. Tous deux étaient éveillés et discutaient en buvant une bière. La carrière de sans-abri de John n'a pas été facile à cerner. Au moment de l'entretien, celui-ci parle rapidement, il est sous l'influence d'alcool et/ou de produits stupéfiants. Nous comprenons qu'à la suite de son accident, il a été suivi par traitement médicalisé à Bruxelles. John a travaillé dans de nombreux domaines en qualité d'ouvrier, il a donc une expérience professionnelle. Après son accident, John a encore travaillé. Ensuite, il a commencé à souffrir de troubles mentaux et il a été suivi par un médecin-psychiatre. La consommation abusive de drogues par John peut expliquer ses problèmes de santé mentale. Il aime beaucoup les sorties en discothèque et il nous dit prendre de la cocaïne pour sa détente. John a été marié pendant dix ans et il a ensuite divorcé. John a débuté les démarches administratives auprès du CPAS de Liège pour percevoir le revenu d'intégration sociale mais ce dernier n'a pas respecté les conditions imposées par le CPAS et il a donc perdu ses droits. Pour lui, il s'agit d'une injustice et il ne semble pas comprendre les raisons pour lesquelles il ne bénéficie plus des droits. Le manque d'accompagnement peut-être une des causes de la situation de précarité de ce dernier. Nous dénombrons d'autres facteurs causant la précarité de John. Il n'est pas simple de mettre en évidence avec justesse un élément significatif parmi d'autres sur le parcours de vie compliqué de John. Probablement, le cumul des difficultés rencontrées (accident, assuétude, divorce, faible niveau de formation, perte d'emploi) a joué un rôle important pour la construction de sa carrière de sans-abri (MARPSAT et FIRDION, 2001 : 91-112). Nous avons aussi observé que l'intéressé remet le système institutionnel en cause à plusieurs reprises. Pour lui, ce sont les autres qui bénéficient des aides sociales (les familles, les étrangers). John pense que les autres, et notamment les familles et les réfugiés, ont plus de droits. Pour lui, la responsabilité de sa situation revient à l'institution médicale pour ses assuétudes et son traitement de méthadone. John remet en cause la sécurité dans les abris de nuit. Lorsqu'il s'y rend, il est victime de vols et d'agressions par les autres. Selon la typologie de « disqualification sociale » adaptée aux sans-abri (DAMONT, 2012 : 152-157), John se trouverait dans la première phase à savoir « la fragilisation ». En effet, il ne se considère pas comme sans-abri, il refuse d'être traité comme tel, il prend soin de lui et de ses affaires, il se met en colère contre les passants lorsqu'il se sent humilié.

La dépendance aux autres

Les sans-abri sont fortement dépendants des autres personnes et notamment des services d'aide et de la population. Certains SDF n'ayant pas droit au revenu d'intégration sociale apprécient particulièrement recevoir de l'aide de la part de personnes, d'associations ou des services sociaux. Cette aide ponctuelle leur permet d'avancer et de mener leur vie au jour le jour.

Extrait d'entretien de Denis (SDF, 26 ans, Liège, Toxicomane, 06/03/2016)

« (...) On reçoit à manger par les gens, ils nous donnent pour manger. Je demande aux gens de la monnaie, il y a des gens qui s'appellent « les sentinelles » qui passent le soir nous donner des couvertures, ils passent tous les jours sauf le jeudi et le samedi. Des fois, il y a des gens qui amènent pour manger ou alors nous donnent de l'argent pour nous acheter un peu de tabac ou du café (...) Nous on ne connaît personne (les autres sans-abri qui dorment plus loin), on ne fréquente pas les autres car ce sont des sales toxicomanes, ils nous volent. Lui, c'est comme mon grand frère (en parlant de John). Les autres, on ne veut pas en entendre parler ce sont des voleurs. Ils m'ont déjà piqué mes deux sacs, j'ai été les rechercher là-bas plus loin (...) ».

Nous nous sommes entretenu avec Denis en adoptant l'approche « en incognito ». Nous avons apporté des denrées alimentaires à ce dernier alors qu'il se trouvait dans son sac de couchage sur le seuil d'une banque située en retrait par rapport au trottoir. Ce SDF était en compagnie de son ami John. Tous deux étaient éveillés et discutaient en buvant une bière. Pendant notre discussion, l'intéressé se met à consommer une dose d'héroïne sur un morceau d'aluminium et il aspire la fumée. Cela nous montre que dans son couchage, sur la voie publique, Denis se trouve dans sa sphère privée et il adopte un comportement lui étant habituel.

Nous pouvons nous rendre compte de l'importance de l'aide octroyée par les services sociaux et la population pour Denis. Ce dernier est un jeune SDF de 26 ans, il vit à la rue depuis environ un an. Denis a encore l'espoir de s'en sortir, il ne veut pas se confondre avec les autres SDF. En effet, celui-ci rejette les autres sans-abri, il ne se considère pas comme eux. Pour lui, les autres sont « des voleurs, des incultes et des sales toxicomanes ». Etant lui-même toxicomane, nous comprenons que son discours n'est pas logique. Il n'accepte pas l'image du sans-abri qu'il représente. Denis nous informe qu'il se lave régulièrement et pourtant son apparence physique n'est pas bonne. Pour lui, les autres sont dégoûtants. Denis présente certainement des troubles de la santé mentale. De plus, celui-ci ne bénéficie d'aucun revenu d'intégration sociale. D'après nous, cela ne semble pas vraiment l'inquiéter. Denis accepte les formes d'aides octroyées par le public et les assistants sociaux (les sentinelles). Afin de s'approvisionner en produits stupéfiants (héroïne), il nous informe qu'un de ses amis lui donne la marchandise.

Nous ne pouvons pas nous arrêter à cette version car ces produits étant onéreux, le simple don sans contrepartie pour un consommateur régulier d'héroïne n'est pas crédible. Nos observations, nos entretiens et la littérature parcourue nous ont permis de découvrir quelques méthodes pour un sans-abri d'obtenir des liquidités. Outre les aides sociales, certains sans-abri se débrouillent par la mendicité, les petits boulots (les services), l'entraide (échange de bons procédés), mais aussi le vol, le recel frauduleux, les agressions, le commerce de stupéfiants (ou de médicaments), la prostitution. Au cours de cet unique entretien avec Denis, il ne nous est pas possible de savoir à quelle activité se livre l'intéressé pour obtenir de l'argent afin d'acquérir les produits stupéfiants.

Le concours de circonstances

Certains sans-abri ne sont plus en mesure de nous dire les réelles raisons de leur arrivée à la rue. Cette situation peut être la suite d'un concours de circonstances ou de plusieurs facteurs cumulés tels que la rupture de liens familiaux, la perte d'un travail, les assuétudes etc.

Extrait d'entretien d'Alain (49 ans, SDF, depuis 10 ans à la rue, dort devant un commerce, appel 101, 04/05/2016)

« (...) Je préfère dormir seul, j'ai besoin de soins car j'ai des problèmes de santé aux poumons, au foie... Je ne sais même pas me présenter pour me laver car je suis arrivé en retard à la fontaine aujourd'hui. Je touche 300 € tous les 10 jours au CPAS, mais je n'ai pas de logement car il faut toujours payer une caution, avec 900 € c'est difficile. Je vis depuis très longtemps dehors, environ 10 ans. Je viens d'avoir 49 ans, auparavant j'ai travaillé comme cuisinier, j'ai arrêté de travailler suite un concours de circonstances. Mes parents ont divorcé, ma mère m'a embobiné à la mort mon père : 12800€... elle a gardé tout l'héritage. Pour le moment, je consomme uniquement de la méthadone, avant j'ai consommé des stupéfiants (héroïne) mais plus maintenant. Il y a beaucoup de monde sur la liste pour bénéficier des aides et je n'ai pas droit à un logement social. J'ai déjà bénéficié d'un logement social mais j'ai été trop con car j'ai hébergé quelqu'un qui a fait le con chez moi et j'ai perdu mes droits, c'était en gestion de bien et voilà quoi. Cette histoire remonte à cinq ou six ans. Ce logement là, c'est moi qui l'ai trouvé avec mon argent (c'était avec l'aide d'un avocat). L'élément qui m'a fait venir à la rue... c'est un tout, c'est l'héritage, ne pas trouver de logement, perdre mon travail, à ce moment là je ne consommait pas de stupéfiant, ça fait déjà 15 ans que j'ai arrêté les stupéfiants. C'est après que je me suis retrouvé à la rue. Pour me laver, je ne connais que la rue sur la fontaine. Pour dormir, il n'y a qu'un abri, et il y a moyen de se laver là-bas aussi mais je me suis pris la tête avec les gens donc c'est difficile pour moi. En plus, il n'y a qu'un endroit pour dormir (...) ».

Nous effectuons l'entretien d'Alain « sur notre lieu de travail », au cours d'une intervention de police où nous sommes requis, par un passant, pour un sans-abri qui dort sur le trottoir (devant une papeterie). Nous réveillons Alain qui est couché à même le sol avec des couvertures posées sur lui. Il dort. Nous en profitons pour entamer une discussion avec lui. Ce dernier ne prend pas soin de sa personne, il est négligé et il dégage une odeur nauséabonde. Alain nous informe qu'il ne s'est plus lavé depuis plusieurs jours. Ses vêtements sont répugnants. Dans ce cas, nous pouvons faire le lien avec la théorie de l'exclusion sociale (ROSANVALLON, 1995 : 202-204). Le cas d'Alain est la résultante de ruptures familiales (perte d'un parent, différend concernant un héritage), de décalages et de pannes vécues dans son parcours de vie (problèmes de santé). De plus, nous pouvons constater qu'Alain bénéficie d'un revenu d'intégration sociale de rue. Cependant, les aides financières seules ne permettent pas toujours la sortie de la rue des bénéficiaires, un accompagnement plus approprié serait nécessaire pour aider Alain à se réintégrer au sein de la société. Nous pouvons affirmer que le manque d'accès au logement est à mettre en relation avec l'arrivée à la rue. Alain a bénéficié d'un logement. Cependant, il n'a pas été capable de le garder. Alain n'a pas respecté le règlement d'ordre intérieur en invitant un autre sans-abri dans son logement. Un manque de place structurel au niveau du parc locatif de logements publics ou privés peut-être une des causes de l'arrivée dans la rue. Malgré son revenu d'intégration sociale de rue, ce dernier est en exclusion sociale depuis de nombreuses années. Il a pourtant bénéficié à un certain moment d'un logement social. Cependant, cela n'a pas permis à Alain de s'en sortir. En ne respectant pas les conditions, Alain a perdu ses droits au logement. Nous constatons que le parcours de vie d'un SDF est parsemé d'embûches. Il peut passer par différents stades en retrouvant un logement, en se rapprochant de l'intégration sociale, et puis, tout aussi vite, perdre ses droits et se retrouver aussi tôt dans sa situation initiale, en totale exclusion sociale.

Section 5. Les moyens de survie

Les relations sociales

Le sans-abri est à la recherche de liens sociaux, familiaux et professionnels. La vie à la rue permet de rencontrer des personnes, de vivre en groupe. Le sans-abri a de nombreux contacts sociaux avec les autres SDF, les citoyens, les assistants sociaux, les commerçants, le personnel médical. Les sans-abri passent des moments de détente entre-eux. Ces moments peuvent être des instants de réunion, de protection, de travail, d'entre-aide. Les sans-abri font preuve de débrouille au quotidien, ils usent de méthodes et de techniques pour assurer leurs besoins physiologiques.

Les relations sociales sont utilisées pour la protection, elles peuvent l'être aussi pour obtenir des avantages tels que les produits stupéfiants qui sont onéreux. Nous avons constaté que certains SDF les plus exclus consomment des produits stupéfiants ou encore de l'alcool en grande quantité. Se procurer ces produits pour un sans-abri peut relever du parcours du combattant et pourtant, des solutions sont trouvées pour faire l'acquisition des marchandises. Une alliance positive peut se créer entre les SDF et d'autres personnes liées à la précarité comme les prostituées-toxicomanes. John va à la rencontre de « copines » qui se prostituent dans le quartier « Cathédrale Nord » à Liège. Ces filles veulent acheter des produits stupéfiants mais certaines ont peur d'aller seule chez leur dealer (vols, arnaques). John va jouer un rôle de protecteur afin que la transaction se déroule sans incident, en contrepartie, il aura droit à une dose, c'est une sorte de formule « gagnant-gagnant ». Nous remarquons là, une autre forme de relation sociale entre SDF dans le milieu de vie lié à la précarité.

Extrait d'entretien de John (SDF, 34 ans, Liège, Toxicomane, 06/03/2016)

« (...) Moi, j'aime autant boire une choppe que de fumer de la drogue, moi je prends juste de la cocaïne. Je l'obtiens grâce aux copines. Je vais l'acheter avec elles car elles se prostituent, et comme c'est des copines, elles m'en donnent un peu. Je vais l'aider pour acheter chez le dealer car elles ont peur d'eux, en contrepartie, je reçois une ou deux lattes de coke... Je la protège en quelque sorte et j'ai un petit rail, c'est du win-win. Mon pote Denis, il a un ami plus vieux qui lui donne son héroïne, il ne l'achète pas, il lui donne. Entre nous, il y a de la solidarité. Denis c'est comme mon frère mais pas avec les autres. Nous deux, on marche ensemble, mais la journée, c'est chacun de son côté. C'est comme un couple, 24/24 heures ensemble, c'est pas possible, on se retrouve juste la nuit. C'est mon meilleur ami, s'il y a un problème, que je suis bloqué quelque part, je vais lui sonner et il viendra et vice-versa. On vit la même galère (...) ».

Nous constatons que les sans-abri ont de nombreuses relations sociales avec un public diversifié. Ils utilisent leurs contacts pour les différents besoins en alimentation, en protection, en produits stupéfiants et en alcool. Le SDF se doit d'entretenir des relations positives avec les personnes auprès desquelles il reçoit de l'aide comme les assistants sociaux, les bénévoles, les commerçants, les passants. Ces relations lui permettent d'obtenir une aide matérielle (nourriture, couvertures, sanitaires, jetons de lessive, réductions).

Les relations amicales du sans-abri sont visibles en permanence, il se trouve en groupe pour consommer de l'alcool, il se regroupe aux divers endroits de la ville de Liège et notamment sur les places publiques, sur les bancs publics, dans les galeries commerçantes. Le sans-abri apprécie les lieux publics animés. Avec son mode de vie, il a besoin de contacts humains et du public pour survivre.

Le SDF est une personne à la recherche de relations sociales. Pour passer la nuit, nous avons observé que plusieurs SDF se regroupent devant les immeubles pour y dormir, ils forment un groupe. Leur nombre dissuade un potentiel agresseur. Les relations amicales sont importantes pour la protection, mais aussi pour les moments de détente, pour apporter du réconfort et de l'entre-aide en cas de problème. En effet, lorsque le SDF a une difficulté, il peut faire appel à ses relations sociales afin de lui porter secours. Les sans-abri peuvent donc avoir recours à des relations sociales qui leur sont bénéfiques pour survivre dans la rue.

Nous avons constaté que les sans-abri ne sont pas forcément des personnes solitaires, ils forment souvent un groupe. Cependant, les SDF sont victimes d'exclusion sociale et donc en rupture avec le système social. Nous avons remarqué au cours des entretiens que majoritairement, les sans-abri ont subi une rupture avec les membres de leur famille. Nous postulons que le sans-abri est à la recherche d'une reconnaissance sociale dans le groupe où il va évoluer.

Extrait d'entretien de Denis (SDF, 26 ans, Liège, Toxicomane, 06/03/2016)

«(...) J'ai travaillé deux ans en soudure et en maçonnerie ensuite ma mère a eu des problèmes de santé, elle était handicapée mentale. Mon père était alcoolique et est décédé. Ma mère est en phase terminale (cancer du cerveau). Elle a deux tumeurs à la tête, c'est à cause de cela que j'ai commencé les stupéfiants (...).»

Denis nous a expliqué sa situation familiale compliquée. Son noyau familial était perturbé. Son père était alcoolique et est décédé prématurément. Sa mère présente une maladie mentale et elle est atteinte d'un cancer du cerveau en phase terminale. Nous pouvons penser que la sphère familiale où a évolué Denis ne lui a pas procuré une éducation normale ou satisfaisante (ROY, DE KONINCK, CLEMENT, COUTO, 2012 : 32-54). Ce dernier supporte difficilement sa situation familiale et se tourne, en conséquence, vers la prise de produits stupéfiants (héroïne).

Pour lui, c'est le début de la pente glissante. En devenant consommateur d'héroïne, il va perdre la motivation de travailler et ne se rendra plus au travail. Par ce fait, il perdra aussi ses revenus et ses droits au chômage⁸¹. C'est un cercle vicieux, Denis va devoir affronter d'autres difficultés liées à ses assuétudes. L'intéressé n'a pas un haut niveau d'éducation scolaire (enseignement professionnel) même s'il déclarait avoir des compétences professionnelles dans les domaines de la soudure et de la maçonnerie. Denis rencontrera John dans la rue avec qui il créera une relation fraternelle. Selon nous, ce SDF se trouve dans la phase de « fragilisation » (DAMONT, 2012 : 152-157), il ne se reconnaît pas parmi les autres SDF. Ce jeune nous informe qu'il n'a aucun lien avec les autres sans-abri sauf avec John qu'il considère comme son frère. Denis et John peuvent tous deux compter l'un sur l'autre en cas de problème. En rue, Denis recherche des liens familiaux brisés au sein de sa réelle cellule familiale.

A défaut de rechercher des liens familiaux à la rue, certains jeunes peuvent aussi être à la recherche d'autonomie à la suite de conflits. Il s'agit là d'une rupture volontaire avec leur noyau familial. C'est ce que Serge PAUGAM nomme la fuite en avant (PAUGAM, 1991). C'est la volonté de prendre son indépendance. Cependant, tous n'ont pas la capacité financière d'assurer un envol vers l'autonomie. Le manque de formation ou d'éducation ne permet pas toujours de trouver un emploi directement. La pente glissante vers la rue peut débuter suite au manque de ressources financières. Au fil des rencontres, les SDF vont s'adapter à leur nouvelle vie à la rue.

La débrouille

La vie à la rue est un règne de « débrouille » au quotidien. Nous avons appris que la journée du sans-abri est bien remplie, il devra user de techniques en permanence pour manger, pour faire sa toilette, pour obtenir de l'argent ou pour laver son linge. Il leur faudra cacher leurs effets personnels ainsi que leur couchage après avoir dormi quelques heures afin d'éviter les vols ou encore les retrouver en bon état pour la prochaine nuitée. Il va devoir chercher et trouver un endroit dont il aura accès pour faire sa toilette et prendre sa douche. Le centre « La Fontaine »⁸² a été ouvert en 1999 à Liège, il permet d'accueillir et d'écouter les plus exclus ainsi que de leur permettre l'accès à l'hygiène corporelle et aux soins infirmiers de base. Des services gratuits sont offerts aux sans-abri comme la douche, la lessive des vêtements, l'infirmier, la coiffure, la consigne d'effets personnels et l'échange autour d'un café ou d'un potage.

⁸¹ L'exclusion et les sanctions au chômage : le travailleur qui devient chômeur par son propre fait est exclu du droit à l'allocation pendant une période limitée. Des règles plus sévères sont prévues notamment en cas d'abandon d'emploi, de refus d'emploi et de défaut de présentation au service emploi. Source : www.emploi.belgique.be

⁸² Centre « La Fontaine » : Association belge de l'Ordre de Malte ASBL, rue Pouplin 3 à 4000 Liège.

Cependant, en raison des places limitées dans les centres d'accueil, les SDF nous font part qu'ils ne peuvent accéder à ces services gratuits tous les jours ce qui peut être mis en lien avec le manque de place au niveau structurel des services sociaux. En période hivernale, d'autres endroits sont mis à disposition des sans-abri à Liège pour leur bien-être (caserne « Saint-Laurent », Opération Thermos). Mais hors période hivernale, d'autres alternatives sont alors trouvées. Certains SDF nous ont confié qu'ils font leurs besoins dans des établissements ouverts au public lorsque cela leur est autorisé. Par contre, d'autres n'hésitent pas à effectuer leurs besoins dehors, dans des lieux publics à l'abri des regards. Au cours des entretiens, nous avons appris que certains sans-abri se rendaient à la piscine communale de Liège dans le quartier d'Outremeuse afin de bénéficier des douches, mais dans ce cas, la toilette sera payante⁸³.

Pour laver leur linge, les sans-abri peuvent se rendre dans les endroits gérés par les associations caritatives, dans ce cas le service sera gratuit. L'inconvénient est que comme les services sociaux, en raison du manque de place structurel et des horaires limités d'accès⁸⁴, il ne sera pas évident pour tous les sans-abri de se rendre uniquement à ces endroits. D'autres préféreront directement mendier des jetons aux clients de lavoirs automatiques. C'est un moyen de débrouille car il faut des talents de « négociateur » pour obtenir un tel service. De plus, c'est l'occasion pour le sans-abri de converser avec d'autres personnes. Le SDF va devoir trouver de l'argent pour ses besoins physiologiques. De nouveau, les cheminements seront différents d'un cas à l'autre car certains bénéficient de ressources (revenu d'intégration sociale de rue, revenu d'invalidité, pension) et d'autres n'ont droit à rien. Chacun devra faire preuve de débrouille selon sa personnalité, ses capacités, ses moyens et ses revenus.

Les sans-abri ont aussi des relations de type « professionnel » avec de nombreux acteurs. Il va devoir adapter son comportement au cours de la journée pour récolter de l'argent. À un moment, il pourra prendre un rôle de mendiant passif⁸⁵. À un autre moment de la journée, il pourra devenir plus actif⁸⁶. Certains sans-abri pourront effectuer des « petits boulots ». Nous en avons identifié plusieurs comme rentrer les chaises des terrasses dans les brasseries à leur fermeture. Pour ce faire, le SDF doit avoir des contacts positifs avec le personnel des brasseries. D'autres, se sont procurés du matériel pour nettoyer les vitres d'établissements et de commerces. Dans ce cas, le SDF devra une nouvelle fois faire preuve d'arrangements pour trouver des potentiels clients pour les services rendus. Le sans-abri trouvera des solutions financières afin de survivre au jour le jour. Nous avons observé un cas de mendicité où se joue une forme de relation de pouvoir.

⁸³ La piscine communale d'Outremeuse est située rue de l'Ourthe n°1 à 4020 Liège. Celle-ci est ouverte tous les jours de la semaine, l'entrée pour un adulte (au 01 Juillet 2016) est de 1,85€.

⁸⁴ Le centre « la Fontaine » (Unité Pastorale Saint-Lambert « UPSL ») est ouvert du lundi au vendredi de 09h à 13h, le mercredi de 14h à 16h pour les dames uniquement.

⁸⁵ Mendiant passif : mendie de façon calme (le mendiant est assis avec un gobelet : il est passif).

⁸⁶ Mendiant actif : mendie de façon plus active, plus agressive (le mendiant va à la rencontre des passants, insiste : il est actif).

Observation et discussion avec un SDF, effectuant la manche sur la voie publique
(25/02/2016)

« Un homme de type européen, âgé de plus ou moins 60 ans mendie sur la voie publique à un carrefour (au signal lumineux de circulation), il s'approche des véhicules à l'arrêt et demande une pièce. Ensuite, il retourne un moment sur le trottoir, il est seul. L'intéressé est d'apparence propre, il est vêtu d'un manteau à capuche avec un bonnet sur la tête, il est habillé chaudement, il a un pullover sous son manteau et possède une écharpe. Il tient en main une boîte rigide à cigares contenant de la monnaie. L'intéressé demande une pièce aux conducteurs arrêtés au carrefour. L'intéressé essuie un nombre important de refus, et pourtant, il passe d'une voiture à l'autre en avançant lentement. Le sans abri semble porter un poids énorme sur ses épaules. Il a le visage ridé, il est vêtu de sombre. Nous nous dirigeons vers lui de façon pédestre et le rejoignons sur le trottoir. Nous proposons de lui offrir un café à la station service située à quelques pas afin qu'il se réchauffe un peu (température extérieure avoisine les 2°). Nous lui expliquons que nous effectuons une étude sur le phénomène du sans-abrisme et que nous souhaitons lui poser une série de questions. L'intéressé nous répond par la négative, il nous dit qu'il n'a pas le temps car il doit prendre un train pour Waremmes et il lui faut encore récolter de la monnaie, il n'a pas de temps à nous consacrer. Il nous informe que de toute manière, nous n'obtiendrons pas de réponses honnêtes de la part des sans-abri sans donner de l'argent. Il nous dit alors :

« Je ne vais pas te demander 10 euros mais bon... » ».

Selon nous, la mendicité peut être un des moyens de survie pour récolter des fonds. Ce SDF se rend régulièrement à cet endroit afin d'y exercer la mendicité Il fréquente cet endroit à certaines heures de la journée, lorsque la circulation est dense⁸⁷. Il ne souhaite pas être dérangé pendant son labeur. De plus, selon nous, il faut développer un certain savoir-faire pour obtenir de l'argent de cette façon. Le sans-abri doit adopter une attitude spécifique. Nous avons remarqué la présence de ce SDF à certaines heures, lorsque de longues files se forment au carrefour, il s'agit là d'un moment propice pour la récolte de monnaie, c'est une occasion de gagner de l'argent rapidement. L'individu présente une apparence fatiguée (épaules tombantes). Lorsque nous lui proposons de prendre un café à la station service située à proximité afin qu'il se réchauffe un peu, le SDF nous dit qu'il n'est pas intéressé par notre offre. Le temps perdu ne lui rapportera pas d'argent. Son travail lui apporte une aide financière, pendant le travail, aucun temps n'est permis pour la détente ou le repos. À cet instant, le sans-abri était intéressé par de l'argent en espèce et rien d'autre. Il n'hésite pas à interpeller les automobilistes et les passants pour obtenir de l'argent (mendicité active).

⁸⁷ Ce mendiant était souvent présent à cet endroit entre 15 heures et 19 heures.

Ce SDF nous fait sous-entendre que si nous voulons un entretien pour notre recherche, il nous faudra le payer. Le sans-abri comprend qu'il détient un savoir sur un phénomène et qu'il peut négocier pour revendre ce savoir. Un entretien peut valoir une certaine somme d'argent et le sans-abri va reproduire le rapport de force qui existe au sein de nos sociétés. Il tentera de récupérer de l'argent contre le dévoilement de son mode de vie. Nous avons remarqué que se jouait là une certaine forme de pouvoir entre un chercheur « acheteur de savoirs » et un sans-abri « vendeur de savoirs ».

Les lieux fréquentés par les sans-abri (public-privé)

Les plus visibles sont les sans-abri qui fréquentent et qui logent sur la voie publique et dans tous les lieux accessibles au public comme sur le seuil des immeubles, devant les habitations et les commerces, dans les gares et les galeries commerçantes, dans le sas des banques, sur les trottoirs etc. Nous avons observé un sans-abri qui se couchait régulièrement sur une grille d'aération dans le quartier du Carré à Liège (rue du Mouton-Blanc) à proximité du cinéma « Churchill » afin d'y passer la nuit. Ce SDF profitait de l'air chaud soufflé par cette soufflerie pour dormir dans ce quartier très animé. Ce type de sans-abri est en permanence en contact avec le public. Ils ont des relations sociales avec de nombreuses personnes : les autres sans-abri, les travailleurs sociaux, les passants. Notre recherche sur le terrain s'est principalement portée sur ce type de SDF à savoir les SDF « visibles ». Ces sans-abri ont le souhait de se retrouver à proximité immédiate du public. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce comportement comme la faiblesse, l'invalidité, la vieillesse, la maladie et le besoin de contact humain. Par ce fait, le SDF pourra espérer l'aide de la population en cas de problème de santé ou d'agression (DAMBUYANT-WARGNY, 2004). Ce fait peut aussi s'expliquer par le comportement de certains, ayant abusés d'alcool ou de stupéfiants, qui n'auront même plus la force ou le courage de se déplacer jusqu'à un abri de type « privé » ou éloigné du public. Ils n'auront d'autre choix que de se coucher à l'endroit où ils se trouvent sur la voie publique comme un banc, une entrée d'immeuble ou simplement un trottoir.

Nous avons aussi observé plusieurs lieux « privés » dans l'espace public fréquentés par les sans-abri. Ces endroits où logent les SDF ont attiré notre attention car les comportements des sans-abri à cet égard peuvent être variés. Sur le terrain, lors d'interventions de police, nous avons repéré certains SDF dans des endroits inaccessibles au public comme dans un parking en travaux en retrait de la chaussée et hors de la vue du public où une tente était déployée avec des couchages à l'intérieur. Là-bas, deux jeunes sans-abri fréquentaient cet espace. Au cours d'un entretien « sur notre lieu de travail », une femme SDF nous confiait qu'elle logeait dans un parking sous-terrain où elle avait un arrangement avec le gardien du parking.

Certains sans-abri cherchent à se créer un espace « privé » sur la voie publique. Dans ce type d'endroit, le contact est pratiquement impossible avec le public et cela permet au sans-abri de retrouver un peu d'intimité. (DAMBUYANT-WARGNY, 2004).

D'autres SDF dorment dans des immeubles inhabités ou des squats, certains résident dans ces lieux un moment mais risquent l'expulsion car l'accès à ces immeubles leur est interdit. Souvent, il s'agit d'immeubles insalubres ou en travaux et présentant des dangers divers à l'intérieur (travaux, effondrement, insalubrité, etc.). Le comportement de ces sans-abri peut aussi s'expliquer par le désir de retrouver un territoire « privé ». Certains de ces lieux « privés » peuvent être aménagés de façon correcte et durable. Nous avons vu un reportage télévisé (programme français) où un couple de sans-abri s'était installé de façon illégale et durable dans les sous-sols des métros parisiens et ce, dans un local qui servait autrefois à la maintenance. Le reportage nous montrait que cet abri était toléré par les pouvoirs publics. Il était propre et avait été aménagé au fil des mois de façon à y trouver un minimum de confort pour ses occupants. Ces derniers avaient même réussi à équiper leur logement en électricité et en eau.

En prenant en compte l'endroit et les caractéristiques des lieux où logent les sans-abri, cela nous permet de nous rendre compte qu'il existe plusieurs types d'occupations d'espaces par les SDF. Le public des SDF est fortement varié et ses préférences sont diverses. Des personnes préfèrent rester seules, d'autres en couple et certaines en groupe. Des sans-abri préfèrent loger dans des endroits publics et d'autres choisissent des endroits de type « privé » sur la voie publique ou dans les squats. Des SDF préfèrent fréquenter les abris de nuit⁸⁸ et les maisons d'accueil pour y être logé.

Section 6. Le sans-abrisme au féminin

Pour étudier le phénomène du sans-abrisme dans son entièreté, il est nécessaire, selon nous, de comparer les pôles masculins et féminins. Sur le terrain, il a été difficile de croiser des femmes vivant à la rue. Pourtant, grâce à l'analyse de chiffres proposés par les CPAS en Belgique, nous avons constaté que ces dernières sont autant touchées que les hommes par cette problématique.

⁸⁸ Cartographie des différents abris de nuit en Wallonie (voir annexe 16)

En effet, nous avons découvert que les sans-abri peuvent bénéficier, une fois dans leur vie, de la prime d'installation⁸⁹ octroyée par le CPAS. En acceptant de s'installer dans un logement, celui-ci bénéficie du droit à l'intégration sociale ainsi que d'une intervention du CPAS pour les frais d'installation. Ces primes ne permettent en rien d'indiquer le nombre de sans-abri en Belgique mais permettent plutôt d'avoir une idée du nombre de personnes sorties, même à titre provisoire, d'une telle situation.

En Belgique en 2015, 9.679 primes d'installation ont été versées aux personnes sans-abri pour lesquelles un logement a été trouvé dont 60% pour des hommes et 40% pour des femmes. En catégorisant, il apparaît que les hommes bénéficiaires d'une prime d'installation sont majoritairement des isolés (79,3%). Les femmes sont le plus souvent avec une charge de famille (50,1%) ou isolées (40,5%)⁹⁰. Ces données nous prouvent que la société traite de façon inégalitaire les hommes et les femmes. En effet, les femmes se retrouvent plus souvent à charge d'une famille que les hommes, et ce, même en situation de précarité. Notre histoire nous montrait déjà que le rôle principal des femmes est de s'occuper de la famille dans la sphère privée, alors que celui des hommes se trouve à l'extérieur (homme public) pour gagner l'argent qui servira à nourrir la famille.

Les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale doivent satisfaire à plusieurs conditions notamment en matière de nationalité, de résidence, d'âge, de ressources, de disposition au travail, d'épuisement des droits sociaux. L'octroi du revenu d'intégration sociale n'est pas conditionné au niveau du genre.

En Belgique en 2015, ce n'est pas moins de 64.297 femmes et de 50.840 hommes qui ont bénéficié du revenu d'intégration sociale (en moyenne par mois) alors qu'au 1^{er} janvier 2015, la population totale belge des personnes âgées entre 18 et 64 ans était majoritairement composée d'hommes (50,2%). Cela nous permet de constater que la population totale belge est majoritairement masculine alors que le revenu d'intégration sociale est majoritairement distribué aux femmes. Cela nous prouve que les femmes se trouvent plus souvent dans une situation de vie précaire que les hommes. Lorsque nous catégorisons selon le ménage, les femmes qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale ont plus souvent que les hommes une famille à charge. Pour cette même année, 43,9% de femmes ont une famille à charge contre 12,2% des hommes. Les hommes sont majoritairement des isolés⁹¹. Cela nous prouve que la population féminine est autant touchée par la problématique de la précarité, de la vulnérabilité et du sans-abrisme que la population masculine.

⁸⁹ Trois bases légales constituent le socle de la prime d'installation : le droit à l'intégration sociale (loi du 26 mai 2002) ; l'arrêté ministériel du 02 février 1999 ; la loi organique des CPAS du 23 août 2004.

⁹⁰ Source : SPP Intégration Sociale (bulletin statistique, mars 2016), voir les annexes (08 et 08.1)

⁹¹ Source : SPP Intégration Sociale (focus « hommes et femmes au CPAS », mars 2016), voir les annexes (09, 09.1 et 09.2)

Extrait d'entretien de Véronique (45ans, SDF depuis 3 ans, toxicomane, Liège, appel 101 pour vol à l'étalage dans un commerce, 29/06/2016)

« (...) Je vis dans un parking à proximité de la place Saint-Paul depuis 3 ans, j'y vis seule, j'ai un arrangement avec le gardien du parking. J'ai arrêté mes études à l'issue des primaires, ma mère m'a mise à la porte à mes 18 ans pour mon anniversaire. J'ai eu mon premier fils avec mon compagnon de l'époque. Mon compagnon a entretenu une relation homosexuelle avec mon frère, j'ai perdu la garde de mon fils et j'ai commencé les stupéfiants à 22 ans. Quelques années plus tard, j'ai eu des jumeaux avec un autre homme. Je n'ai jamais travaillé, j'ai toujours vécu à charge de mes compagnons. Il y a trois ans, j'ai été trompée par mon compagnon et comme je n'avais pas de revenu je me suis retrouvée à la rue. Au CPAS, je perçois 280 € tous les 10 jours. Mais je ne trouve pas de logement car les propriétaires ne veulent pas louer aux bénéficiaires du CPAS. Mon ex a la garde provisoire des jumeaux car j'ai séjourné en prison à plusieurs reprises pour des vols. J'ai encore des contacts avec mes enfants, mais je ne veux pas leur dire dans quelle situation je vis. Mon fils de 26 ans a une copine, ils vivent en appartement normalement. Aujourd'hui j'ai voulu voler trois morceaux de viande pour revendre aux cafés africains pour 10 € dans le but d'acheter une bille de cocaïne. Je ne consomme plus d'héroïne mais bien de la cocaïne, je suis à la méthadone (80mg à 120mg). Je suis dépendante psychologiquement à la cocaïne. Je ne me prostitue pas. Les logements sociaux sont tous indisponibles. A l'urgence sociale, il y a 22 lits pour les hommes et seulement 6 lits pour les femmes mais je n'aime pas l'urgence sociale, je ne suis pas raciste mais il y a trop d'étrangers et je ne me sens pas à l'aise là-bas. Demain, j'ai rendez-vous avec un assistant social pour visiter un appartement avec un propriétaire qui accepterait les bénéficiaires du CPAS. J'ai envie de sortir de cette impasse (...) ».

Une fois de plus, le parcours de vie de la personne amène à une situation de vie précaire et au sans-abrisme. Cela est autant valable pour la population masculine que féminine. Nous observons le faible niveau d'éducation (niveau primaire) de Véronique ce qui ne lui facilitera pas la recherche d'un emploi. Cela est à mettre en lien avec notre cadre théorique et le niveau d'éducation (Eurostat) qui prouve qu'une personne ayant un plus faible niveau d'éducation peut engendrer par la suite un parcours de vie plus compliqué qu'une personne ayant un niveau d'éducation plus élevé⁹².

La vie familiale de Véronique a été compliquée, cette dernière a dû s'adapter à diverses situations : mise à la porte de son domicile à ses 18 ans par sa mère, Véronique trouvera un compagnon rapidement avec qui elle aura un enfant. Une relation homosexuelle entre son compagnon et son frère mettra un terme à son couple de façon précoce. Véronique perdra la garde de son fils.

⁹² Voir graphique en annexe (05.1 et 05.2)

Nous avons vu que la famille joue un rôle très important dans la vie éducative de l'individu et ce, dès son plus jeune âge (ROY, DE KONINCK, CLEMENT, COUTO, 2012 : 32-54). Véronique n'a certainement pas eu une éducation ordinaire, son noyau familial était vraisemblablement perturbé. En plus, cette dernière n'a eu personne vers qui se tourner dans des moments difficiles de sa vie (rejet par sa famille, rejet par son compagnon). Véronique commencera les stupéfiants lorsqu'elle perdra la garde de son fils à ses 22 ans. L'intéressée a préféré choisir, pour oublier ses problèmes, la consommation des stupéfiants, ce qui va de pair avec le cercle vicieux de l'exclusion sociale. Aujourd'hui, Véronique nous confie que la majorité de son revenu d'intégration sociale est dépensé pour ses besoins en cocaïne.

Au cours de sa vie, Véronique restera à charge de ses différents compagnons et bénéficiera d'un revenu d'intégration sociale. Cette situation de vie est identique pour de nombreuses femmes au sein de nos sociétés où la femme a souvent été destinée au cours des derniers siècles à exécuter les tâches familiales et domestiques. Lorsque Véronique s'est séparée, son maigre revenu ne lui a pas permis de trouver un appartement. Nous constatons une nouvelle fois, un cas où une personne sans-abri bénéficie d'un revenu d'intégration sociale de rue tout en vivant toujours à la rue sans parvenir à en sortir. Cela nous permet de remarquer que le revenu d'intégration sociale seul ne suffit pas toujours pour intégrer réellement la personne dans la société. Véronique a besoin d'être accompagnée afin d'effectuer ses démarches et trouver un appartement.

De plus, la vie à la rue pour les femmes relève de difficultés supplémentaires par rapport aux hommes. Ces dernières peuvent être victimes d'agressions ou de violences sexuelles. Comme les hommes, elles doivent adopter des stratégies de protection (vie en groupe) ou encore trouver des endroits dissimulés pour ne pas être repérées. En effet, dans le témoignage de Véronique, nous notons que celle-ci dort dans un parking à l'abri des regards. Ces stratégies adoptées par les femmes font en sorte que nous avons croisé un nombre limité de personnes SDF de sexe féminin au cours de notre recherche. Les femmes vivant dans la précarité ont plus souvent une famille à charge que les hommes⁹³. C'est une raison pour laquelle un logement provisoire leur sera plus vite trouvé.

⁹³ Voir graphique en annexe (08.1, 09.1, 09.2)

Section 7. Les logements sociaux

Les SDF nous ont régulièrement fait part du manque structurel de logements sociaux. Malgré le revenu d'intégration sociale perçu par certains sans-abri, les propriétaires ne sont pas toujours enclins à louer leur logement à une personne bénéficiaire du revenu d'intégration sociale. La responsabilité ne reviendrait-elle pas aux institutions et au pouvoir politique de créer plus de logements sociaux ?

La Société Wallonne du Logement (SWL) est le principal opérateur de logements publics en Wallonie. Cet opérateur coordonne la gestion et le développement de 101.000 logements publics. La SWL assure, pour le compte du gouvernement Wallon, la tutelle, le conseil et l'assistance des 64 Sociétés de Logement de Service Public (SLSP). La province de Liège compte 20 SLSP.⁹⁴ Le Logis social de Liège est un SLSP, en 2016, il gérait plus de 3.000 logements. Sa mission principale consiste à mettre à disposition des candidats locataires, des logements de qualité à loyers modérés. La vie administrative du locataire au sein de son logement est gérée dès sa demande de candidature jusqu'à son départ. Le loyer mensuel est calculé selon une formule qui prend en compte la valeur du logement et les revenus imposables du ménage. Pour bénéficier d'un logement social, des conditions sont à respecter : il ne faut pas être propriétaire ou usufruitier d'un logement ; les revenus imposables doivent être inférieurs à 42.400€ pour les isolés et 51.330€ pour les non-isolés⁹⁵. La candidature pour l'accès au logement est classée par points de priorité selon la situation sociale et familiale⁹⁶. Il est possible de voir sa candidature radiée⁹⁷.

Le relais logement de la ville de Liège comptait 21 logements de transit et provisoires pour l'année 2014 accueillant 102 personnes. Le nombre de ces logements évolue selon les critères du Code Wallon qui prévoit le nombre d'un logement de transit pour 5.000 habitants par commune⁹⁸.

Au 31/12/2014, selon les registres de la population, la ville de Liège dénombrait 197.570 habitants dont 2.017 candidats réfugiés et personnes en attente d'une régularisation⁹⁹. Selon nous, la ville de Liège devait, pour respecter les quotas fixés selon les critères du code Wallon, compter, au moins 39 logements de transit et provisoires pour l'année 2014.

⁹⁴ Source : www.logissocialdeliege.be

⁹⁵ Ces montants sont augmentés de 2500€ par enfant à charge

⁹⁶ Priorités liées aux difficultés de logements actuelles, priorités liées aux difficultés personnelles des membres du ménage, priorités par ancienneté de la candidature

⁹⁷ Radiation de la candidature en cas de non renouvellement de la candidature dans les délais prescrits ; refus de deux propositions de logement ; refus de fournir les autorisations nécessaires au contrôle des conditions d'admission ; renseignements fournis à la société sont inexacts ou incomplets.

⁹⁸ Source : Rapport annuel 2014 du CPAS de Liège

⁹⁹ Source : Ville de Liège, tableau de bord de la population Liégeoise, département des affaires citoyennes, 2014

Selon les chiffres de la ville de Liège, le nombre de logement de transit et d'urgence est passé de 23 pour l'année 2004 à 69 pour l'année 2011. Le nombre de logements sociaux et assimilés est passé de 8.386 pour 2004 à 7.623 pour l'année 2011¹⁰⁰. Par ces chiffres, nous constatons que le nombre de logements de transit est en augmentation (+ 46 logements entre 2004 et 2011) et dans le même temps, le nombre de logements sociaux et assimilés est en diminution (-763 logements entre 2004 et 2011)¹⁰¹.

Section 8. Les invisibles et le sentiment d'injustice

Au cours de notre recherche, notre regard s'est porté principalement sur la population SDF vivant dans la rue et étant par ce fait « visible ». D'autres types de personnes peuvent également se retrouver sans toit, nous les nommerons « les invisibles ». Ces derniers ne se manifestent pas toujours comme sans-abri au premier regard. Ils ne souhaitent pas toujours être reconnus comme sans-abri et pourtant cette population ne bénéficie pas de logement stable. Plusieurs raisons peuvent expliquer qu'ils se cachent à la vue du grand public. Certains sont illégaux sur notre territoire ou en attente d'obtenir un statut de réfugié. Par ce fait, ils cherchent à éviter tout contrôle par les services de police. En 2014, les pays de l'Union Européenne ont enregistré 626.960 demandes d'asile. Depuis 2008, le nombre de demandes d'asile a presque triplé dans l'Union Européenne¹⁰². En Belgique, la capacité d'accueil pour les demandeurs d'asile est de 16.200 places et 2.000 places tampons. Le nombre de demandes d'asile enregistrées en Belgique pour l'année 2014 est de 17.213. Pour l'année 2015, suite aux conflits en Syrie, en Irak, en Somalie et en Afghanistan, le nombre a plus que doublé soit 35.476 demandes d'asile enregistrées en Belgique. Au mois d'août 2015, Theo Francken, secrétaire d'Etat à l'Asile, indiquait que la capacité totale d'accueil de la Belgique allait s'élever à 28.200 places (soit 10.000 places supplémentaires)¹⁰³. Ces chiffres nous démontrent le manque de places structurelles au sein de nos services d'accueil pour demandeurs d'asile. Les demandeurs d'asile peuvent eux aussi se retrouver dans une situation de pauvreté et ainsi se voir évoluer comme sans-abri en attendant que leur situation se régularise.

¹⁰⁰ Source : Rapport de la Ville de Liège, tableau de bord de la population Liégeoise, 2013, l'échevinat des affaires civiles, des mairies de quartiers et des cimetières, le département des affaires citoyennes et Rapport de la Ville de Liège, tableau de bord stratégique, CPAS de Liège, observatoire de la pauvreté

¹⁰¹ Tableau en annexe 19, source tableau de bord stratégique de la ville de Liège, 2014

¹⁰² Source : Commissariat Général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), www.cgra.be, rapport 2015 (voir annexe 17)

¹⁰³ Source : rapports annuels 2014 et 2015 de Caritas International (www.caritas-int.be)

Certains travailleurs pauvres, ayant honte de dévoiler leur statut de personne SDF, n'hésitent pas à mettre tout en œuvre pour sortir de l'impasse. Certaines personnes de ce type vont tenter de vivre sans se faire remarquer, c'est une raison pour laquelle les identifier comme sans-abri n'est pas une chose aisée. Et pourtant, certains d'entre-eux se verront évoluer sans toit, ou en logement précaire.

Des entretiens révèlent que les femmes avec famille à charge sont rapidement accueillies par les services sociaux car l'opinion publique au sein de nos sociétés ne souhaite pas voir une femme avec des enfants sans logement. Cela résulte de l'héritage de l'église catholique qui nous a appris depuis plusieurs siècles que les femmes doivent être protégées au sein de la sphère privée pour donner une bonne éducation aux enfants.

Les catégories de personnes considérées « invisibles » peuvent se trouver dans une situation de précarité extrême sans disposer d'un logement durable. De nombreuses associations aident ces personnes démunies et cela permet de comprendre que les SDF vivant dans la rue ne sont pas les seuls à ne pas avoir de toit ou de logement durable et de qualité.

Au cours de différents entretiens, nous avons relevé de la part des sans-abri « visibles », que ces derniers s'estiment préjudiciés par rapport aux autres catégories de personnes citées précédemment. Nous avons remarqué que la plupart des SDF qui dorment dans la rue ressentent un sentiment de jalousie et se sentent discriminés par rapport à d'autres groupes de population vivant dans la précarité (comme les demandeurs d'asile ou les familles).

Extrait d'entretien de John (SDF, 34 ans, Liège, Toxicomane, 06/03/2016)

« (...) Je n'ai aucun revenu. J'ai reçu quatre fois 40 euros par le CPAS et puis plus rien et cela suite à une nouvelle loi liégeoise... Nous ne sommes pas aidés car il y a des familles avant qui perçoivent les aides, souvent les familles étrangères. Les syriens, ceux qui arrivent, ils ont des aides, 1200 euros par tête par mois, nous on a rien. J'ai dû poireauter un mois, j'ai eu quatre fois 40 euros et puis plus rien (...) ».

Observation et extrait d'entretien de Léon (52 ans, SDF qui gêne l'entrée d'un salon de coiffure, appel 101, 27/06/2016)

« (...) Je ne vais pas en abri de nuit car j'ai épuisé toutes mes nuitées, de toute façon, les places sont réservées pour les femmes et les étrangers (...) ».

Extrait d'entretien de Véronique (45ans, SDF depuis 3 ans, toxicomane, Liège, appel 101 pour vol à l'étalage dans un commerce, 29/06/2016)

« (...) Les logements sociaux sont tous indisponibles. A l'urgence sociale, il y a 22 lits pour les hommes et seulement 6 lits pour les femmes mais je n'aime pas l'urgence sociale, je ne suis pas raciste mais il y a trop d'étrangers et je ne me sens pas à l'aise là-bas (...) ».

Ces trois extraits d'entretien nous éclairent sur le ressenti de certains SDF à Liège par rapport aux autres groupes de personnes précarisées, nous remarquons de la jalousie par rapport aux autres groupes. Des SDF masculins estiment que les places en abri de nuit sont réservées principalement pour les étrangers ou les familles. Une femme sans-abri estime que l'on retrouve un plus grand nombre de lits pour les hommes dans les abris de nuit. Des sans-abri trouvent qu'ils ne sont pas assez aidés par le pouvoir politique. L'aide semble souvent être octroyée pour les autres. On voit clairement que chacun regarde dans l'assiette du voisin en pensant qu'elle est plus fournie que la sienne. Nous avons constaté une forme de jalousie permanente entre les sans-abri en ce qui concerne les aides sociales. Cela peut être source de conflits entre les personnes.

Section 9. Des dispositifs de sortie

Au niveau institutionnel, plusieurs mesures sont prises pour aider les SDF à sortir de la rue. Nous allons présenter quelques dispositifs mis en place en Belgique.

Le revenu d'intégration sociale remboursé

Dans la lutte contre le sans-abrisme, lorsqu'une personne perd sa qualité de sans-abri, le CPAS reçoit le remboursement du revenu d'intégration sociale à 100% de l'Etat fédéral durant deux années.

En Belgique, pour l'année 2014, le nombre d'ex sans-abri bénéficiaires du revenu d'intégration sociale était de 6.210 dont 56,2% d'hommes et 43,8 de femmes.

Le profil des ex sans-abri bénéficiant du revenu d'intégration sociale est sensiblement différent de celui du reste de la population bénéficiant du revenu d'intégration sociale car les ex sans-abri bénéficiant du RIS sont majoritairement des hommes alors que la population bénéficiant du RIS (hors sans-abrisme) est majoritairement composée de femmes¹⁰⁴.

La prime d'installation

L'accès au logement et, notamment, l'insertion des sans-abri par le logement constituerait une priorité pour le gouvernement fédéral. Les sans-abri qui sont d'accord d'emménager dans un logement peuvent faire appel une fois au cours de leur vie à la prime d'installation via le CPAS. Cette prime est un outil de prévention pour le sans-abrisme. Il est important de retenir que le nombre de primes octroyées ne permet pas de dénombrer les sans-abri mais plutôt, il correspond à des sorties d'une situation de sans-abrisme¹⁰⁵.

La garantie locative par le CPAS

Les CPAS peuvent faciliter l'accès au logement à des personnes en situation de pauvreté en les assistant pour constituer une garantie locative¹⁰⁶. Les CPAS reçoivent un soutien de 25€ par dossier établi ce qui les encourage à soutenir les personnes en difficulté. Pour ce faire, le CPAS peut intervenir de trois façons : l'avance directe du montant de la garantie sur un compte bloqué ; la garantie bancaire (la banque du CPAS s'engage auprès du bailleur pour le montant de la garantie) ; la lettre de caution (le CPAS promet au loueur de payer la garantie locative).

¹⁰⁴ Source : SPP Intégration Sociale (« sans-abrisme et logement », décembre 2015), voir les annexes (10 et 10.1)

¹⁰⁵ Source : SPP Intégration Sociale (« sans-abrisme et logement », décembre 2015), voir les annexes (11 et 11.1)

¹⁰⁶ Voir annexe 18

Housing First

Des initiatives sont créées pour une sortie rapide du sans-abrisme. C'est le cas du « Housing First Belgium »¹⁰⁷ qui est une expérimentation d'innovation sociale testant à l'échelon fédéral l'insertion par le logement pour les personnes sans-abri les plus fragiles (confrontées à l'absence de solutions dans le circuit classique d'aide).

Le « Housing First Belgium » a été inspiré du modèle « Pathways to housing » de Sam Tsemberis lancé à New York en 1992. Ce psychologue clinicien aidait les populations avec des problèmes de santé mentale et d'assuétude dans un centre psychiatrique. Ce dernier a estimé que pour aider la population errante et sans-abri, il était plus opportun de leur trouver un logement en priorité et ensuite envisager un traitement médical. Le programme est une vraie réussite. Dans la plupart des études, 80 % à 90% des personnes relogées sont encore dans le même logement après un an alors que les études qui suivent des sans-abri inscrits dans un parcours plus classique (traitement, puis logement de courte durée, puis logement individuel), montrent qu'après un an, seul 20 % à 25 % des personnes se trouvent encore dans un logement individuel¹⁰⁸.

Cette approche a été reprise après 20 ans par d'autres pays. En 2011, cinq projets furent lancés en Europe à Amsterdam, Copenhague, Lisbonne, Glasgow et Budapest. Les résultats sont prometteurs. Dans trois régions sur les cinq (Amsterdam, Copenhague et Glasgow), plus de 90% des bénéficiaires sont toujours en logement après deux années. A Lisbonne, le taux de personnes toujours en logement est de près de 80%. Les résultats à Budapest sont moins satisfaisants avec moins de 50% de personnes encore en logement après deux années. Cependant certaines données sont manquantes, les bénéficiaires n'ont pas été accompagnés par les équipes « Housing First » contrairement aux autres régions¹⁰⁹.

Ce programme s'applique aux sans-abri de longue durée, très fragiles¹¹⁰ et pour lesquels les solutions classiques ont démontré leurs limites. Cette initiative commencée le 1^{er} août 2013 en Belgique vise le passage de la rue au logement sans autre condition que celles de tout locataire (paiement du loyer et respect contrat de bail). Aucune obligation de cure ou de mise en projet.

¹⁰⁷ Selon TSEMBERIS Sam (The Pathways Model, 2010), les huit principes de base du Housing First (HF) sont : le logement comme droit fondamental ; le respect, la bienveillance et la compassion pour tous les locataires HF ; l'engagement à travailler avec le locataire HF aussi longtemps que nécessaire ; le logement diffus ; la séparation du logement et de l'accompagnement ; la liberté du choix et l'autodétermination ; le rétablissement ; la réduction des risques.

¹⁰⁸ Source : www.housingfirstbelgium.be, rapport sur la mise en place de l'expérimentation Housing First Belgium

¹⁰⁹ La grille avec les principaux résultats en annexe 02, source : www.housingfirstbelgium.be, rapport sur la mise en place de l'expérimentation Housing First Belgium

¹¹⁰ Avec problématique de santé physique et/ou santé mentale et/ou assuétude

Le logement est le point de départ d'un processus d'insertion et non l'arrivée¹¹¹. Cette expérimentation a été soutenue par la Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté, Elke Sleurs, grâce à un subside de la Loterie Nationale pour une durée initiale de deux ans. Cette expérience a été reconduite pour une année supplémentaire (fin en juillet 2016), au travers de huit sites d'implémentation¹¹².

En Belgique, des équipes d'accompagnement ont facilité l'accès au logement à plus de 150 personnes. Elles les ont ensuite accompagnées de manière intensive dans tous les domaines de leur vie en visant le maintien en logement et l'entame d'un processus de rétablissement¹¹³. Le résultat est prometteur car après deux années, 90% des locataires sont toujours en logement. Les personnes sans-abri les plus fragiles démontrent leur capacité à habiter et à se réinsérer durablement. Les équipes de terrain doivent être attentives à quelques éléments : « le choix du locataire est pris en compte (c'est un élément essentiel pour le rétablissement) ; la séparation du logement et de l'accompagnement (le logement doit être accessible sans aucune condition de traitement) ; il faut viser le rétablissement (l'idée est que la personne soit « acteur » dans la gestion de sa « maladie ». Il faut impliquer la personne) ; l'intégration dans la société ; le fonctionnement de l'équipe (il doit y avoir un maximum de flexibilité et de disponibilité offerts au bénéficiaire) ».

Les logements permettant l'installation durable du locataire peuvent être octroyés par le parc locatif privé, par le parc locatif public (la SWL¹¹⁴, les régies foncières, les CPAS, les agences immobilières sociales), par les initiatives des habitations protégées, par les maisons de repos.

Pour la commune de Liège, les 22 personnes ayant bénéficié du programme Housing First ont toutes été logées par le parc locatif privé.

¹¹¹ Voir schéma en annexe 20

¹¹² Gand, Anvers, Bruxelles, Molenbeek Saint-Jean, Hasselt, Liège, Namur et Charleroi (Cartographie du nombre de bénéficiaires par région en annexe 12)

¹¹³ Source : www.mi-is.be (plaquette housing-first)

¹¹⁴ L'abréviation SWL signifie Société Wallonne du Logement.

Section 10. Synthèse des résultats d'analyse

Selon notre grille d'analyse inspirée de Greimas¹¹⁵, différents actants influencent un individu à devenir sans-abri. En effet, pour qu'un individu (sujet) devienne sans-abri (objet), nous retrouvons des facteurs qui encouragent (adjuvants) et des facteurs qui découragent (opposants).

Pour les adjuvants du sujet (facteurs qui encouragent l'individu dans sa progression vers le sans-abrisme) : nous avons remarqué que le parcours de vie de la personne avait une forte influence sur sa carrière de sans-abri.

En effet, le manque d'éducation, la précarité, la consommation de produits stupéfiants, les problèmes et la rupture de liens familiaux (perte d'un proche, séparation), la perte de revenu (perte d'emploi, chômage, invalidité), la délinquance, les séjours en institution (prison, hôpital psychiatrique), les contacts avec les autres SDF et les liens sociaux trouvés à la rue font partie de certains facteurs influençant un individu vers une carrière de sans-abri. Ces facteurs ne sont évidemment pas exhaustifs car nous pensons aussi aux conséquences des conflits au niveau international qui poussent de nombreuses personnes à quitter leur pays d'origine pour venir demander l'asile sur notre territoire. Ces milliers de personnes se retrouvent directement en situation de précarité extrême, sans logement ou en logement provisoire.

Pour « les opposants » du sujet, nous avons mis en évidence que la famille peut freiner la progression de la carrière du sans-abri. Nous avons eu notre attention attirée par des SDF qui étaient en rupture totale ou quasi-totale avec le reste de leur famille. De plus, les mesures mises en place par les pouvoirs politiques qui ont pour effet de procurer enseignement, éducation et aide sociale aux personnes. En effet, l'accompagnement par les assistants sociaux, l'octroi d'un revenu d'intégration sociale aux bénéficiaires et les hébergements sociaux sont des mesures qui permettent d'aider certains SDF. Les maisons médicales et les associations caritatives peuvent-être aussi être des opposants à la carrière du sans-abri. Les mouvements d'aide des organisations et les nouvelles initiatives dont se sont inspiré les chercheurs peuvent aussi contribuer à freiner la progression du sans-abrisme. Cependant, nous avons relevé que ces différents services ne permettent pas toujours la sortie d'une situation de sans-abrisme en raison du manque de suivi et d'accompagnement de la personne en difficulté.

¹¹⁵ Voir annexe 06

Conclusions

En conclusion, le sans-abrisme est un sujet d'actualité au sein de nos sociétés. À la suite d'événements particuliers significatifs survenus dans une période de leur vie, certaines personnes peuvent se retrouver dans un état d'extrême précarité conduisant au phénomène du sans-abrisme et à l'exclusion sociale.

Sur le terrain, nous effectuons des observations en utilisant différentes méthodes pour approcher les personnes sans-abri soit en qualité « d'étudiant », « en incognito » et « sur notre lieu de travail » dans le cadre de notre fonction d'inspecteur de police. Nous effectuons une dizaine d'entretiens d'un public fortement précarisé et nous obtenons des matériaux. Nous retrouvons une similarité des parcours de vie des SDF lors de l'obtention de nos matériaux : la rupture familiale (perte d'un proche, divorce, séparation), la perte d'emploi (précarité), l'invalidité, les assuétudes. Quant au critère des différentes générations de sans-abri, rien de significatif n'est ressorti sur ce point au cours de notre recherche.

Le manque d'éducation, le manque de ressources financières, les problèmes familiaux sont autant de facteurs à mettre en corrélation avec la perte du logement. Pour oublier leurs problèmes, certains auront recours à la consommation excessive de produits nocifs comme l'alcool, les stupéfiants ou les médicaments qui engendreront souvent une pente glissante conduisant à la rupture et à l'exclusion sociale. Les facteurs influençant cette chute sont à prendre au cas par cas. Le manque de ressources financières peut être la conséquence de plusieurs difficultés subies dans un parcours de vie. En étant privé d'emploi, les personnes peuvent arriver à une situation de vie précaire. La perte d'un proche, les assuétudes ou encore un séjour en institution (prison, centre psychiatrique) peuvent provoquer une pente glissante vers la rue.

Le niveau d'éducation (niveau d'étude) peut être un facteur influençant l'avenir des personnes. Nous avons constaté que certains SDF rencontrés au cours de notre recherche avaient un faible niveau d'éducation (primaire, secondaire, professionnel). Au niveau du parcours professionnel, nous avons vu une pluralité de situations. Certains ont travaillé par le passé en qualité d'ouvriers (maçons, soudeurs, indépendants, garçons de café). Les plus jeunes ont travaillé quelques années avant de décrocher pour des raisons familiales ou liées à la maladie et à la consommation de substances illicites provoquant dans la plupart des cas des assuétudes, une mauvaise hygiène de vie et l'exclusion sociale. D'autres n'ont jamais travaillé et ont évolué au chevet d'une personne.

À la suite d'une rupture au niveau familial, la personne n'a pas eu assez de ressources financières pour louer un appartement et s'est donc retrouvée sans toit. Un autre avait un haut niveau de compétences professionnelles ou un haut degré de formation (universitaire). Cependant, en raison de sa situation actuelle (invalidité) et la perte de repère face à la société et à la vie, la personne n'est pas en mesure de travailler et les revenus de remplacement qui lui sont octroyés ne semblent pas être suffisants pour évoluer de façon positive. Certains ne sont pas toujours en mesure de retrouver un emploi dans l'immédiat et ils sont confrontés au monde de la rue, de la précarité et de l'exclusion sociale.

L'image du sans-abri renvoyée par les médias (sans-abri fainéant et ivre) est souvent irréaliste car l'emploi du temps du sans-abri est bien chargé. Le SDF vit une vie de « débrouille » au quotidien. Il doit trouver de l'argent pour ses besoins physiologiques au jour le jour. À défaut de revenu stable, le sans-abri utilise un pan entier de méthodes et subterfuges pour survivre. Certains n'hésitent pas à mendier, effectuer des petits boulots, user de techniques. Certains commettent des actes de délinquance (vols, agressions). D'autres vont être amenés à changer de comportement au cours de la journée en adoptant des attitudes qui permettent de récolter de l'argent (mendicité active/passive, prostitution). Certains feront preuve de capacité de négociation (contact avec les commerçants, obtention de petits boulots, arrangements pour loger à certains endroits, reproduction des relations de pouvoir et les rapports de force).

Nous avons observé sur le terrain la typologie en plusieurs phases du sans-abri (DAMONT, 2012 : 152-157). Nous avons constaté que certains sans-abri peuvent stagner dans une phase sans pour autant franchir les autres et enfin sortir de cette situation de vie à la rue. D'autres, vont franchir toutes les phases et ils arriveront jusqu'à la dernière phase de « sédentarisation » où ils seront en rupture complète et exclus de la société. Certains sans-abri bénéficient d'assistance, d'un logement provisoire, et ont encore le souhait de sortir de cette situation. D'autres, par contre, refusent catégoriquement l'aide proposée par les différents services sociaux.

Au niveau institutionnel, nous avons appris l'existence d'un réel problème de place au niveau structurel. Le nombre de places en centre n'est pas suffisant pour accueillir tous les sans-abri en logement d'urgence, en logement provisoire et de transit ou en logement social. La révision des quotas imposés par le Code Wallon pourrait être une solution en cette période où l'augmentation de la pauvreté est d'actualité depuis plusieurs années au sein de notre pays, sans compter l'arrivée en masse des demandeurs d'asile. Nous avons constaté qu'en période hivernale, des mesures supplémentaires (Plan Grand Froid) sont trouvées par le pouvoir politique à Liège pour augmenter le nombre de logements d'urgence dans la commune (ouverture de la caserne Saint-Laurent, Opération Thermos, réquisition de chambrées d'hôtels). Nous devons ajouter que malgré les dispositifs mis en place, certains SDF ne sont pas intéressés de se rendre dans des logements groupés d'urgence.

Selon eux, dans ces endroits règne un haut niveau d'insécurité et des maladies contagieuses comme la gale. Nous avons constaté qu'entre les mois de décembre 2015 et février 2016, plusieurs SDF restaient à l'extérieur malgré la disponibilité de logements d'urgence. Certains sans-abri préférèrent rester en rue pour diverses raisons. À l'extérieur, l'autonomie et la liberté sont préservées. De plus, les SDF les plus marginaux ont souvent oublié le respect des normes institutionnelles. Certains sans-abri préfèrent rester dehors plutôt que subir la contrainte du respect d'un règlement d'ordre intérieur (refus des animaux, obligation d'hygiène, respect des horaires, interdiction d'alcool, etc.).

Nous postulons que les sans-abri sont à la recherche de contacts sociaux, familiaux et professionnels. Les SDF sont victimes d'exclusion sociale, en s'intégrant dans un groupe, auprès de leurs compagnons d'infortune, ils retrouvent des contacts sociaux indispensables pour survivre dans nos sociétés. Certains sans-abri s'entraident pour se protéger notamment pour passer des nuits en sécurité. Ils se sentent utiles et passent du temps en compagnie d'autres personnes (moments de détente, discussion, entre-aide, protection, amitié). Ceux n'ayant aucun revenu cherchent des moyens d'obtenir de l'argent en se débrouillant au quotidien. Les sans-abri auront des contacts sociaux avec une multitude d'acteurs au niveau des institutions sociales (assistants sociaux, associations caritatives, personnel médical), au niveau de la population (mendicité, contact avec les commerçants, avec les passants), et avec ses compagnons d'infortune (relation amicale, familiale, sentimentale, professionnelle et protectionnelle).

Les personnes SDF les plus « visibles » sont celles que nous avons rencontrées en plus grand nombre lors de notre recherche. D'autres personnes vivent en situation de précarité et à la rue, sans pour autant s'afficher comme telles, nous les nommons les « invisibles ». Ces derniers évitent de montrer qu'ils vivent à la rue pour de nombreuses raisons comme la honte de se définir comme un SDF, ou encore par peur comme certains demandeurs d'asile n'étant pas encore reconnus comme réfugiés et n'étant pas en ordre de séjour sur le territoire belge. Ces personnes craignent d'être contrôlées par les services de police et d'être expulsées vers leur pays d'origine. Les femmes ont été moins visibles dans la rue lors de notre recherche parce que tout d'abord, elles ont le plus souvent une famille à charge, ce qui leur donne plus facilement une place en institution (maison d'accueil, logement social, logement de transit). De plus, les femmes ont tendance, en raison de leur vulnérabilité, à trouver des techniques de protection telles que rester en groupe ou loger dans un endroit de type « privé », soit hors de la vue du public afin d'éviter toute agression.

Enfin, des moyens sont mis en œuvre par l'institution et certaines organisations afin de réduire le nombre de sans-abri en Belgique. Les CPAS proposent une diversité d'outils pour la réinsertion des sans-abri comme le revenu d'intégration sociale de rue qui, lorsque les conditions pour en bénéficier sont respectées, permet aux personnes SDF d'avoir une aide financière. L'avance de la garantie locative par le CPAS est une autre forme d'aide pour les personnes fragilisées leur permettant d'obtenir un logement avec plus de facilité. La prime d'installation peut être octroyée une seule fois au cours de la vie du SDF qui en fait la demande. Cette prime a pour finalité l'aide à l'installation dans un logement d'une personne sans-abri. Les CPAS ont des accords avec des entreprises, certaines personnes précarisées peuvent avoir accès à l'emploi adapté ou à une formation (les articles 60). Certaines démarches administratives pouvant être fastidieuses pour des personnes en totale exclusion sociale ne motivent pas toujours les SDF à se remettre en ordre administrativement (demander une adresse de référence, répondre à des convocations, se rendre à des rendez-vous à certaines heures, élaborer un projet de vie).

Le parc de logement public de la Société Wallonne du Logement (SWL) met à disposition par ses Sociétés de Logement de Services Publics (SLSP) de nombreux appartements et studios à Liège. Cependant, en raison du manque structurel de places, un système de priorité à vu le jour afin de garantir un logement aux plus nécessiteux selon un système de classification par points. Le système se veut assez complexe. Il pourrait décourager les plus démunis face au délai d'attente et aux démarches administratives pour l'obtention d'un logement. Sans un accompagnement continu, les SDF pourraient se voir perdre leur droit au logement en abandonnant les démarches en cours.

Des initiatives voient le jour comme le projet « Housing First Belgium » lancé en Belgique en 2013 qui est inspiré du modèle « Pathways to housing » de Sam Tsemberis provenant des USA dans le courant des années 1990. Ce modèle vise l'accès au logement immédiat de personnes sans-abri ayant des problèmes de santé mentale et/ou assuétudes sans autre condition que celles soumises à un locataire classique. Ce projet vise la réinsertion par le logement avant tout autre mesure et prévoit un accompagnement adapté, intensif et pluridisciplinaire afin de réintégrer les personnes dans la société. Les résultats de ce projet sont prometteurs. Plusieurs études montrent que la majorité des personnes ayant participé à ce projet se sont réinsérées et a pu garder leur logement sur le long terme.

Limites et discussion

Nous pensons qu'il aurait été opportun de faire davantage d'entretiens de SDF, de personnel travaillant dans les associations caritatives, dans les CPAS et dans les organisations créant des initiatives pour lutter contre le sans-abrisme. Une quantité plus importante de matériaux pourrait permettre de découvrir davantage de similarités et de différences entre les parcours de vie des sans-abri, ainsi que comparer le parcours de vie des SDF selon les caractéristiques de l'âge et des différentes générations.

De plus, il aurait été judicieux de faire cette enquête à plus grande échelle (au niveau national ou européen) afin d'effectuer des comparaisons entre les différentes villes ou les différents Etats de l'Union Européenne.

Le parcours des femmes SDF étant moins visible que celui des hommes. Il aurait été intéressant de prendre contact avec des centres d'aide pour les femmes en situation de vie précaire ou victimes de violences conjugales. En effet, au cours de notre recherche, nous n'avons croisé qu'une minorité de femmes sans-abri en rue, ces dernières utilisent certainement d'autres alternatives et d'autres moyens de survie que les hommes (logement chez des proches, fréquentation des centres d'hébergement, prostitution). Le parcours de vie des femmes SDF se veut tout aussi complexe que celui des hommes, en cause, la femme se retrouve plus souvent avec une famille à charge qu'un homme. Cette dernière devra, dès lors, trouver des solutions afin de mettre sa progéniture en sécurité.

Bibliographie

Ouvrages, revues et articles scientifiques consultés

- ANDERSON Nels, 1923, *Le Hobo, Sociologie du sans-abri*, cité par SCHWARTZ Olivier, 2011, *Suivi de l'empirisme irréductible*, Armand Colin, Paris.
- BALLEST Danielle, 2005, *Les SDF visibles, proches, citoyens*, Sciences Sociales et Sociétés, Presses Universitaires de France.
- BEAUCHAMP Sylvie, 2003, *Santé mentale au Québec, Vol 28, n°2, Motivation rationnelle de l'usage de drogue injectable et de la prostitution*, ERUDIT, Pp. 195-210
- DAMBUYANT-WARGNY Gisèle, 2004, « Sans toit ni loi » : les exclus, *Ethnologie française*, Presses Universitaires de France, CAIRN info, Pp. 499 - 508
- DAMON Julien, 1998, *Des hommes en trop, essai sur le vagabondage et la mendicité*, Editions de l'Aube.
- DAMONT Julien, 2012, *La question SDF, critique d'une action publique*, Presses Universitaires de France.
- EYSERMANN Béatrice, 2005, *Partir en quête du sans-abri : la construction sociale du sans-domicile-fixe (SDF) par les bénévoles d'une action de nuit à Marseille*, *Anthropologie et société*, vol.29, n°3, Pp. 167-183
- LAURENT Jérôme, 2002, *Les itinéraires de l'exclusion pour un groupe de sans-abri*, *Ethnologie*, vol.24, n°1, Pp.101-117
- MARPSAT Maryse, FIRDION Jean-Marie, 2001, *Recherches et Prévisions, Jeunes adultes*, n°65, Pp. 91-112
- PAUGAM Serge, 1991, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses Universitaires de France, cité par DAMON Julien, 1998, *des hommes en trop, essai sur le vagabondage et la mendicité*, Editions de l'Aube.
- PAUGAM Serge, 1996, *L'exclusion. L'Etat des savoirs*, La Découverte, Paris.
- RAVEAUD Gilles, 2004, *La stratégie européenne pour l'emploi : une première évaluation*, IDHE, ENS Cachan
- ROQUET Emmanuel, 2001, *Le bien boire du sans-abri*, *Psychotropes*, CAIRN, Pp.23-32
- ROSANVALLON Pierre, 1995, *La nouvelle question sociale, repenser l'état providence*, Seuil.

- ROY Bernard, DE KONINCK Maria, CLEMENT Michelle, COUTO Eric, 2012, *Service social*, vol.58, n1, Pp.32-54
- THELEN Lionel, 2006, *L'exil de soi, sans-abri d'ici et d'ailleurs*, facultés universitaires Saint-Louis de Bruxelles, travaux et recherches.
- VAN CAMPENHOUDT Luc, QUIVY Raymond, 2011, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris.
- VEXLIARD Alexandre, 1952, *Le clochard : un homme sans histoire*, l'évolution psychiatrique, n°3.
- VRANCKEN Didier, 2010, *Social barbare*, Couleur livres ASBL, Bruxelles.
- VRANCKEN Didier, 2014, *Le crépuscule du social*, Edition revue et augmentée, Presse Universitaire de Liège.

Sites internet consultés

- www.banquesalimentaires.be
- www.barbier-rd.nom.fr
- www.belgium.be
- www.caritas-int.be
- www.cgra.be
- www.cpasdeliege.be
- www.emploi.belgique.be
- www.feantsa.org
- www.google.be
- www.housingfirstbelgium.be
- www.logissocialdeliege.be
- www.mi-is.be
- www.passeportsante.net
- www.rtbf.be
- www.securitesociale.fgov.be
- www.slw.be
- www.statbel.fvog.be

Annexes

Eurostat

Eurostat est l'une des directions générales de la Commission européenne. C'est l'Office statistique de l'Union européenne. Eurostat est chargé de fournir à l'Union européenne des statistiques de qualité au niveau européen permettant des comparaisons entre les pays et les régions.

Les statistiques sur le revenu, l'inclusion sociale et les conditions de vie portent sur les aspects objectifs et subjectifs, en termes tant monétaires que non monétaires, pour les ménages comme pour les individus.

La principale source pour la compilation de statistiques sur le revenu, l'inclusion sociale et les conditions de vie est l'instrument EU-SILC (statistiques européennes sur le revenu et les conditions de vie).

SPF Economie

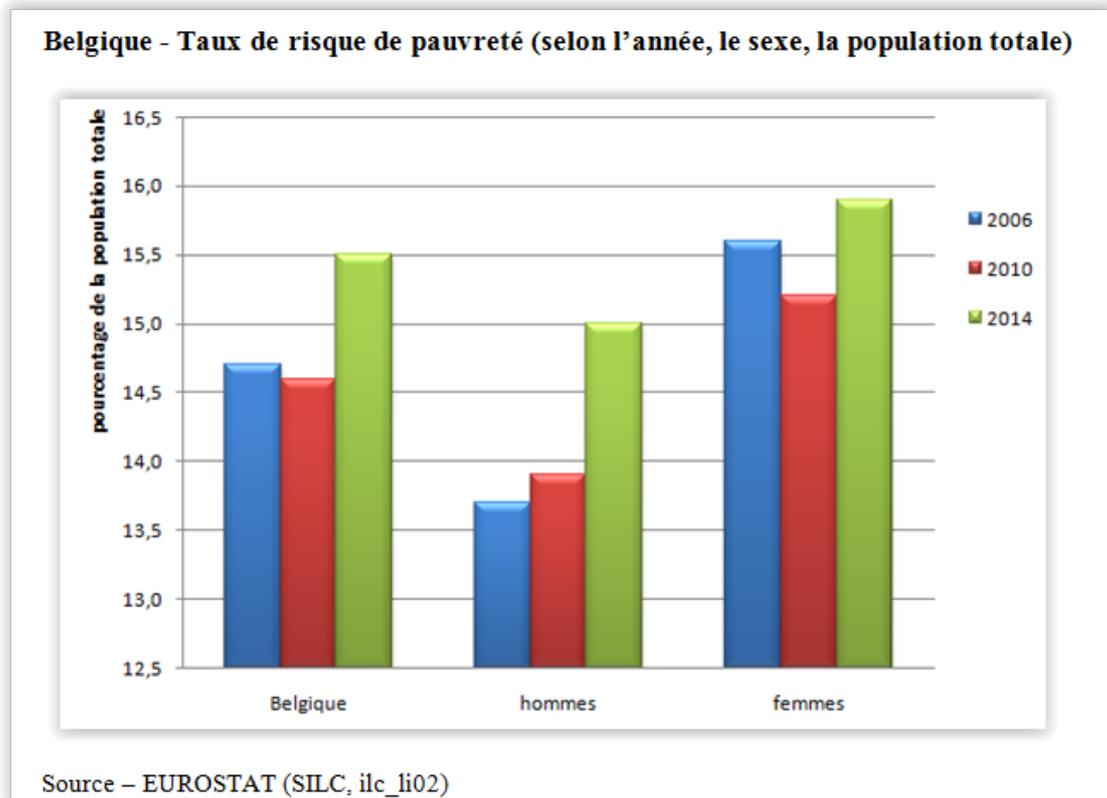
En ce qui concerne la Belgique, les statistiques sont communiquées par la Direction Générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Économie, P.M.E, Classes moyennes et Énergie.

Leur mission est de collecter, de traiter et de diffuser les données chiffrées pertinentes fiables et commentées sur la société belge.

SPP Intégration sociale

Le service public fédéral de programmation dispose de ses propres services d'encadrement, il est créé en 2003 et s'efforce de garantir une existence digne à toute personne vivant en situation de pauvreté. Ce service défend le droit à l'intégration sociale, en essayant de garantir une vie digne aux personnes qui tombent au travers des mailles de la sécurité sociale et qui vivent dans la précarité.

Annexe 01. Le taux de pauvreté en Belgique (par année et par sexe)



- Sur ce graphique, nous constatons une augmentation du taux de risque de pauvreté en Belgique entre 2006 et 2014 (selon 60% de la médiane du revenu au niveau individuel)
- Le taux de risque de pauvreté reste plus élevé chez les femmes par rapport aux hommes pour les années 2006, 2010 et 2014.

Annexe 02. Grille d'entretien destinée aux usagers (SDF)

Situation personnelle

Biographie

Contexte familial

Les déviances, les questions d'ordre général, le cadre judiciaire

Situation personnelle

Quelle est votre identité ?

Quel âge avez-vous ?

D'où provenez-vous (Ville) ? Quelle nationalité ? En Belgique depuis combien de temps ?

Quelle est votre niveau de formation ?

Avez-vous déjà travaillé ? (Combien de temps, dans quel domaine, quel est la cause de cette rupture ?)

Actuellement, avez-vous des revenus ? (Si oui, lesquels et combien ?)

Quelles sont vos dépenses ? (Mensuelles, journalières)

Depuis combien de temps vivez-vous à la rue ?

Où dormez-vous, dans quelles conditions ? Bénéficiez-vous d'un logement, à quelle période de l'année ?

Avez-vous déjà été pris en charge par le CPAS, l'urgence sociale ? Est-ce toujours en cours ? (Pourquoi cela s'est-il terminé ? Avez-vous trouvé un projet de vie ?)

Avez-vous l'envie de reprendre un travail ?

Biographie

Comment avez-vous évolué pendant votre jeunesse (enfance, adolescence, ...) ?

Avez-vous eu des problèmes à surmonter lors de votre parcours de vie ?

Quel est votre contexte familial ? (Quel était votre contexte familial ?)

Contexte familial

Avez-vous une famille au premier degré (parents / enfants) ?

Avez-vous encore des contacts avec votre famille ?

Bénéficiez-vous (avez-vous déjà bénéficié) de soutien de leur part ?

De qui bénéficiez-vous de soutien en cas de problème ? (Etat, association, population, entourage, amis, commerçants, autres ?)

Etes-vous (avez-vous été) marié, en couple ? (Quand, durée ?) Les raisons de la rupture ?

Quelle-est votre situation « amoureuse » actuelle (relations passagères, durable, ...)

Est-ce que vous vous protégez lors de rapports sexuels ?

Questions sur les déviations

Comment vous alimentez-vous ? Que mangez-vous (où, quand, avec qui ?)

Que buvez-vous (eau, café, alcool) ?

Consommez-vous de l'alcool ? (A quelle fréquence, en quelle quantité ?)

Consommez-vous de l'alcool seul ou en groupe ?

Avez-vous déjà consommé des produits stupéfiants ? (De quel type, en quelle quantité ?)

Quand avez-vous commencé à consommer des tels produits (dans quelles circonstances ?)

Consommez-vous ces produits seul ou en groupe ?

Suivez-vous un traitement ? Est-il efficace ? Aujourd'hui, pouvez vous vous passer de ces produits ?

Vous arrive-t-il de devoir choisir entre acheter de la nourriture, de l'alcool ou des produits stupéfiants ? Quel est votre choix ?

Etes-vous souffrant ? Quelles maladies graves ont déjà été dépistées ?

Questions Générales

Qu'est-ce que vous appréciez le plus dans votre vie ?

Quelles sont vos valeurs de vie ?

Qu'est-ce que vous appréciez le moins dans votre vie ?

Quelles sont vos défauts ?

Selon vous, comment en êtes-vous arrivé à cette situation ?

Comment vous projetez-vous dans l'avenir ?

Cadre Judiciaire

Avez-vous des problèmes avec la justice ?

Avez-vous déjà séjourné en prison ou dans un centre fermé ? (combien de temps, pour quelles raisons ?)

Avez-vous déjà dû faire des actes de délinquance pour subvenir à vos besoins ? Lesquels ?

Annexe 03. Typologie européenne de l'exclusion liée au logement : ETHOS

ETHOS – Typologie européenne de l'exclusion liée au logement

Catégorie conceptuelle		Catégorie opérationnelle		Définition générique	Sous-catégories nationales
SANS ABRI	1	Personnes vivant dans la rue	1.1	Dormir dans la rue (pas d'accès à un hébergement d'urgence) / Sans abri	
	2	Personnes en hébergement d'urgence	2.1	Hébergement d'urgence	
SANS LOGEMENT	3	Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1	Foyer d'hébergement d'insertion	
			3.2	Logement provisoire	
	4	Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1	Foyer d'hébergement destiné aux femmes	
	5	Personnes en hébergement pour immigrés	5.1	Logement provisoire / centre d'accueil des demandeurs d'asile	
			5.2	Foyer pour travailleurs migrants	
	6	Personnes sortant d'institutions	6.1	Institution pénale	
			6.2	Institution médicale	
7	Bénéficiaires d'un accompagnement au logement	7.1	Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile		
		7.2	Logement accompagné		
		7.3	Logement de transition avec accompagnement		
		7.4	Logement ordinaire assorti d'un accompagnement		
LOGEMENT PRECAIRE	8	Personnes en habitat précaire	8.1	Provisoirement hébergé par la famille ou par des amis	
			8.2	Sans bail de (sous-)location	
			8.3	Occupation illégale d'un bâtiment	
			8.4	Occupation illégale d'un terrain	
9	Personnes menacées d'expulsion	9.1	Application d'une décision d'expulsion		
		9.2	Avis de saisie (propriété)		
10	Personnes menacées de violence domestique	10.1	Incidents enregistrés par la police liés à des violences domestiques		
LOGEMENT INADEQUAT	11	Personnes vivant dans des structures provisoires et non conformes aux normes	11.1	Habitation mobile / caravane	
			11.2	Bâtiment non conforme aux normes	
			11.3	Habitat provisoire	
	12	Personnes en logement indigne	12.1	Habitation (occupée) déclarée inhabitable conformément à la législation nationale	
13	Personnes vivant dans des conditions de surpeuplement sévère	13.1	Norme nationale de surpeuplement la plus élevée		

Source : FEANTSA, typologie Ethos

- Ce tableau montre la typologie européenne (Ethos) de l'exclusion liée au logement selon quatre catégories conceptuelles : sans-abri ; sans-logement ; en logement précaire ; en logement inadéquat.
- Notre enquête a été réalisée sur les deux premières catégories et plus principalement sur la première catégorie (sans-abri) à savoir les personnes vivant dans la rue et les personnes en hébergement d'urgence.

Annexe 04. Evolution du nombre de bénéficiaires du RIS entre 2003 et 2015 en Belgique (par taille de commune)

Nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale en Belgique et par cluster de taille depuis 2003

RIS	Nombre moyen mensuel	Taux de croissance				
		Belgique	Communes de petite taille	Communes de taille moyenne	Communes de grande taille	Cinq grandes villes
2003	74 098	-	-	-	-	-
2004	75 583	2,0%	-1,4%	2,4%	3,0%	2,0%
2005	76 329	1,0%	0,6%	1,2%	2,1%	-0,3%
2006	78 778	3,2%	0,7%	2,5%	4,3%	4,0%
2007	80 484	2,2%	-0,6%	1,6%	3,3%	2,7%
2008	83 053	3,2%	0,6%	2,0%	4,5%	4,2%
2009	91 195	9,8%	10,0%	8,4%	9,5%	11,6%
2010	95 632	4,9%	4,3%	4,4%	4,9%	5,6%
2011	94 931	-0,7%	1,5%	0,0%	0,0%	-3,2%
2012	95 634	0,7%	2,5%	1,9%	2,7%	-3,6%
2013	98 884	3,4%	3,9%	3,0%	4,7%	2,0%
2014	102 634	3,8%	3,2%	2,4%	4,4%	4,8%
2015*	115 137	12,4%	15,6%	13,2%	11,6%	11,3%

* Dix premiers mois de l'année. Variations en pourcentage par rapport à la même période de l'année précédente.

Source : SPP Intégration sociale

- Ce tableau nous montre qu'en Belgique, depuis 2003, presque chaque année, le taux de croissance du nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) est à la hausse mis à part l'exception de 2011.
- En 2009, l'augmentation des bénéficiaires du RIS est en grande progression à la suite de la crise de 2008 et la perte de nombreux emplois.
- En 2015, l'augmentation des bénéficiaires du RIS est la plus sévère de cette dernière décennie avec 12,4% pour les dix premiers mois de l'année.

Remarque : Sont considérées comme communes de petite taille : les communes ne dépassant pas 15.000 habitants ; les communes de taille moyenne étant les communes ayant entre 15.001 et 50.000 habitants ; les communes de grande taille sont les communes dont la population est comprise entre 50.001 et 150.000 habitants ; les cinq grandes villes dont la population est supérieure à 150.000 habitants sont Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège.

Annexe 04.1 Evolution du nombre de bénéficiaires du RIS entre 2003 et 2015 en Belgique (par région)

Nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale en Belgique et par région

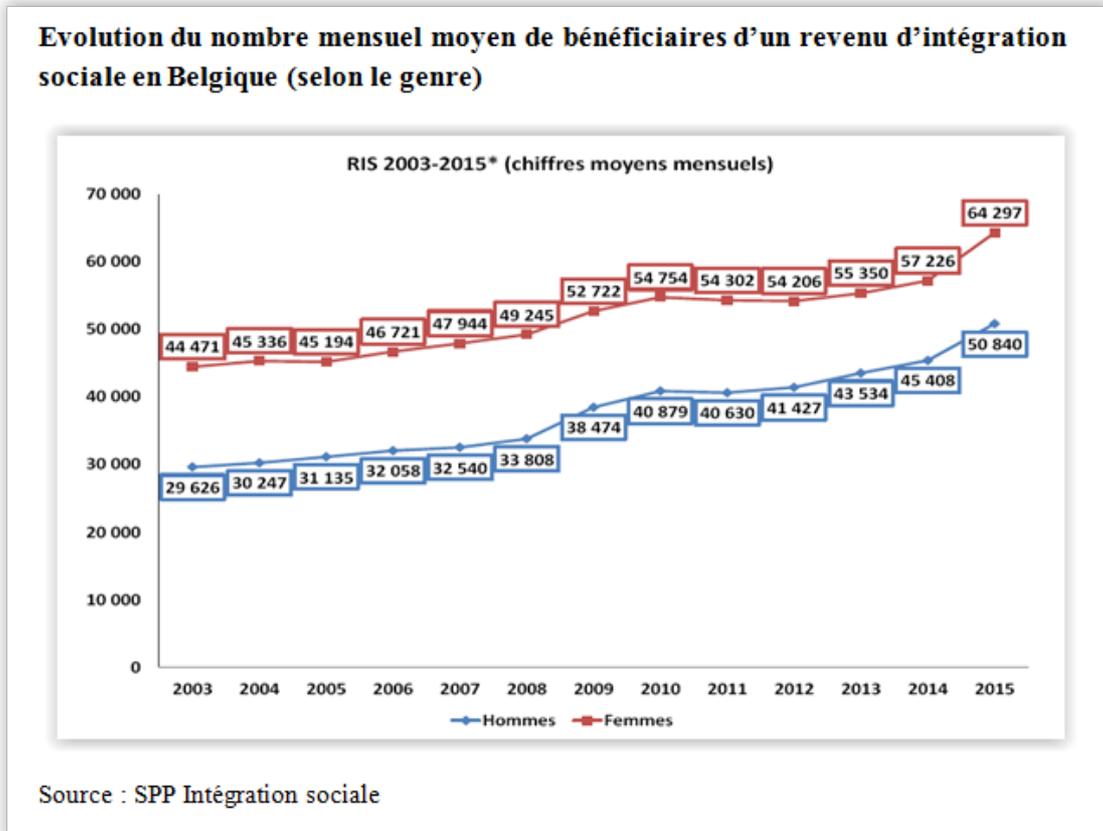
RIS	Nombre mensuel moyen			
	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie
2003	74 098	17 471	23 158	33 468
2004	75 583	19 235	22 486	33 862
2005	76 329	20 269	21 889	34 171
2006	78 778	21 151	22 232	35 396
2007	80 484	22 269	21 868	36 348
2008	83 053	23 279	22 349	37 425
2009	91 195	25 345	24 936	40 914
2010	95 632	26 744	25 865	43 023
2011	94 931	26 994	24 192	43 746
2012	95 634	27 580	23 257	44 796
2013	98 884	28 921	23 930	46 033
2014	102 634	30 178	24 818	47 639
2015*	115 137	32 688	27 035	55 414

* Dix premiers mois de l'année.

Source : SPP Intégration sociale

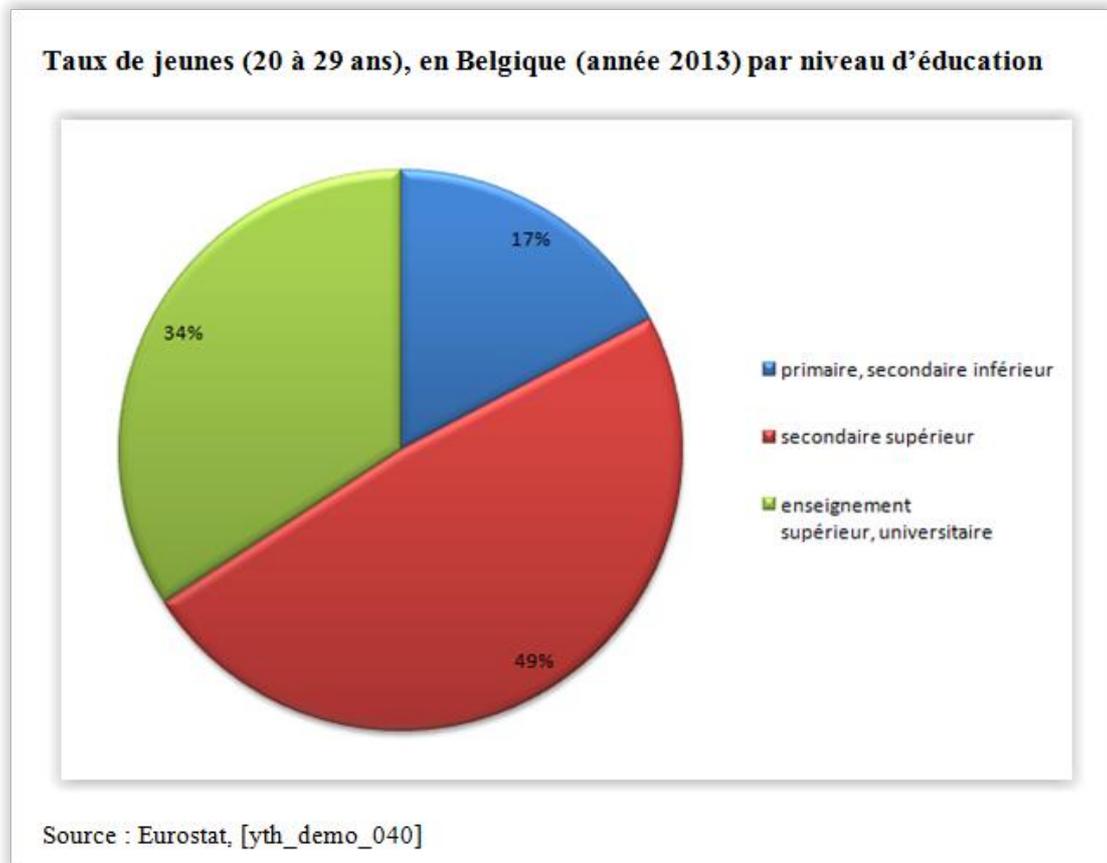
- Ce tableau illustre que le nombre mensuel moyen de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale est en augmentation entre 2003 et 2015 en Belgique.
- Chaque année, la Wallonie distribue davantage de RIS par rapport aux deux autres régions du pays.
- Nous constatons que les chiffres restent stables en Flandre mis à part une augmentation plus significative pour l'année 2015 alors qu'en Wallonie et à Bruxelles, les chiffres sont en progression depuis une décennie.

Annexe 04.2 Evolution du nombre de bénéficiaires du RIS entre 2003 et 2015 en Belgique (selon le genre)



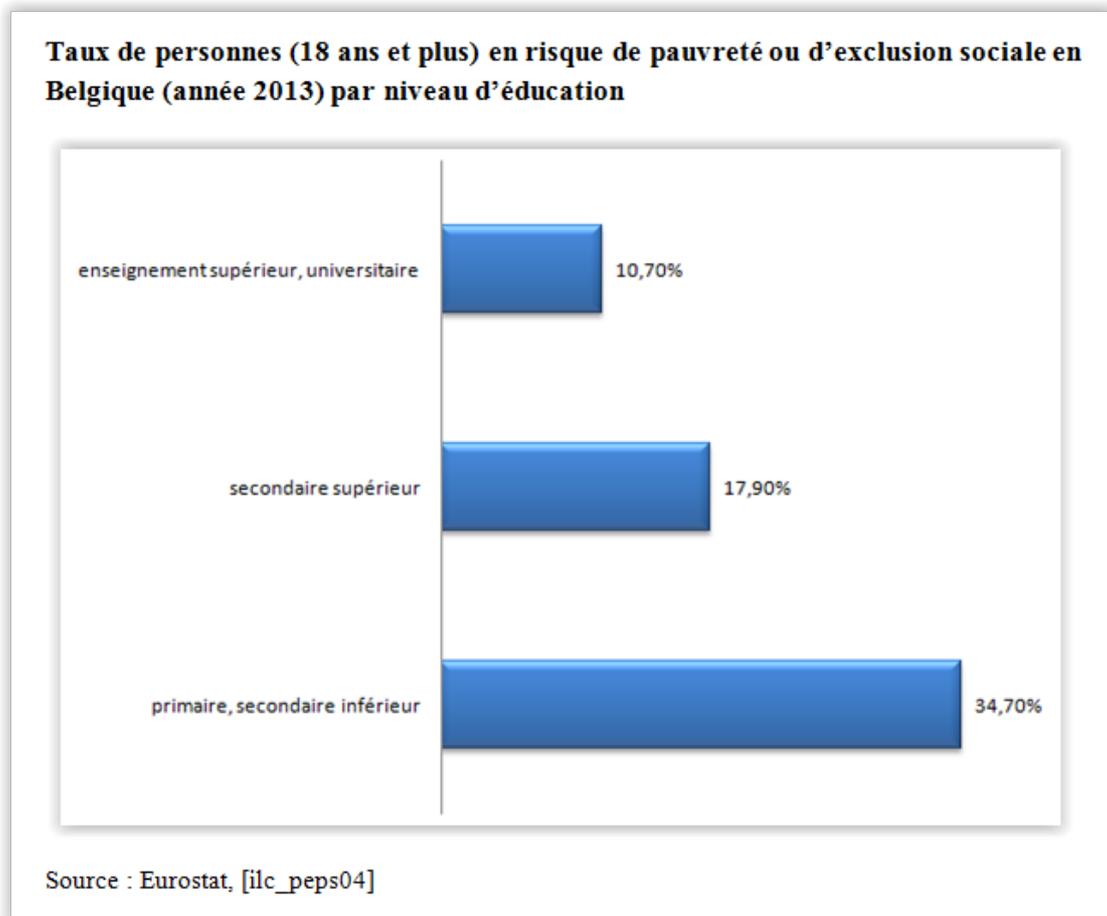
- Ce graphique nous montre que le nombre mensuel moyen de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) selon le genre est en augmentation entre 2003 et 2015.
- Les femmes sont toujours plus touchées que les hommes par la pauvreté au vu du nombre plus important de revenu d'intégration sociale accordé à ces dernières chaque année.

Annexe 05. Taux de jeunes (20 – 29 ans) par niveau d'éducation en Belgique (2013)



- Ce graphique stipule que pour l'année 2013, 17% des jeunes âgés entre 20 et 29 ans ont obtenu un faible niveau d'éducation (primaire ou secondaire inférieur) ce qui représente près d'un jeune sur six.

Annexe 05.1 Taux de personnes en risque de pauvreté en Belgique selon le niveau d'éducation (2013)

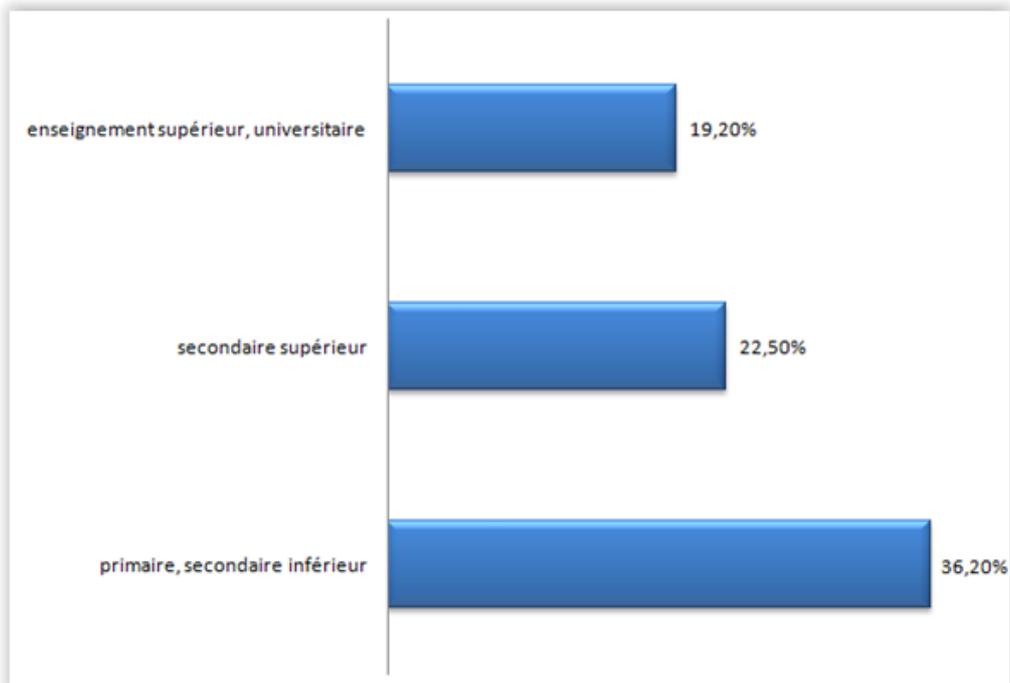


- Ce graphique nous montre que pour l'année 2013, les personnes de 18 ans et plus ayant un faible niveau d'éducation ont davantage de risques de se trouver dans une situation de pauvreté ou d'exclusion sociale que les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé.

Remarque : Les pourcentages ne sont pas cumulatifs.

Annexe 05.2 Taux de personnes avec un problème de santé ou une maladie de longue durée par niveau d'éducation en Belgique (2013)

Taux de personnes avec un problème de santé ou une maladie de longue durée en Belgique (année 2013) par niveau d'éducation pour la population totale

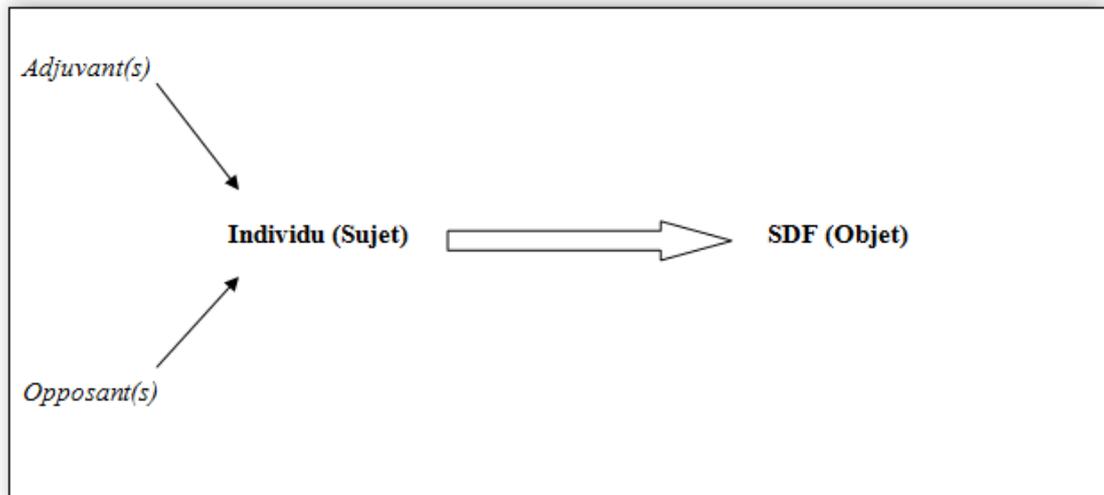


Source : Eurostat, [hlth_silc_05]

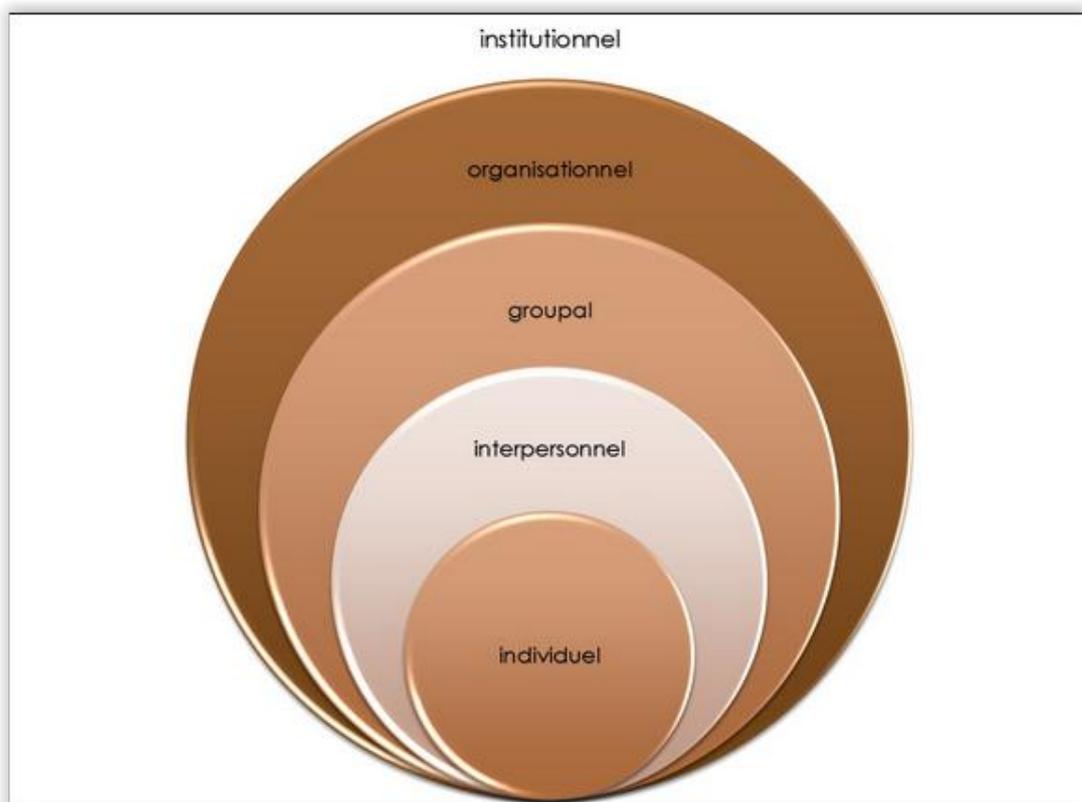
- Nous constatons que plus le niveau d'éducation est faible, plus le taux de personnes avec un problème de santé ou une maladie de longue durée est élevé.

Remarque : Les pourcentages ne sont pas cumulatifs.

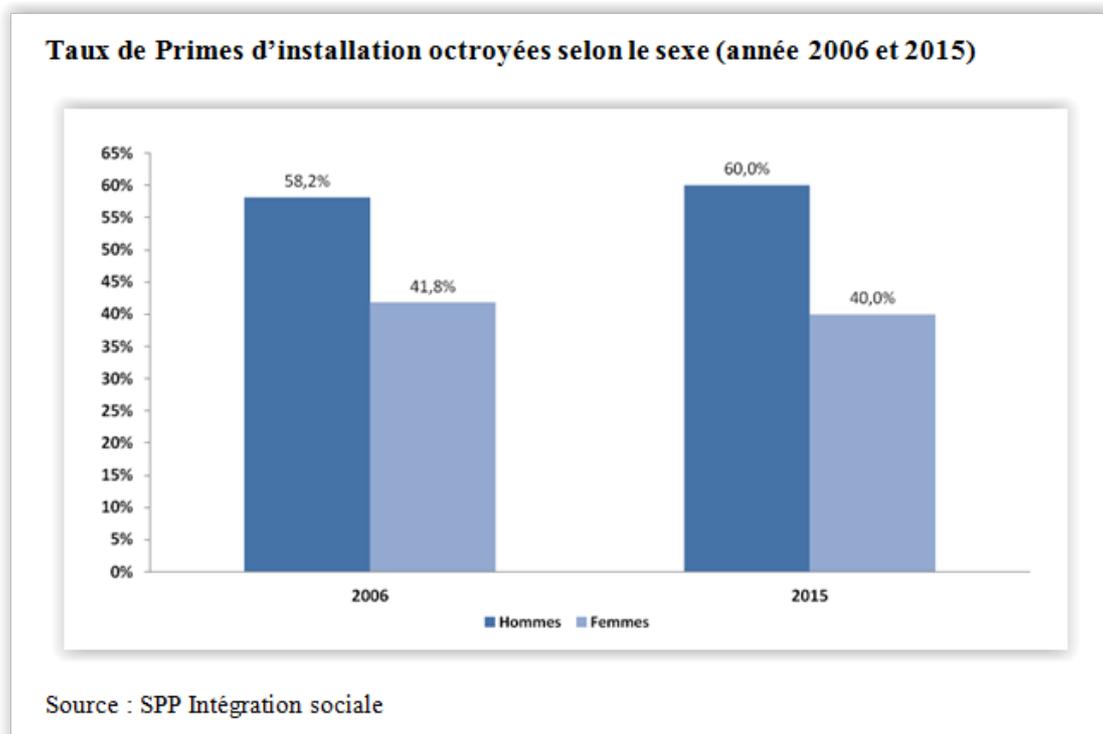
Annexe 06. La grille d'analyse inspirée du schème actantiel de Greimas



Annexe 07. Les différents niveaux de la grille d'Ardoino

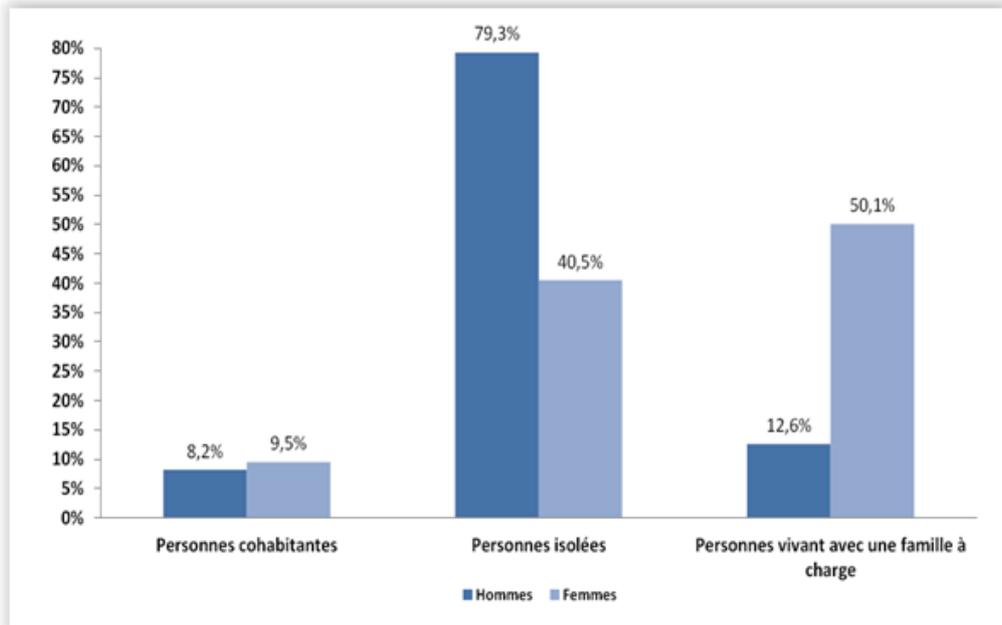


Annexe 08. Pourcentage de primes d'installation (PI) selon le sexe et l'année en Belgique (2006 et 2015)



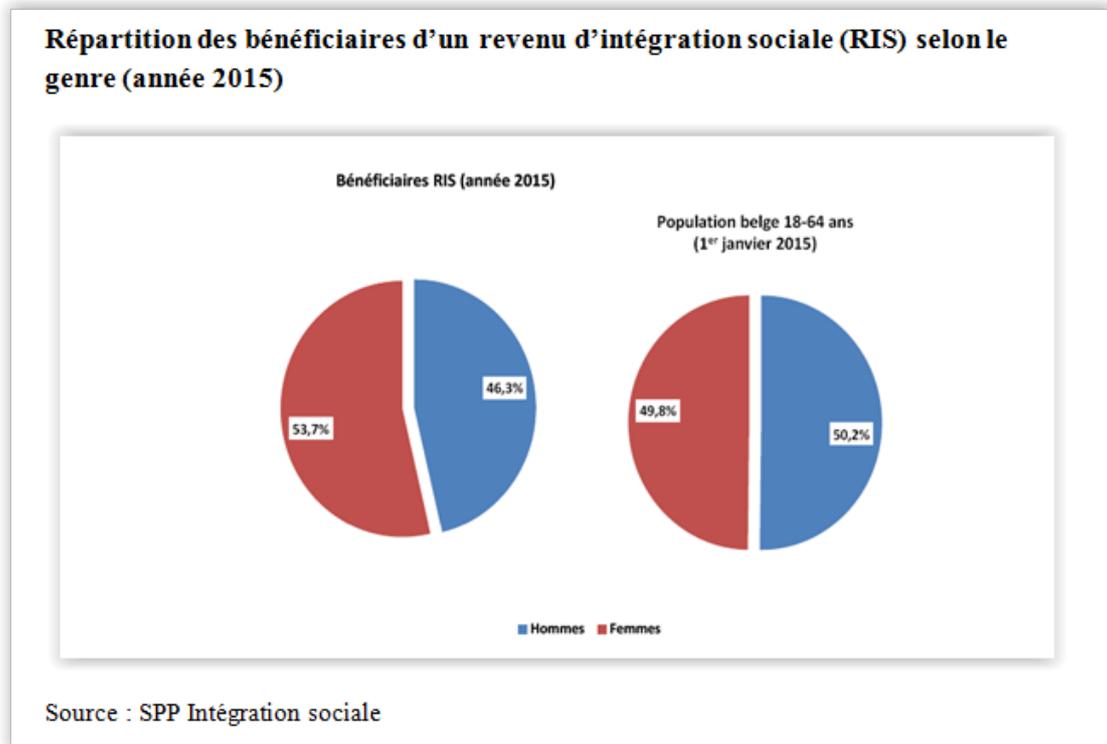
Annexe 08.1 Pourcentage de primes d'installation (PI) selon le sexe et la catégorie de ménage en Belgique (2015)

Taux de Primes d'installation octroyées selon le sexe et la catégorie de ménage en Belgique (année 2015)



Source : SPP Intégration sociale

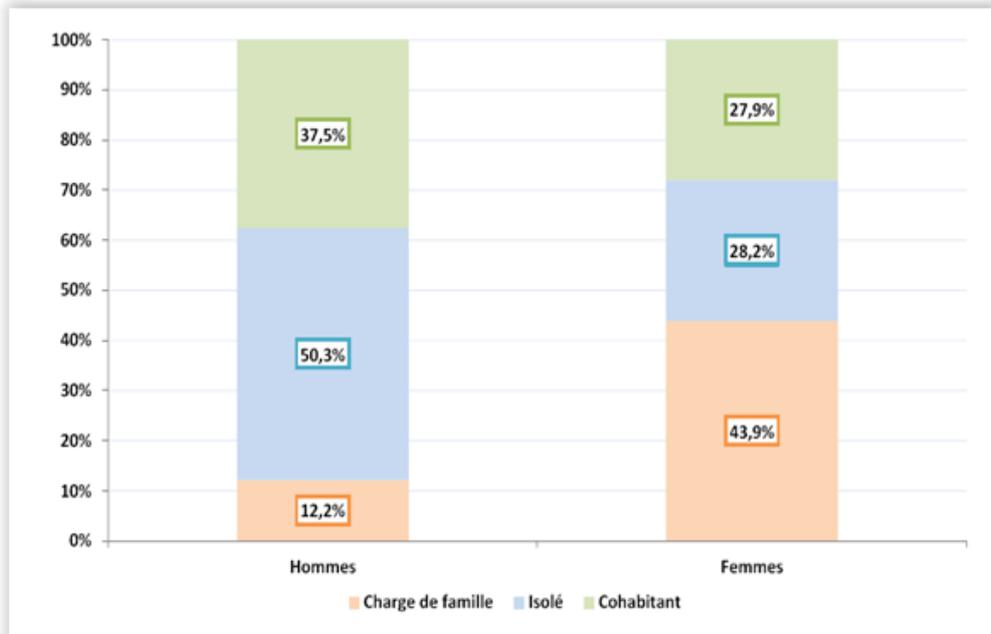
Annexe 09. Bénéficiaires du RIS selon le genre en comparaison avec la population belge de 18 à 64 ans en Belgique (2015)



- Ce graphique illustre pour l'année 2015 que majoritairement, les femmes bénéficient d'un revenu d'intégration sociale alors que la population belge au 1^{er} janvier 2015 (18-64 ans) était composée de plus de la moitié d'hommes.

Annexe 09.1 Bénéficiaires du RIS selon le sexe et la catégorie de ménage en Belgique (2015)

Répartition des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) selon le sexe et la catégorie de ménage (année 2015)

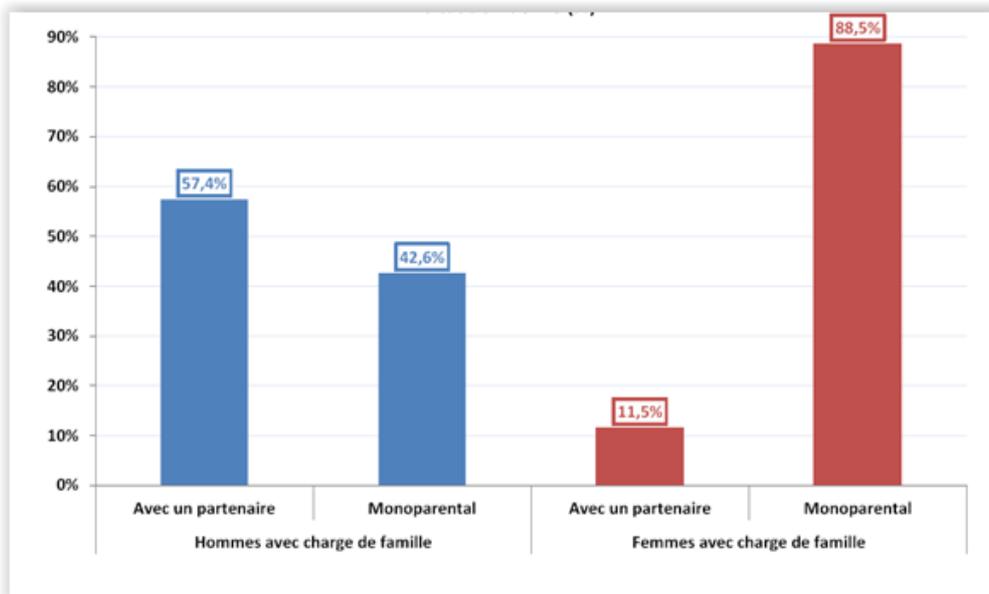


Source : SPP Intégration sociale

- Nous apercevons que pour l'année 2015, les hommes qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale en Belgique sont majoritairement isolés (plus de la moitié) alors que les femmes ont, le plus souvent, une famille à charge.

Annexe 09.2 Bénéficiaires du RIS des personnes avec famille à charge selon le sexe et la situation de vie en Belgique (2015)

Répartition des hommes et des femmes avec famille à charge selon la situation de vie (année 2015)



Source : SPP Intégration sociale

- Nous apercevons que pour l'année 2015, les hommes avec famille à charge sont le plus souvent avec un partenaire alors que les femmes ayant la charge d'une famille sont le plus souvent en situation de vie monoparentale, cela implique de grandes difficultés pour les femmes (un seul revenu).

Annexe 10. Ex-SDF bénéficiaires d'un RIS en Belgique (par année)

Nombre annuel d'ex sans-abri bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) par année

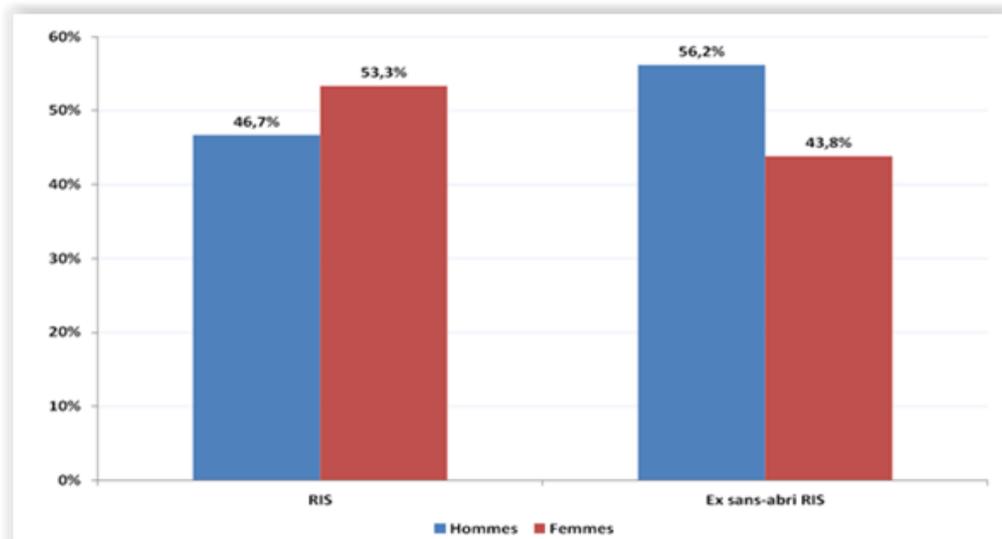
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Nombre annuel	2 960	3 417	3 722	4 522	5 600	6 072	5 447	5 669	5 987	6 210	4 635
En % de l'ensemble des RIS	2,5%	2,8%	2,9%	3,4%	3,9%	4,0%	3,7%	3,8%	3,9%	3,9%	3,2%

2015*: premier semestre

Source : SPP Intégration sociale

Annexe 10.1 Répartition des bénéficiaires du RIS selon le sexe (2014) en Belgique

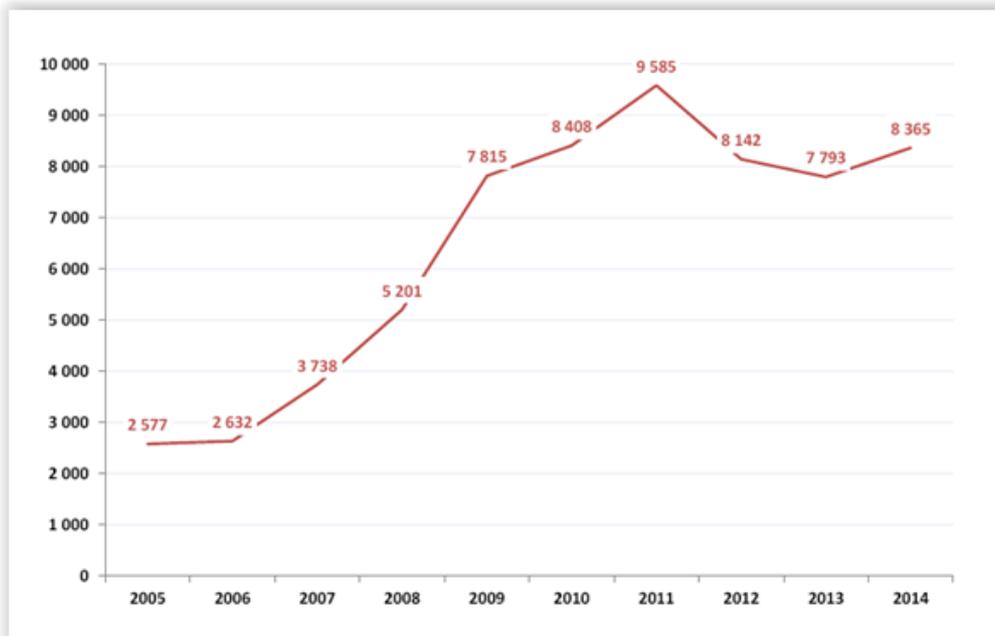
Répartition des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS) selon le sexe (année 2014)



Source : SPP Intégration sociale

Annexe 11. Nombre de bénéficiaires d'une prime d'installation entre 2005 et 2014 en Belgique

Nombre annuel de bénéficiaires d'une prime d'installation ou d'une intervention dans les frais d'installation (2005-2014)



Source : SPP Intégration sociale

- Cette courbe illustre la nette augmentation du nombre de bénéficiaires d'une prime d'installation entre 2005 et 2014 avec un pic en 2011.

Annexe 11.1 Nombre de bénéficiaires d'une prime d'installation entre 2003 et 2015 (par taille de commune) en Belgique

Nombre annuel de bénéficiaires d'une prime d'installation par cluster de taille (par année)

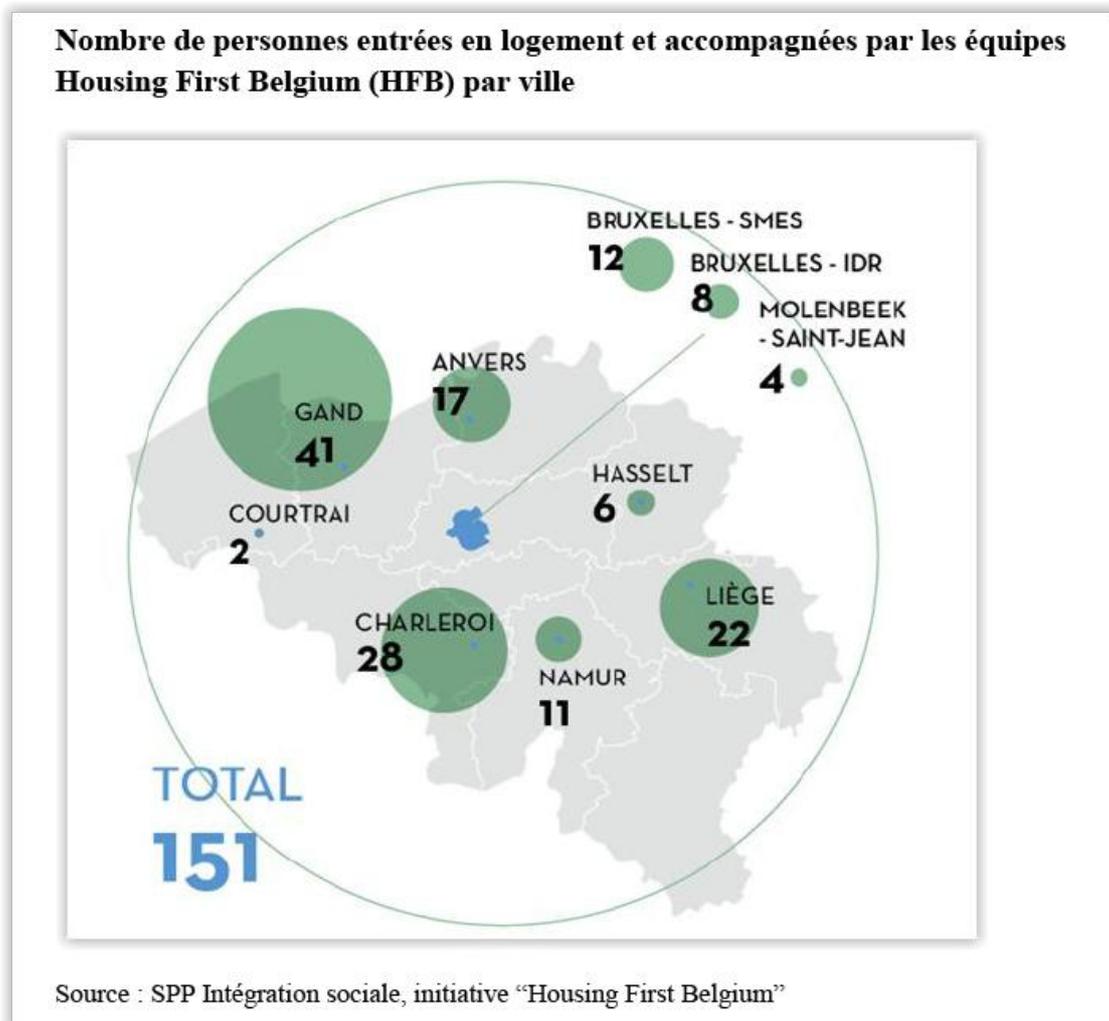
PI	Nombre annuel de primes				
	Belgique	Communes de petite taille	Communes de taille moyenne	Communes de grande taille	Cinq grandes villes
2003	1 680	287	564	433	396
2004	1 715	243	596	449	427
2005	2 580	357	833	630	760
2006	2 633	411	849	635	738
2007	3 729	472	1 139	1 087	1 031
2008	5 197	479	1 359	1 706	1 653
2009	7 825	1 136	2 207	2 419	2 063
2010	8 408	1 072	2 428	2 519	2 389
2011	9 596	1 949	2 551	2 850	2 246
2012	8 152	1 214	2 507	2 547	1 884
2013	7 797	973	2 351	2 507	1 966
2014	8 389	984	2 504	2 652	2 249
2015	9 679	1 209	2 910	2 981	2 579

Source : SPP Intégration sociale

- En Belgique, entre 2003 et 2015, le nombre annuel de bénéficiaires d'une prime d'installation est en nette augmentation.

Remarque : Sont considérées comme communes de petite taille : les communes ne dépassant pas 15.000 habitants ; les communes de taille moyenne étant les communes ayant entre 15.001 et 50.000 habitants ; les communes de grande taille sont les communes dont la population est comprise entre 50.001 et 150.000 habitants ; les cinq grandes villes dont la population est supérieure à 150.000 habitants sont Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège.

Annexe 12. Graphique « Housing First Belgium » et répartition du nombre de bénéficiaires par ville en Belgique



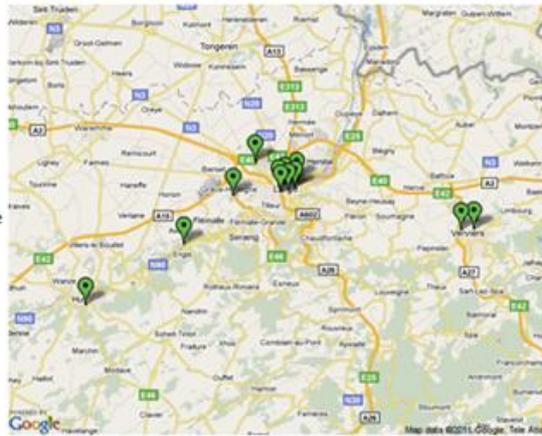
- Cette cartographie nous montre le nombre de personnes entrées en logement et accompagnées par les équipes « Housing First Belgium » par région depuis 2013 en Belgique.

Annexe 13. Localisation des maisons d'accueil en province de Liège

Localisation des maisons d'accueil par province

3°Liège : 12 maisons

- Service d'entraide familial - Huy
- La Traille - Engis
- Maison Familiale - Grâce-Hollogne
- La Maison heureuse - Ans
- Maison d'accueil des Sans-logis - Liège
- Collectif conte les violences familiales et l'Exclusion - Liège
- Oxygène - Liège
- Maison des Sans-logis pour femmes - Liège
- Thais - Liège
- Sürya - Liège
- Maison Marie-Louise - Verviers
- L'accueil - Verviers



Source : Service Public de Wallonie, direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé.

Annexe 14. Nombre moyen mensuel de jeunes (-25 ans) bénéficiaires du RIS en Belgique (par année)

Part des jeunes (-25 ans) dans le revenu d'intégration sociale (par année)

Année	Moyenne mensuelle	Part des jeunes dans le RIS
2003	19.312	26,1%
2004	20.276	26,8%
2005	21.487	28,1%
2006	22.519	28,6%
2007	23.122	28,7%
2008	24.072	29,0%
2009	27.051	29,7%
2010	28.403	29,7%
2011	27.969	29,5%
2012*	28.401	30,0%

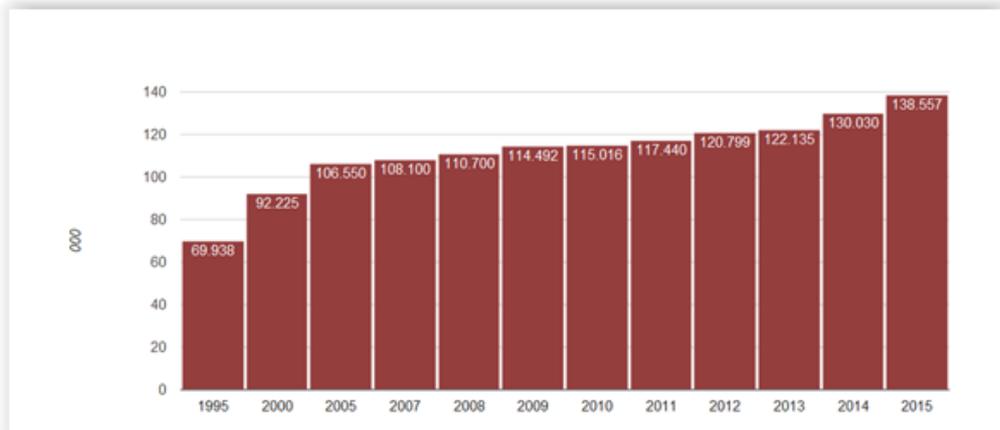
* 2012: neuf premiers mois de l'année.

Source : SPP Intégration sociale (focus n° 3)

- Toute personne de moins de 25 ans est considérée comme « jeune » sur ce tableau.
- Hormis l'année 2011, le nombre moyen mensuel de jeunes bénéficiant du revenu d'intégration sociale est en augmentation pour toutes les autres années entre 2003 et 2012.
- En 2012, la part des jeunes dans le revenu d'intégration sociale représentait 30%, soit plus d'un bénéficiaire sur trois est un jeune.

Annexe 15. Nombre de démunis aidés par les banques alimentaires en Belgique (par année)

Démunis aidés par les banques alimentaires - Belgique



Source : Fédération Belge des Banques Alimentaires (FBBA)

Annexe 15.1 Cartographie des neuf banques alimentaires en Belgique

Situation des banques alimentaires - Belgique



Source : Fédération Belge des Banques Alimentaires (FBBA)

Annexe 16. Cartographie des différents abris de nuit en Wallonie

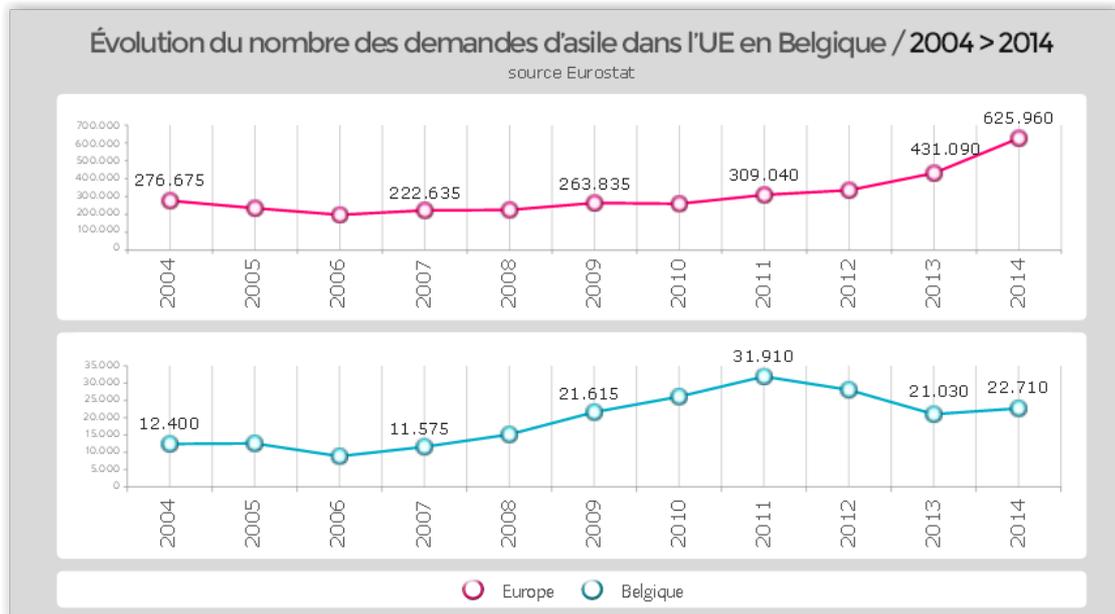
Localisation des abris de nuit - Wallonie

- Abri de nuit du C.P.A.S. de Mons
- (Le Tremplin - La Louvière)
en cours d'agrément
- Abri de nuit Dourlet - Charleroi
- Le Triangle - Charleroi
- Abri de nuit de Namur
- Un toit pour la Nuit - Seraing
- Opération Thermos - Liège
- Abri de nuit de Liège



Source : Service Public de Wallonie, direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé.

Annexe 17. Evolution du nombre de demandeurs d'asile en Europe et en Belgique (par année)



Source : Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA), rapport annuel 2014

- Nous remarquons que le nombre de demandeurs d'asile tant en Europe qu'en Belgique est en forte augmentation entre 2004 et 2014

Annexe 18. Assistance du CPAS pour les garanties locatives - Nombre de dossiers et montants octroyés en Belgique (par année)

Enveloppe initiale et nombre de dossiers déclarés de garanties locatives en Belgique (par année)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant remboursé	368 925 €	411 600 €	420 225 €	413 550 €	390 550 €	353 850 €	355 425 €
Nombre de dossiers	14 757	16 464	16 809	16 542	15 622	14 154	14 217
Nombre de CPAS	537	530	548	555	569	569	574
<i>dont le contingent est dépassé</i>	353	359	346	337	329	375	362

Source : SPP Intégration sociale

Annexe 19. Evolution du nombre de logements sociaux, de transit et d'urgence à Liège (par année)

Logement	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de logements sociaux et assimilés ^{S1}	8.386	8.499	8.439	Non dispo.	8.453	7.902	7.422	7.623
Nombre de petits logements taxés ^{S2}	6.198	6.764	8.100	8.690	8.700	8.700	8.700	8.529
Nombre de permis de location ^{S1}		1.125	1.536	2.163	2.585	2.850	3.290	3.264
Nombre de logements de transit et d'urgence ^{S1}	23	23	42	67	67	67	69	69

Sources : S1 = Service Logement - Ville de Liège / S2 = Services des Taxes - Ville de Liège

Source : Tableau de bord stratégique de la ville de Liège, juillet 2014

Annexe 19.1 Evolution du nombre de logements sociaux, de transit et d'urgence à Liège (par année)

Nombre d'aides octroyées par le CPAS de Liège en 2013

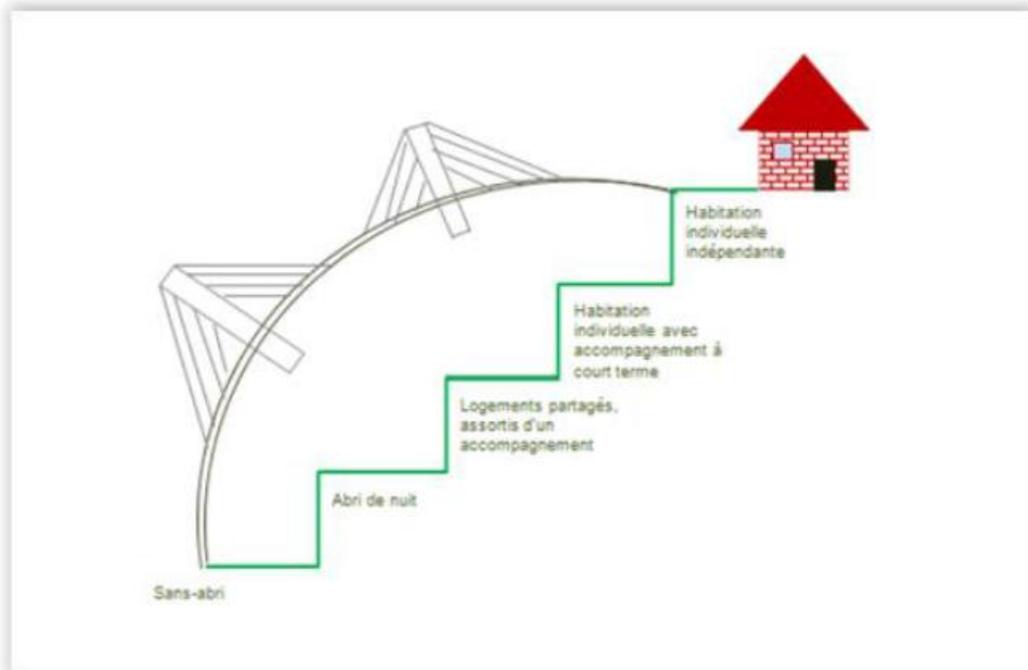
Type d'aide	2012	2013
Revenu d'intégration sociale (ex-minimex)	6.675	6.868
Aide sociale	2.542	2.072
RIS SDF	217	248
Total	9.434	9.188

Source : C.P.A.S. de Liège

Source : Tableau de bord de la population Liégeoise, ville de Liège, 2013

Annexe 20. Modèle Housing First

Le modèle Housing First



Source : www.housingfirstbelgium.be

Annexe 21. Taux de maintien en logement du projet « Housing First » en Europe (2013)

**Taux de maintien en logement au travers des projets « Housing First européen » -
Etat des lieux en 2013**

	Total relogés	Pas clair (décédé, dans un centre, sans infos, disparu)	Total utilisé pour le calcul	Résultat Positif: Toujours en logement	Dans HF avec de l'aide HF	Dans HF sans aide	Résultat Négatif (expulsé, prison, retour volontaire à la rue)
Amsterdam	165	23	142	138 (97%)	122 (86%)	16	4
Copenhague	80	16	64	60 (94%)	57 (89%)	3	4
Lisbonne	74	6	68	54 (79%)	45 (66%)	9	14
Glasgow	16	2	14	13 (93%)	13 (93%)	0	1
Budapest	90	--	--	29 (<50%)	0 (0%)	29	--

Source : www.housingfirstbelgium.be, rapport final "Housing First Europe", Volker Bush-Geertsema, 2013

Annexe 22. Les différents centres ouverts lors du plan "grands froids" à Liège (2015/2016)

Où ?
manger - se poser

1. Abri de jour de Liège
Rue Lambert Le Béguet 38 4000 Liège
Ouvert le mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 16h30
Repas de 12h à 13h30. Ouvert les jours fériés
04 223 06 90
2. Accueil Botanique - Croix-Rouge
Rue de l'Évêché 12-14 4000 Liège
Ouvert du lundi au dimanche de 8h à 11h30 (à partir du 16 novembre). Ouvert les jours fériés
Fait le déjeuner de 9h à 10h
Ouvert le mercredi de 12h à 14h (Repas) (à partir du 16 novembre)
04 221 28 80
3. Amon Nex Hétes
Rue Saint-Laurent 174 4000 Liège
Ouvert du lundi au vendredi de 17h à 22h (à partir du 16 novembre)
Fermé les jours fériés et le 24 décembre 2015
Sandwich de 17h30 à 19h (1,50 €)
04 225 99 19
4. Opération Thermos Liège
Rue Volaire 1 4000 Liège
Ouvert du lundi au dimanche de 20h à 21h (Tartines) (du 26 octobre au 24 avril). Ouvert les jours fériés
Ouvert le samedi et dimanche de 12h à 17h (Repas le dimanche) (à partir du 16 novembre)
04 344 08 00
5. Resto du Coeur
Rue Raymond Ceenen 9 4020 Bressoux
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 15h
Fermé les jours fériés
Petit déjeuner: Repas sur place ou à emporter (1,20€)
Inscription de 9h30 à 11h
04 344 08 00
6. La Maison de Fragnée
Place des Franchises 11 4000 Liège
Ouvert le lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h30
Fermé du 24 décembre 2015 au 1er janvier 2016
Fermé les jours fériés
04 254 12 39
7. Maison Croix-Rouge
Rue Diarchis 6 4000 Liège
Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Ouvert le vendredi de 8h30 à 12h30. Fermé les jours fériés
04 220 95 33
8. Service Social Liège-Laveu
Rue des Wallons 43 4000 Liège
Ouvert le lundi de 9h à 12h et le vendredi de 14h30 à 18h
Fermé les jours fériés
04 253 33 30
9. Service Social de Liège-Ouest
Rue Sainte Marguerite 51 4000 Liège
Ouvert le mardi et jeudi de 8h à 11h
Fermé du 21 décembre 2015 au 1 janvier 2016
Fermé les jours fériés
04 225 13 16

Où ?
dormir

10. Abri de nuit de Liège
Rue Sur-La-Fontaine 10B 4000 Liège
Ouvert du lundi au dimanche de 21h à 8h
04 237 00 57
11. Opération Thermos Liège
Rue Chevaufosse 80 4000 Liège
Ouvert du lundi au dimanche de 21h à 7h45 (du 26 octobre au 24 avril)
Inscription de 20h à 20h45
04 221 41 03

P se doucher

12. La Fontaine
Rue Poupin 3 4000 Liège
Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 13h
Ouvert le mercredi de 14h à 16h30 pour les femmes uniquement
Fermé les jours fériés
Lessive, coïgnage
04 222 06 66

11 Opération Thermos Liège
Rue Chevaufosse 80 4000 Liège
Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 13h30
(à partir du 16 novembre). Fermé les jours fériés
04 221 41 03

5 Resto du Coeur
Rue Raymond Ceenen 9 4020 Bressoux
Ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h
Fermé les jours fériés
04 344 08 00

13 se soigner

2. Accueil Botanique - Croix-Rouge
Rue de l'Évêché 12-14 4000 Liège
Ouvert le samedi et dimanche de 9h30 à 11h30 (à partir du 16 novembre)
Bobologie
04 221 28 80
12. La Fontaine
Rue Poupin 3 4000 Liège
Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 13h
Fermé les jours fériés
Soins infirmiers
04 222 06 66
13. Relais Santé
Place Saint Jacques 13 4000 Liège
Ouvert le lundi, mardi de 8h à 16h et de 13h30 à 15h
Ouvert le mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 11h
Fermé les jours fériés
04 220 58 07
5. Resto du Coeur
Rue Raymond Ceenen 9 4020 Bressoux
Dispensaire médical ouvert le mardi
Inscription de 9h30 à 11h30
04 344 08 00

CPAS de Liège
04 220 58 11
Place Saint-Jacques 13 4000 Liège

13. Urgence sociale
Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 16h30 sauf le lundi après-midi.
04 220 69 56 (jours)
04 221 13 13 (24h/24)
Accessible à toute la population liégeoise

Plan Grands Froids
Hiver 2015-2016
Liège

manger se doucher
se soigner Où ? dormir
se poser

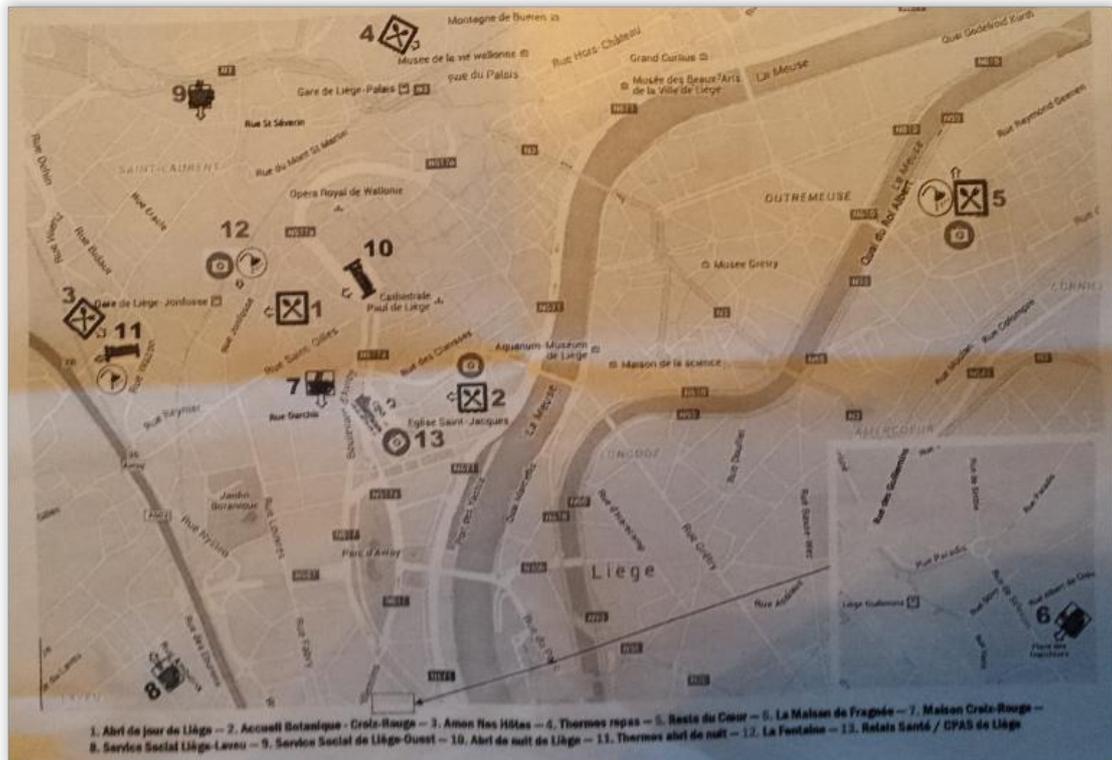
Le Relais Social du Pays de Liège

CPAS de Liège
Walloon Liège

Ed. responsable A. FIEVET, Rue des Guillemets, 52 4000 Liège
04 250 55 70
Ne pas jeter sur la voie publique.

Source : Police de Liège, intranet : le Relais Social du Pays de Liège (RSPL)

Annexe 22.1 Cartographie des différents centres ouverts à Liège (plan “grands froids” 2015/2016)



Source : Police de Liège, intranet : le Relais Social du Pays de Liège (RSPL)

Annexe 22.2 Les plages d'accueil des différents centres de Liège (plan "grands froids" 2015/2016)

RSPL - Plan Grands Froids 2015 - 2016 - Vue synoptique des plages d'accueil du 15 novembre 2015 au 31 mars 2016

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
00h-7h45	THERRMOS Abris de nuit de Liège/ de Seraing						
7h45-8h							
8h-9h							
9h-10h	Accueil Botanique	Accueil Botanique (CROIX-ROUGE)	Accueil Botanique (CROIX-ROUGE)				
10h-11h	Resto du Coeur						
11h-12h	La Fontaine						
12h-13h	Thermos	Thermos	Thermos	Thermos	Thermos		
13h-14h	Abris de jour de Seraing						
14h-15h	CROIX-ROUGE					Thermos après-midi	Thermos après-midi
15h-16h							
16h-17h							
17h-18h							
18h-20h	Amor Nos Hôtes						
20h-21h	Thermos repas						
21h-22h	THERRMOS Abris de nuit de Liège/ de Seraing						
22h-00h							

= offre supplémentaire PGP
 = accueil de jour
 = accueil de soirée
 = accueil de nuit
 = accueil socio-sanitaire
 = plages non couvertes (Liège)

Source : Police de Liège, intranet : le Relais Social du Pays de Liège (RSPL)

